

**REVUE IVOIRIENNE DE GOUVERNANCE ET D'ÉTUDES STRATÉGIQUES
(RIGES)
(IVORIAN REVIEW OF GOVERNANCE AND STRATEGIC STUDIES)
ISSN : 2520-4114**



Numéro 29, décembre 2025

Géopolitique de la régionalisation & de la transnationalisation en Afrique



Directeur de la Revue

Dr. Botiagne Marc Essis
Politologue / Enseignant-Chercheur
Directeur de l'IRIG

Contacts

Tél. : +225 0708410594 / +225 2722268835
E-mail : riges@irig-abidjan.com
Site Internet : <https://irig-abidjan.com/>

Preuves de l'indexation dans des bases de données

- 1/ International Standard Serial Number (ISSN) Centre International
ISSN PORTAL – The Global Index for Conituing Resources
<https://portal.issn.org/resource/ISSN/2554-1382>
- 2/ Bibliothèque Nationale de France (BnF) – Catalogue Général
<https://portal.issn.org/resource/ISSN/2554-1382>
- 3/ OpenAire - Zenodo (Base de données de l'Union Européenne)
https://zenodo.org/me/uploads?q=&f=shared_with_me%3Afalse&l=list&p=1&s=10&sort=newest

Éditeur

IRIG Digital Editions
info@irig-abidjan.com
Adresse postale : 22 BP 905 Abidjan 22

COMITÉ SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

Prof. Stephan Stetter

Universität der Bundeswehr München
(Université Militaire de Munich)

Prof. Nadine Machikou

Université Yaoundé II

Prof. Paul Ghils

(Prof. Emérite) UL Bruxelles

Prof. Roch Yao Gnabeli

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody

Prof. Paul Anoh

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody

Prof. Séraphin Nene Bi

Université Alassane Ouattara de Bouaké

Prof. Abraham Gadj

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody

Prof. Yédoh Sébastien Lath

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody

Prof. Issoufou Yahaya

Université Abdou Moumouni de Niamey

Prof. Ezéchiél Akobrou

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody

Prof. Martin N'guettia Kouadio

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody

Prof. Téré Gogbe

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody

Prof. Stéphane Koffi-Yéboué

Université Péléforo Gbon Coulibaly de Korhogo

Prof. Djama Ignace Allaba

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody

Prof. Jean-Louis Lognon

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody

Prof. Loth Pierre Diwouta Ayissi

Université Yaoundé II

PRÉSENTATION DE LA RIGES

La **Revue Ivoirienne de Gouvernance et d'Etudes Stratégiques (RIGES)** est le fruit d'une collaboration entre l'**Institut des Relations Internationales et de la Gouvernance (IRIG)** et l'**Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB) de Cocody**. La RIGES est un support de publication d'articles originaux et de très bonne qualité scientifique portant aussi bien sur des thématiques de gouvernance nationale que sur des questions relevant de la gouvernance mondiale. La RIGES s'inscrit résolument dans une perspective transdisciplinaire et offre l'opportunité aux chercheurs de Côte d'Ivoire et d'ailleurs de publier des travaux en langues étrangères (anglais, allemand, espagnol, etc.). Par conséquent, elle encourage vivement la soumission de travaux émanant de toutes les disciplines des sciences sociales et humaines. Cette exigence d'ouverture se perçoit davantage par la place de choix qu'accorde la RIGES aussi bien à la recherche fondamentale, à la recherche appliquée, à la recherche normative qu'à la recherche empirique. En termes de périodicité, la RIGES est une revue trimestrielle adossée à un conseil scientifique international. Chaque numéro de la RIGES comporte un éditorial, des contributions thématiques et des contributions libres (*varia*).

Prescriptions typographiques

- Police : Times New Roman
- Taille : 12
- Interligne : simple
- Intitulé de l'article : TNR 14, en version française et anglaise
- Niveaux de titres : 3 au maximum
- Résumé et mots-clés : en version française et anglaise
- Références : pas en note infrapaginale, mais dans le corps du texte. Patronyme d'auteur suivi de l'année de parution et, le cas échéant l'indication de page.

Exemples

- (Bobo 2021) : un seul auteur
- (Bobo 2021 : 5)
- (Bobo & Loba 2012) : deux auteurs
- (Bobo & Loba 2012 : 32),
- (Bobo et al. 2024) : plus de deux auteurs
- Références dans la bibliographie
 - Pour ouvrage : Patronyme d'auteur, initiales des prénoms, année de parution entre parenthèses, intitulé de l'ouvrage, lieu de parution, maison d'édition
 - Bobo, R. S. (2023) : Le système politique du Goh-Djiboua, Abidjan, Eburnie Editions.
 - Pour article : Patronyme d'auteur, initiales des prénoms année de parution entre parenthèses, intitulé de l'article, nom de la revue, numéro de la revue, intervalle de pages
 - Bobo, R. S. (2013) : Sociologie de la violence politique en Côte d'Ivoire, Revue Ivoirienne de Gouvernance et d'Etudes Stratégiques, No. 26, mars 2025, pp. 15 – 33.

Sommaire

Editorial.....	5
Yves-Patrick Mbangue Nkomba <i>Technopolitique et pouvoir prétorien dans l'Afrique postcoloniale : le cas du Cameroun face à Boko Haram.....</i>	6
Auguste Ongolo <i>Convergences et rivalités entre acteurs de la lutte contre le terrorisme dans le bassin du lac Tchad au prisme des configurations scalaires et sectorielles.....</i>	22
Behalal Marie Flore Sabekop <i>Repenser la gouvernance mondiale du développement durable à partir du Sud : entre dépendance structurelle et quête d'autonomie cognitive en Afrique.....</i>	45
Clément Ndzié <i>Gouvernance environnementale et régionalisme en Afrique centrale : l'opérationnalisation des mécanismes de coopération communautaire.....</i>	56
Yves Djouwa <i>Logiques comparées des partenariats Cameroun/Chine et Cameroun/France : entre continuité et diversification opportune.....</i>	69
Florentine Caristan Fahé <i>L'héritage historico-politique des pays africains comme facteur de l'inertie de l'Union Africaine dans le règlement des conflits.....</i>	80
Pénédjotêh Jean-Paul Coulibaly <i>De l'utilisation responsable des réseaux socionumériques en Côte d'Ivoire : questionnements au prisme de la liberté d'expression.....</i>	89

Editorial

Le présent numéro de la Revue Ivoirienne de Gouvernance & d'Etudes Stratégiques (RIGES) a pour thématique générique « géopolitique de la régionalisation et de la transnationalisation en Afrique ». La motivation sous-jacente à une telle thématique demeure l'analyse des rapports de force entre diverses catégories d'acteurs autour de ressources stratégiques diverses et variées et ce, sur fond de la double dynamique de régionalisation et de transnationalisation en Afrique. Le contexte géopolitique global qui a présidé au choix de cette thématique est celui de la régression du multilatéralisme. On en veut pour preuves le protectionnisme trumpien et l'inefficience dans le management des conflits multiformes transnationaux.

L'appel à contributions y afférent a enregistré des contributions de haute qualité scientifiques. Celle d'**Yves-Patrick Mbangue Nkomba** traite de la transnationalisation du terrorisme tel que mené par Boko Haram en contexte postcolonial. Surfant sur le même théâtre du Bassin du Lac Tchad (BLT), l'article de **Auguste Ongolo** se préoccupe davantage de mettre en lumière les logiques d'acteurs relativement à la lutte contre le terrorisme. Pour sa part, la contribution de **Behalal Marie Flore Sabekop** questionne la gouvernance climatique globale avec pour motivation sous-jacente de mieux faire percevoir le nexus dépendance structurelle/autonomie cognitive. Tout comme cette dernière, la contribution de **Clément Ndzié** aborde la problématique de la coopération environnementale en Afrique centrale. Quant à l'article de **Yves Djouwa**, il analyse dans une approche comparative la diplomatie sino-camerounaise, d'une part, et la diplomatie franco-camerounaise, d'autre part. S'agissant de l'article proposé par **Caristan Florentine Fahé**, il lève le voile sur l'inertie de l'Union Africaine dans la résolution des conflits. La contribution de **Pénédjotêh Jean-Paul Coulibaly** analyse, quant à elle, la problématique de la responsabilité dans l'usage des réseaux sociaux en Côte d'Ivoire.

Heureuse et prospère année 2026 !!

Abidjan, le 27 décembre 2025

Dr. Botiagne Marc Essis
Directeur de la RIGES

Technopolitique et pouvoir prétorien dans l'Afrique postcoloniale : le cas du Cameroun face à Boko Haram

Yves-Patrick Mbangue Nkomba

mbanguos@gmail.com

Université de Yaoundé II

Résumé

Cet article analyse l'usage des technologies militaires dans la lutte contre Boko Haram au Cameroun, en interrogeant leur rôle à la fois comme outils stratégiques de défense et comme instruments de contrôle politique. À partir d'une approche empirique et théorique, l'étude montre que si les innovations technologiques (drones, surveillance électronique, cybersécurité) ont permis d'améliorer l'efficacité opérationnelle des forces armées dans un contexte de guerre asymétrique, elles ont également contribué à la militarisation de l'espace civil et au renforcement du pouvoir exécutif. Le cas emblématique du Bataillon d'intervention rapide (BIR), unité d'élite directement rattachée à la présidence, illustre cette double fonction : combattre le terrorisme tout en sécurisant le régime. L'intégration de technologies avancées, souvent fournies par des partenaires étrangers (États-Unis, Israël, Chine), s'est faite dans un contexte de faible encadrement juridique, générant bavures, violations des droits humains et défiance citoyenne. Cette stratégie techno-sécuritaire, efficace à court terme, comporte ainsi des effets pervers sur le long terme : dépendance technologique, répression politique, fragilisation du lien social. Au-delà du cas camerounais, l'article ouvre un débat théorique sur le brouillage croissant entre sécurité intérieure et extérieure dans les États postcoloniaux, et sur les implications politiques de la technologisation du pouvoir. Il plaide pour une redéfinition démocratique des politiques sécuritaires, articulant souveraineté, transparence et participation, afin d'éviter que la technologie ne devienne un vecteur d'autoritarisme masqué sous l'argument sécuritaire.

Mots-clés : Cameroun ; Technologies militaires ; Lutte contre le terrorisme ; Contrôle intérieur ; Surveillance ; Bataillon d'intervention rapide (BIR) ; Gouvernance sécuritaire ; Violations des droits humains ; Dépendance technologique ; Autoritarisme postcolonial

Abstract

In contexts where counter-terrorism and state authority increasingly overlap, military technologies are no longer confined to the battlefield—they are reshaping the very fabric of political power. This article examines how, in Cameroon, the deployment of advanced military tools—such as surveillance drones, cyber intelligence systems, and biometric monitoring—has operated not only as a response to the insurgency of Boko Haram, but also as a mechanism of internal control and regime consolidation. Focusing on the pivotal role of the Rapid Intervention Battalion (BIR), an elite unit directly accountable to the presidency, the study reveals how a techno-securitarian strategy, framed as necessary for national security, has extended into civilian governance, electoral oversight, and protest suppression. These developments, facilitated by foreign military partnerships (notably with the U.S., Israel, and China), have raised concerns about human rights violations, strategic dependency, and the erosion of public trust in state institutions. The article contributes to theoretical debates on technopolitics, postcolonial statehood, and security governance, arguing that the convergence of technology and coercion may reinforce authoritarian tendencies under the guise of permanent emergency. It advocates for a democratic recalibration of security practices, one that reasserts citizen agency, legal accountability, and technological sovereignty in postcolonial Africa.

Keywords: Cameroon; Military technology; Counter-terrorism; Surveillance; Authoritarianism; Security governance; Rapid Intervention Battalion (BIR); Postcolonial state; Human rights; Technopolitics

Introduction

Depuis le début des années 2010, la montée en puissance de Boko Haram dans la région du lac Tchad a bouleversé les équilibres sécuritaires en Afrique centrale et de l'Ouest, faisant émerger une configuration de conflit asymétrique où la technologie militaire s'impose comme vecteur central des réponses étatiques. Le Cameroun, pays frontalier du Nigeria, est devenu un acteur

majeur de cette lutte, mobilisant des ressources logistiques, humaines et technologiques croissantes, dans le cadre d'opérations conjointes avec la Force multinationale mixte (FMM) et avec l'appui de partenaires internationaux, notamment la France, les États-Unis, Israël et la Chine. L'arsenal technologique déployé comprend des drones de surveillance, des systèmes de communication sécurisés, des technologies de géolocalisation, ainsi que des outils de cyberintelligence pour intercepter les communications ennemies. Ces équipements, fournis parfois dans le cadre de programmes d'aide ou de coopération bilatérale, sont devenus emblématiques d'une nouvelle forme de guerre basée sur l'information et le contrôle à distance.

Mais au-delà de leur fonction opérationnelle dans la lutte contre le terrorisme, ces technologies militaires posent question dans un contexte politique caractérisé par un pouvoir exécutif fort, une armée largement politisée et une culture sécuritaire centralisée. En effet, l'introduction de ces outils high-tech ne se limite pas à la neutralisation de la menace djihadiste : elle s'inscrit également dans une dynamique de renforcement du contrôle interne, où les frontières entre lutte antiterroriste et surveillance politique deviennent floues. Dans un régime qualifié d'hybride (Levitsky & Way 2010), où l'autoritarisme coexiste avec des institutions formellement démocratiques, l'appareil militaire devient un instrument prétorien, servant à contenir les mobilisations sociales, à encadrer les espaces civils, et à dissuader toute contestation du pouvoir central.

La militarisation numérique et technologique du territoire, souvent justifiée par l'urgence sécuritaire, apparaît ainsi comme un levier d'extension du pouvoir de l'État sur ses marges géographiques et ses dissidences politiques. De ce point de vue, la lutte contre Boko Haram devient également un prétexte à l'expérimentation de dispositifs de gouvernance sécuritaire qui dépassent le strict champ de la guerre. Ce phénomène fait écho à la notion de "techno-politique de la peur" (Bigo 2006), où les technologies de sécurité sont utilisées non seulement pour produire de l'ordre, mais aussi pour légitimer des pratiques autoritaires sous couvert de protection.

Dans ce contexte, cet article entend explorer les ambiguïtés d'une politique sécuritaire technomilitarisée au Cameroun, en interrogeant le rôle des technologies dans la transformation des rapports entre pouvoir civil, armée et société. L'enjeu est de comprendre si ces innovations constituent un véritable outil stratégique pour une réponse adaptée à une guerre non conventionnelle, ou si elles participent à une logique prétorienne, renforçant la résilience autoritaire d'un régime vieillissant. À travers une lecture critique des relations civilo-militaires, une analyse des dispositifs technologiques mobilisés, et une mise en regard avec des terrains spécifiques (régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest), il s'agira de saisir les reconfigurations profondes du pouvoir à l'ère de la guerre contre le terrorisme.

Nous l'avons relevé, Depuis l'émergence de la menace Boko Haram au Cameroun à partir de 2013, l'appareil sécuritaire de l'État a connu une transformation profonde, marquée par une montée en puissance des technologies militaires de surveillance, de renseignement et d'intervention rapide. Ce tournant techno-sécuritaire, matérialisé par le déploiement de drones, de caméras thermiques, de technologies de géolocalisation ou encore de systèmes de reconnaissance biométrique, a été présenté par les autorités comme une réponse nécessaire à un contexte de guerre asymétrique. Pourtant, derrière la rhétorique sécuritaire se dessinent des usages ambivalents, où les technologies déployées dans le cadre de la lutte contre le terrorisme servent également à renforcer les dispositifs de contrôle interne, à surveiller les opposants, et à contenir les mobilisations sociales.

Dans un régime classé parmi les systèmes hybrides (Levitsky & Way 2010, Diamond 2002), la question se pose de savoir si la militarisation technologique est strictement motivée par des

impératifs de sécurité nationale, ou si elle s'inscrit dans une logique plus large de consolidation autoritaire, notamment dans des régions considérées comme instables ou politiquement sensibles. La coïncidence entre les zones d'opération du Bataillon d'Intervention Rapide (BIR) et celles des tensions sociopolitiques (Extrême-Nord, Nord-Ouest, Sud-Ouest) alimente les soupçons d'un usage prétorien des nouvelles technologies au profit du régime. De plus, les acteurs internationaux qui participent au transfert ou à la vente de ces technologies (Israël, Chine, France) sont rarement transparents sur les clauses d'usage ou les mécanismes de redevabilité, ce qui soulève des questions éthiques et géopolitiques quant à leur rôle dans le maintien de structures de domination intérieure.

Les débats autour de l'usage des technologies militaires dans la lutte contre Boko Haram au Cameroun s'organisent principalement autour de deux courants de pensée qui proposent des lectures radicalement différentes de leur fonction politique et sécuritaire. Ces divergences ne reposent pas uniquement sur des choix techniques ou tactiques, mais relèvent de conceptions opposées de la souveraineté, du rôle de l'État et des limites de la violence légitime dans des contextes autoritaires. Le premier courant, d'orientation réaliste et fonctionnaliste, considère que l'essor des technologies militaires constitue une réponse rationnelle et nécessaire à une menace asymétrique et transnationale. À ce titre, les drones de surveillance, les radars frontaliers, les outils de géolocalisation et d'interception numérique sont perçus comme des instruments de modernisation de l'appareil de sécurité. L'argument central réside dans l'impératif d'adaptation des États africains aux nouvelles formes de conflictualité, marquées par la fluidité des groupes armés, l'atomisation du champ de bataille et la mobilité transfrontalière de la menace (Buzan, Wæver & de Wilde 1998). Dans cette optique, l'État camerounais chercherait à renforcer sa souveraineté opérationnelle et sa capacité d'anticipation, en s'inscrivant dans une logique de gouvernance par la sécurité. McCormack (2015) souligne à cet égard que les coopérations technico-militaires avec des puissances comme la France, Israël ou la Chine visent à doter les États sahéliens d'outils adaptés à la guerre irrégulière, dans un contexte où les frontières nationales sont devenues des zones grises de sécurité. Cette approche, qui rejoint les travaux en sécurité internationale sur la légitimation des politiques d'exception, repose sur l'idée que les États faibles doivent renforcer leur appareil coercitif pour préserver leur stabilité interne. Dans le cas camerounais, cela se traduit par une légitimation du recours aux technologies de défense, inscrite dans le registre de la souveraineté défensive : il ne s'agirait pas de militariser l'espace public, mais de neutraliser un ennemi insaisissable, invisible et mouvant. Cette vision est parfois étayée par des données empiriques montrant l'efficacité de certains dispositifs dans la localisation de cellules dormantes, la protection des convois humanitaires, ou encore le démantèlement de camps djihadistes dans les zones frontalières (ICG 2022).

En contrepoint, un second courant théorique, d'inspiration critique et post-structuraliste, propose une relecture du déploiement de ces technologies comme instruments de gouvernementalité autoritaire. En se fondant sur les travaux de Foucault (1976), Bigo (2008), ou encore Mbembe (2000), ce courant soutient que l'introduction de la technologie dans le champ militaire ne répond pas uniquement à des impératifs sécuritaires, mais participe d'un processus de réagencement du pouvoir. Les dispositifs de surveillance, d'interception et de contrôle territorial seraient mobilisés non pas tant contre Boko Haram que contre les populations elles-mêmes, en particulier dans les régions périphériques à fort potentiel contestataire — à l'instar du Nord-Ouest, du Sud-Ouest, ou de certaines zones musulmanes du Nord. La logique de lutte contre-insurrectionnelle se mue alors en infrastructure de contrôle social, où les technologies militaires se greffent sur une volonté politique de capillarisation de l'autorité. Cette critique s'ancre dans les observations de terrain, notamment les coupures d'Internet dans les régions anglophones en 2017, justifiées par l'État comme nécessaires à la

sécurité publique, mais perçues par de nombreux observateurs comme un acte de censure politique (Ngomo 2018). Ces pratiques sont emblématiques d'un usage détourné des outils militaires à des fins de neutralisation de la dissidence, dans une logique de biopouvoir — pour reprendre la terminologie foucaldienne — où la surveillance numérique, les écoutes, le fichage biométrique ou les patrouilles dronisées deviennent les vecteurs d'une politique de la peur. Bigo (2008) parle à ce sujet de « ban-opticon », désignant un système hybride de contrôle basé à la fois sur la technologie, la sécurité et la gestion différenciée des populations. Ces deux lectures opposées posent donc une tension centrale entre sécurisation et oppression. D'un côté, l'usage de technologies militaires est défendu comme un moyen de restaurer la souveraineté nationale face à une menace globalisée. De l'autre, ces mêmes technologies sont analysées comme des dispositifs de légitimation d'un pouvoir prétorien, dont l'objectif n'est plus seulement la sécurité, mais la régulation autoritaire de l'espace politique. Cette opposition ouvre un champ de réflexion sur les zones d'indétermination entre protection et répression, prévention et instrumentalisation, sécurité publique et contrôle politique. Elle invite, en définitive, à une lecture contextuelle, dynamique et critique des usages militaires de la technologie dans les régimes hybrides contemporains.

De ce fait, L'analyse de la militarisation technologique dans la lutte contre Boko Haram au Cameroun exige une approche théorique plurielle, capable de dépasser la vision instrumentale de la technologie pour en interroger les usages politiques, institutionnels et symboliques. Trois perspectives analytiques complémentaires permettent d'ancrer cette réflexion : la théorie critique de la sécurité, l'approche des régimes hybrides (et du néo-prétorianisme), ainsi que les cadres post-foucaldiens et postcoloniaux sur le pouvoir et la souveraineté.

D'une part, la théorie critique de la sécurité, initiée notamment par l'École de Copenhague (Buzan, Wæver & de Wilde 1998), propose de comprendre la sécurité non comme un état objectif, mais comme un acte discursif et performatif. L'acte de « sécuritisation » désigne le processus par lequel un enjeu est construit comme une menace existentielle, justifiant ainsi des mesures exceptionnelles qui échappent au contrôle démocratique ordinaire. Dans le cas camerounais, l'État, en désignant Boko Haram comme une menace transnationale prioritaire, produit un discours qui légitime la militarisation accrue du territoire, la concentration du pouvoir exécutif et l'adoption de technologies sécuritaires intrusives. Le recours aux drones, aux dispositifs de surveillance numérique ou aux partenariats internationaux en matière de renseignement est présenté comme une réponse rationnelle à la menace, alors même qu'il sert aussi à élargir les prérogatives de l'État dans des domaines extramilitaires.

D'autre part, la théorie des régimes hybrides (Levitsky & Way 2010) permet de situer ces usages dans une perspective institutionnelle. Le Cameroun présente les traits caractéristiques d'un régime dit « autoritaire compétitif », où les institutions démocratiques existent formellement mais sont systématiquement neutralisées par des pratiques de contrôle, de clientélisme et de répression ciblée. Dans un tel contexte, l'armée et les structures de sécurité ne sont pas de simples instruments étatiques, mais des acteurs politiques à part entière. Le concept de néo-prétorianisme (Croissant & Kuehn 2010) désigne précisément cette imbrication croissante entre pouvoir civil et appareil militaire, où les forces armées deviennent un levier de gouvernance quotidienne. L'introduction de technologies sécuritaires avancées, sous couvert de lutte antiterroriste, permet de renforcer cette structure autoritaire, en assurant un quadrillage des territoires et un encadrement des oppositions, en particulier dans les régions contestataires comme l'Extrême-Nord ou les zones anglophones. Enfin, les approches post-foucaldiennes et postcoloniales (Foucault 1976, Bigo 2008, Mbembe 2000, 2021) permettent d'interroger les dimensions plus profondes de la souveraineté exercée par l'État à travers les dispositifs technologiques. Pour Foucault, le pouvoir moderne s'exerce non pas seulement à travers la répression, mais par la normalisation, la surveillance, et la gestion différenciée des populations

— ce qu'il nomme « biopouvoir ». Les technologies militaires ne sont donc pas seulement des outils de défense, mais des instruments de gouvernement, qui permettent de moduler les droits, d'anticiper les contestations, et d'instaurer des formes d'ordre sans visibilité frontale. Didier Bigo (2008) prolonge cette perspective en analysant la montée d'un « complexe sécuritaire » transnational, dans lequel la gestion des risques et la surveillance numérique sont des formes de contrôle social déguisées. Achille Mbembe, quant à lui, souligne que dans les États postcoloniaux, la souveraineté prend souvent une forme extrajudiciaire, ancrée dans une tradition de violence légitime héritée de la colonisation. Dans cette logique, l'usage des technologies militaires dans le contexte camerounais relève d'un exercice de souveraineté fondé sur la peur, la visibilité militaire, et l'occupation sécuritaire des marges. Ces trois perspectives ne s'excluent pas, mais se complètent. Ensemble, elles permettent de penser les technologies militaires non pas comme des solutions techniques à des défis sécuritaires, mais comme des instruments au cœur de la fabrique du pouvoir autoritaire. Elles offrent ainsi un cadre robuste pour analyser les effets politiques, sociaux et institutionnels de la militarisation technologique dans des régimes où la sécurité devient le principal langage du pouvoir.

Dans ce contexte, la problématique centrale de cet article est la suivante : *Dans quelle mesure les technologies militaires mobilisées dans la lutte contre Boko Haram au Cameroun relèvent-elles d'une stratégie de défense nationale, ou constituent-elles un instrument de renforcement du pouvoir autoritaire, dans une dynamique de gouvernance sécuritaire à visée prétorienne ?* Pour comprendre les enjeux géopolitiques, sécuritaires et politiques associés à l'utilisation des technologies militaires dans la lutte contre Boko Haram au Cameroun, il convient de mobiliser plusieurs concepts et théories provenant des sciences sociales, des études de sécurité et des études postcoloniales. Ces cadres théoriques permettent de situer les pratiques sécuritaires dans des dynamiques plus larges de pouvoir et de gouvernance. L'articulation cohérente de la sécuritisation (principalement issue de l'École de Copenhague) et du constructivisme offre un cadre d'analyse puissant pour comprendre l'utilisation des technologies militaires dans la lutte contre Boko Haram au Cameroun. En effet, Le constructivisme postule que la réalité sociale, y compris les menaces à la sécurité, n'est pas objectivement donnée, mais plutôt socialement construite à travers les discours, les pratiques et les interactions entre les acteurs. En d'autres termes, une menace n'existe pas en soi ; elle devient une menace lorsque certains acteurs (souvent les élites politiques et militaires) la définissent et la présentent comme telle à une audience pertinente. Cette orientation théorique, nous aide à comprendre comment Boko Haram est devenu une menace "existentielle" pour l'État camerounais. Ce n'est pas seulement la présence d'un groupe armé, mais la manière dont ce groupe est discursivement construit comme une menace à l'intégrité territoriale, à la sécurité nationale et aux valeurs fondamentales de la société camerounaise qui justifie des mesures extraordinaires. À côté de cela, la sécuritisation est le processus par lequel une question ordinaire est transformée en un problème de sécurité existentielle, justifiant ainsi des mesures d'urgence qui seraient impensables dans des circonstances normales. Ce processus implique un acte de langage (un discours) par un acteur de la sécurité qui déclare une menace, et le succès de cet acte dépend de l'acceptation de cette définition par l'audience. Ce cadrage théorique s'appuie sur la construction sociale de la menace mise en lumière par le constructivisme. Une fois que Boko Haram est construit comme une menace existentielle (grâce aux discours politiques, médiatiques, etc.), il devient plus légitime pour l'État de recourir à des mesures exceptionnelles, telles que l'investissement massif dans les technologies militaires et leur déploiement. Si le constructivisme nous aide à comprendre comment la menace Boko Haram est socialement construite, la sécuritisation quant à elle analyse le processus par lequel cette menace construite est présentée comme existentielle, justifiant des mesures d'urgence, y compris l'utilisation de technologies militaires. Ces technologies, initialement légitimées par le discours de sécuritisation, peuvent ensuite potentiellement devenir des instruments de contrôle

prétorien si les mécanismes de surveillance démocratique sont faibles et si la menace est instrumentalisée pour des objectifs politiques internes. L'articulation de ces deux cadres théoriques permet donc une analyse plus profonde des dynamiques à l'œuvre dans la lutte contre Boko Haram au Cameroun, en allant au-delà d'une simple évaluation de l'efficacité militaire des technologies pour examiner leurs implications politiques et sociales.

Lutte contre Boko Haram et essor de la technologie militaire : une réponse stratégique à une menace asymétrique

La lutte contre Boko Haram dans le bassin du lac Tchad a imposé au Cameroun une révision doctrinale majeure, fondée sur l'intégration accélérée de technologies militaires dans une logique de contre-insurrection. Drones ISR, systèmes de surveillance électronique et coopération sécuritaire internationale ont permis de compenser l'asymétrie opérationnelle d'une menace mobile et transfrontalière. Toutefois, cette modernisation, concentrée autour du BIR et dépendante d'appuis étrangers, interroge autant qu'elle rassure : efficacité tactique, mais dépendance structurelle ; gains sécuritaires, mais risques de dérives répressives et de recentralisation du pouvoir coercitif. L'analyse proposée vise dès lors à apprécier les effets ambivalents de cette réponse techno-militaire sur la stabilisation et sur la gouvernance sécuritaire.

Contexte sécuritaire régional et mutation des menaces

L'essor des technologies militaires au Cameroun s'inscrit dans une dynamique de transformation stratégique imposée par la montée du terrorisme régional. La guerre contre Boko Haram a obligé l'État à s'adapter à une menace asymétrique, marquée par la fluidité des frontières, la dispersion des groupes armés et la porosité des territoires. Cette reconfiguration a rendu indispensable l'intégration de capacités technologiques avancées, dans un contexte de coopération régionale et d'assistance sécuritaire étrangère.

L'émergence de Boko Haram dans le nord-est du Nigeria au début des années 2000, puis sa radicalisation après la mort extrajudiciaire de son leader Mohammed Yusuf en 2009, ont marqué le début d'une insurrection régionale aux ramifications transfrontalières (Foucher 2022). Dès 2014, le Cameroun est devenu l'un des théâtres majeurs du conflit, avec des attaques meurtrières sur Fotokol, Kolofata, Amchidé ou Mora, exposant l'inefficacité initiale d'un appareil militaire peu préparé à une guerre irrégulière (Crisis Group, 2016). Cette nouvelle conflictualité se caractérise par l'asymétrie des forces, la mobilité des combattants, l'usage d'engins explosifs improvisés (IED) et d'attaques kamikazes, ainsi que l'instrumentalisation des zones rurales et enclavées comme sanctuaires (Olonisakin & Ikpe 2011). Ce type de menace, largement analysé dans les travaux de David Kilcullen (*Counterinsurgency*, 2010), repose moins sur la conquête territoriale que sur l'instauration d'un climat d'insécurité généralisée, ce qui nécessite une réponse technologique en appui aux troupes conventionnelles. Dans ce contexte, le Cameroun a été contraint de revoir sa doctrine sécuritaire. Traditionnellement orientée vers la surveillance des frontières et le maintien de l'ordre, sa stratégie de défense a été adaptée à une logique contre-insurrectionnelle. Cette adaptation s'est traduite par une montée en gamme technologique et une coopération renforcée avec les partenaires régionaux et internationaux.

La Force multinationale mixte (FMM), réactivée en 2015 sous l'égide de la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT), constitue l'un des piliers de la réponse régionale. Elle regroupe le Nigeria, le Tchad, le Niger, le Bénin et le Cameroun, et vise à mutualiser les efforts militaires

dans un cadre transfrontalier (Boeke & Schuurman 2015). Cependant, au-delà de cette initiative, c'est le soutien militaire de puissances étrangères qui a permis un saut qualitatif technologique au Cameroun. Les États-Unis, via l'AFRICOM, ont installé une base de drones à Garoua et formé les troupes camerounaises au renseignement et à la surveillance (The Intercept 2017). La France a offert un appui en matière de formation tactique et de logistique dans le cadre de la coopération militaire bilatérale. Israël, via des entreprises comme Magal Security Systems, a contribué à la sécurisation électronique de sites sensibles et à la fourniture d'équipements de pointe (Bachmann & Gunneriusson 2014). Enfin, la Chine, de plus en plus présente sur le plan sécuritaire en Afrique centrale, a participé à des livraisons de matériel militaire et de systèmes de communication (Alden & Alves 2009). Ces alliances ont soutenu le renforcement du Bataillon d'intervention rapide (BIR), une unité d'élite créée en 2001 mais repositionnée au cœur du dispositif anti-terroriste à partir de 2014. Formé avec l'appui de conseillers israéliens, le BIR bénéficie d'équipements modernes : véhicules blindés, systèmes de vision nocturne, moyens de communication sophistiqués, et une chaîne de commandement séparée du reste de l'armée, ce qui renforce sa réactivité (International Crisis Group 2016, Tull 2017).

Montée en puissance des technologies militaires dans l'appareil sécuritaire camerounais

Face à l'extrême adaptabilité de Boko Haram, dont les tactiques mêlent attaques éclair, attentats suicides et infiltrations furtives dans les zones frontalières, le recours aux technologies militaires s'est progressivement imposé au Cameroun comme une réponse stratégique incontournable. La nature asymétrique de la menace, échappant aux logiques de guerre conventionnelle, a contraint l'État à repenser en profondeur son architecture sécuritaire. C'est dans ce contexte qu'a émergé une stratégie de modernisation accélérée, appuyée par plusieurs partenaires internationaux, et centrée sur le renforcement des capacités de renseignement, de surveillance et de communication (Foucher 2022, Kilcullen 2010). En effet, cette modernisation s'est traduite par l'introduction d'un large éventail d'équipements de nouvelle génération. Drones ISR (Intelligence, Surveillance and Reconnaissance), systèmes de géolocalisation, capteurs de mouvement, brouilleurs de fréquences, stations de transmission sécurisée et outils de traitement de données géospatiales ont été progressivement intégrés dans le dispositif militaire. Il convient de souligner que ces innovations ont été prioritairement déployées au sein du Bataillon d'intervention rapide (BIR), fer de lance de la lutte anti-Boko Haram, ainsi que dans des bases stratégiques comme celle de Salak, dans l'Extrême-Nord, devenue un centre névralgique de coordination opérationnelle (International Crisis Group 2016).

Par ailleurs, cette montée en puissance technologique a été rendue possible grâce à l'appui structurant de plusieurs puissances étrangères. Les États-Unis, à travers le programme *Trans-Sahara Counterterrorism Partnership (TSCTP)*, ont fourni une assistance matérielle et technique significative, incluant la mise en place d'infrastructures sécurisées de communication et la formation d'unités spécialisées dans la neutralisation de cibles mobiles (The Intercept 2017). Dans le même ordre d'idées, Israël s'est imposé comme un partenaire discret mais décisif, en livrant des armes intelligentes, des systèmes de vision nocturne et en assurant la sécurisation de réseaux de communication (Bachmann & Gunneriusson 2014). De son côté, la Chine a contribué à travers la fourniture d'équipements de surveillance électronique, utilisés aussi bien dans les zones de conflit qu'en milieu urbain, illustrant une extension de la logique sécuritaire au-delà des zones frontalières (Alden & Alves 2009). En conséquence, ces transformations ont permis des résultats opérationnels significatifs sur le terrain. Entre 2015 et 2017, plusieurs zones frontalières autrefois sous influence jihadiste ont été sécurisées, des bases logistiques de Boko Haram démantelées, et de nombreux combattants neutralisés ou capturés.

L'exemple emblématique de l'attaque de Fotokol en février 2015 illustre parfaitement cette dynamique : grâce à une alerte précoce transmise par les dispositifs de surveillance et à l'intervention rapide du BIR, l'armée camerounaise a réussi à repousser une offensive de grande ampleur (International Crisis Group 2016). De telles victoires ont renforcé l'image d'un appareil militaire modernisé, capable de répondre efficacement à des menaces complexes.

Dans cette logique, l'usage combiné de technologies de surveillance et de renseignement a également permis de développer une capacité de réaction plus rapide et mieux coordonnée. Les unités du BIR, dotées de systèmes de communication cryptés, de véhicules blindés modernes et d'outils SIG (systèmes d'information géographique), ont pu agir avec une efficacité accrue sur des terrains auparavant difficiles d'accès. De plus, la mise en place de réseaux d'alerte interopérables entre le Cameroun, le Tchad et le Nigeria a renforcé la coopération régionale, tout en facilitant la remontée d'informations stratégiques (Boeke & Schuurman, 2015). Néanmoins, il convient de nuancer ces succès. En dépit des avancées, la concentration de ces ressources technologiques dans les mains d'un nombre restreint d'unités — en particulier le BIR — suscite des interrogations. D'une part, cette répartition inégalitaire des moyens contribue à creuser les écarts entre les différentes branches de l'armée, alimentant des tensions internes (Tull, 2017). D'autre part, elle tend à renforcer une logique de centralisation du pouvoir militaire autour du président de la République et de ses réseaux proches. Autrement dit, si la technologie a servi l'efficacité opérationnelle, elle a aussi redessiné les équilibres de pouvoir au sein de l'État. Ainsi, la modernisation technologique de l'armée camerounaise dans le cadre de la lutte contre Boko Haram s'est révélée à double tranchant : elle a permis des avancées réelles sur le plan sécuritaire, tout en posant les bases d'un appareil militaire partiellement autonome, concentré et politiquement sensible. Cette ambivalence ouvre la voie à une réflexion plus critique sur l'usage des technologies militaires comme instruments de contrôle au sein d'un régime autoritaire — ce qui fera l'objet de la partie suivante.

Efficacité et limites opérationnelles

Malgré les avancées notables observées dans la modernisation de l'appareil sécuritaire camerounais, la stratégie techno-militaire déployée contre Boko Haram demeure sujette à de sérieuses critiques. Si l'efficacité tactique de certaines opérations ne fait pas de doute, notamment grâce aux outils de surveillance et de neutralisation rapide, l'approche fondée sur la technologie révèle également des limites structurelles et opérationnelles majeures. Ces limites ne concernent pas seulement les aspects techniques, mais touchent aussi à la dimension humaine, sociale et politique du conflit. En premier lieu, il convient de souligner que cette stratégie reste fortement dépendante du soutien international, aussi bien pour la fourniture des équipements que pour leur maintenance, leur mise à jour technologique, ou encore l'accès au renseignement de haute précision. Les capacités locales en matière de fabrication, d'entretien et d'appropriation technique restent limitées, ce qui place l'armée camerounaise dans une forme de dépendance structurelle vis-à-vis de ses partenaires, notamment les États-Unis, Israël et la Chine (Alden & Alves 2009, The Intercept 2017). Ce déficit d'autonomie technologique pose un problème de durabilité à moyen et long terme, surtout dans un contexte géopolitique où les alliances peuvent se reconfigurer rapidement.

Par ailleurs, l'usage de ces technologies de pointe dans un environnement humainement complexe s'est parfois révélé inadapté. Plusieurs cas documentés par Amnesty International (2017) font état de bavures graves, au cours desquelles des civils ont été pris pour cibles en raison d'erreurs d'interprétation de signaux électroniques ou de mouvements jugés suspects. Loin d'être de simples incidents isolés, ces drames mettent en lumière l'incapacité de la

technologie à remplacer la connaissance fine du terrain et des dynamiques sociopolitiques locales. Comme l'a brillamment analysé Grégoire Chamayou dans *Théorie du drone* (2013), les dispositifs technologiques, aussi performants soient-ils, ne peuvent se substituer au renseignement humain (HUMINT), ni à la compréhension de l'environnement social dans lequel s'insère la violence armée. En outre, le renforcement militaire du Cameroun contre Boko Haram s'est rarement accompagné d'un investissement équivalent dans les réponses civiles, sociales et humanitaires. Les politiques publiques de développement local, de réhabilitation des déplacés internes ou de soutien aux populations affectées par le conflit sont restées secondaires, sinon marginales, face à la logique de militarisation. Ce déséquilibre stratégique entre l'investissement sécuritaire et les efforts de stabilisation a contribué à maintenir, voire à renforcer, les frustrations sociales dans certaines zones frontalières, où la pauvreté, la marginalisation et la méfiance envers les autorités demeurent des facteurs d'insécurité persistants (Foucher 2022, Olonisakin & Ikpe 2011). À cela s'ajoute un risque croissant de techno fétichisme militaire, c'est-à-dire une croyance quasi-mystique dans la capacité de la technologie à résoudre, à elle seule, des problèmes profondément enracinés dans les réalités politiques et sociales. Cette illusion de contrôle par la machine occulte souvent les enjeux de gouvernance, de justice et d'inclusion, qui sont pourtant essentiels à toute stabilisation durable. Dans le cas du Cameroun, cette dérive a parfois conduit à une approche répressive des dynamiques locales, où la technologie est utilisée non pas pour comprendre ou protéger, mais pour surveiller, dissuader et neutraliser.

Cette orientation techno-sécuritaire a également eu des effets politiques significatifs. Le contrôle militaire de l'information — facilité par des technologies de communication cryptées, des systèmes de brouillage, ou encore la centralisation du renseignement — a permis au gouvernement de limiter les critiques internes, notamment celles portant sur les violations des droits humains, les détentions arbitraires ou les disparitions forcées (Amnesty International, 2017). Ce verrouillage informationnel soulève la question d'un usage politique de la technologie militaire, non plus seulement dirigé contre une menace extérieure, mais également contre les oppositions internes ou les voix critiques, civiles comme médiatiques. Ainsi, la stratégie technologique du Cameroun contre Boko Haram, bien qu'efficace à certains égards, comporte des limites profondes : dépendance externe, dérives répressives, sous-investissement dans la résilience sociale, et risque d'autoritarisme sécuritaire. Ces éléments appellent à une lecture critique de la technologie militaire non seulement comme outil de défense, mais aussi comme instrument de pouvoir, une perspective qui sera développée dans la seconde partie de cette étude.

Technologies de guerre et contrôle intérieur : entre impératif sécuritaire et logique prétorienne

Si la lutte contre Boko Haram a justifié l'essor technologique de l'appareil sécuritaire camerounais, cette évolution ne s'est pas limitée au champ strictement militaire. À mesure que les dispositifs technologiques se sont intégrés à la conduite des opérations, ils ont progressivement été redéployés dans des contextes civils, politiques et sociaux, participant à une reconfiguration plus profonde de la gouvernance sécuritaire. Loin d'être de simples instruments de lutte contre le terrorisme, ces technologies sont devenues des leviers de contrôle intérieur, renforçant le pouvoir exécutif tout en affaiblissant les contre-pouvoirs institutionnels et citoyens. Cette deuxième partie explore les usages politiques des technologies militaires au Cameroun, en analysant leur rôle dans la militarisation de l'espace civil, la consolidation du pouvoir prétorien et l'impact ambivalent sur la relation entre l'État et la société. Elle interroge

ainsi les frontières mouvantes entre sécurité, autorité et légitimité à l'ère des dispositifs numériques et de la guerre permanente.

Du front contre-insurrectionnel à la gestion du territoire : militarisation de l'espace civil

La lutte contre Boko Haram, d'abord présentée comme un impératif sécuritaire face à une menace extérieure et irrégulière, a progressivement servi de levier stratégique pour une reconfiguration du contrôle de l'espace intérieur. Autrement dit, ce conflit a offert au pouvoir camerounais une opportunité politique : celle d'élargir l'usage des moyens militaires – notamment technologiques – à des domaines qui dépassent largement la contre-insurrection proprement dite. Ce glissement fonctionnel s'est traduit par une militarisation croissante de l'espace civil, justifiée par la rhétorique sécuritaire mais orientée vers la surveillance, la dissuasion et le contrôle politique. Dans ce contexte, les technologies militaires, initialement mobilisées dans les régions frontalières de l'Extrême-Nord, ont été redéployées bien au-delà du théâtre de guerre. À partir de 2016, on observe une extension territoriale des dispositifs de surveillance, marquant l'entrée dans une gouvernance sécuritaire étendue, où l'ennemi intérieur devient aussi important que l'ennemi extérieur. Cette dynamique, analysée par Didier Bigo (2005) dans sa théorie du « continuum sécurité-défense », révèle comment la distinction entre sécurité intérieure et extérieure tend à s'estomper, ouvrant la voie à un usage transversal de la force armée. Le Bataillon d'intervention rapide (BIR) joue un rôle central dans cette évolution. Bien qu'il ait été conçu pour la lutte contre la piraterie et le terrorisme, le BIR a été progressivement intégré aux dispositifs de maintien de l'ordre dans des contextes purement politiques. Il est ainsi intervenu lors de manifestations dans les régions anglophones, de grèves estudiantines ou de scrutins électoraux jugés sensibles, comme l'élection présidentielle de 2018 (Ndzana 2020). Doté d'une chaîne de commandement autonome, d'un accès privilégié aux technologies militaires et d'un statut d'élite hors hiérarchie classique, le BIR constitue de facto une force parallèle au service du pouvoir central, à mi-chemin entre unité anti-insurrectionnelle et garde prétorienne.

En parallèle, plusieurs technologies de contrôle issues du domaine militaire ont été transposées dans la gestion des espaces urbains. Des systèmes de géolocalisation, de reconnaissance faciale et de traçage des communications ont été déployés dans les grandes villes comme Douala, Yaoundé et Buea, avec l'appui technique de sociétés israéliennes et chinoises, dans le cadre d'accords bilatéraux discrets mais actifs (Alden & Alves 2009, Bachmann & Gunneriusson 2014). Ce type de dispositif, pensé à l'origine pour le suivi de groupes armés, est désormais appliqué à la surveillance de la population civile, dans une logique préventive mais aussi répressive. De surcroît, le développement de la cybersurveillance complète cette dynamique de contrôle. Des logiciels espions permettant l'écoute à distance, l'intrusion dans les messageries privées, ou le repérage des opposants via leurs données numériques, ont été détectés par plusieurs ONG spécialisées. Le rapport de Privacy International (2019) souligne que ces outils sont régulièrement utilisés pour cibler journalistes, activistes, syndicalistes et membres de la société civile, bien au-delà du champ de la lutte antiterroriste. Cette extension des pratiques sécuritaires au numérique traduit une volonté de surveillance totale, facilitée par les technologies issues de la guerre contre-insurrectionnelle.

Ainsi, l'appareil sécuritaire camerounais tend à se reconfigurer autour d'une logique de contrôle multidimensionnel, mêlant technologie, militarisation du maintien de l'ordre et encadrement du politique. Ce processus ne saurait être réduit à une simple réponse à l'insécurité : il témoigne d'une volonté de discipliner l'espace social, de prévenir toute contestation, et de renforcer l'emprise du pouvoir central par des moyens non conventionnels. La justification de ces

mesures repose sur une rhétorique de crise permanente, où le terrorisme sert de cadre légitime pour étendre les prérogatives militaires sur le champ politique et civil. L'expérience camerounaise illustre un phénomène plus large observable dans d'autres régimes autoritaires ou semi-autoritaires : l'instrumentalisation du risque sécuritaire pour consolider un État sécuritaire, où les technologies militaires deviennent des vecteurs de contrôle intérieur autant que des outils de défense. Cette ambivalence, au cœur du prétorianisme contemporain, fait l'objet de débats croissants dans les travaux sur la gouvernance sécuritaire postcoloniale.

La technologie militaire comme outil de renforcement du pouvoir prétorien

Dans un régime comme celui du Cameroun, où le pouvoir exécutif est fortement centralisé et l'appareil sécuritaire largement personnalisé autour de la figure présidentielle, les technologies militaires ne servent pas uniquement des fins opérationnelles contre Boko Haram. Elles s'inscrivent plus largement dans une logique prétorienne, où les forces armées – et tout particulièrement leurs composantes les plus équipées et les plus loyales – deviennent les garantes de la pérennité du régime, parfois au détriment des normes démocratiques, de la redevabilité institutionnelle et du droit. En ce sens, la montée en puissance du Bataillon d'intervention rapide (BIR) ne relève pas uniquement d'une nécessité sécuritaire. Unité d'élite créée officiellement pour lutter contre les menaces transnationales et la piraterie maritime, le BIR a été progressivement transformé en force armée parallèle, dotée d'un budget autonome, d'une chaîne de commandement hors de l'état-major traditionnel, et directement rattachée à la Présidence de la République (ICG 2016, Ndzana, 2020). Il bénéficie également d'un accès privilégié aux technologies de pointe, souvent négociées hors des canaux parlementaires ou ministériels classiques, via des accords sécuritaires confidentiels (Bachmann & Gunneriusson 2014, Alden & Alves 2009). Cette unité, bien que très active dans la lutte contre Boko Haram, joue un rôle double : à la fois force anti-terroriste sur le front nord, et garde prétorienne dans les zones politiquement sensibles du territoire national. Lors de la crise anglophone déclenchée en 2016, le BIR a été massivement mobilisé non seulement contre les milices séparatistes, mais aussi pour réprimer des manifestations civiles à Buea, Bamenda et Kumbo, souvent en dehors de tout cadre légal transparent (Konings & Nyamnjoh 2012 ; Amnesty International 2018). L'absence de contrôle parlementaire sur ses opérations, la confidentialité de ses budgets, et la nature extrajudiciaire de certaines de ses actions ont suscité de vives critiques de la société civile et des organisations internationales.

Plus largement, cette instrumentalisation du BIR illustre une tendance vers ce que Bayart (2006) décrit comme un État de "proximité sécuritaire", dans lequel l'appareil répressif est configuré pour protéger le pouvoir en place, plutôt que l'intérêt général. Le développement technologique, dans ce contexte, ne renforce pas la souveraineté collective, mais alimente une souveraineté concentrée, où l'armée devient un pilier personnel du régime. Cette situation correspond à ce que Mbembe (2000) qualifie de régime de commandement, caractérisé par la confusion entre force publique et pouvoir privé. De surcroît, les technologies issues de la coopération avec des puissances comme Israël, la Chine ou la Russie sont souvent intégrées sans débat public, dans une opacité propice à leur réaffectation à des usages politiques internes. Les dispositifs de surveillance, de géolocalisation, de reconnaissance faciale ou d'écoute numérique ont ainsi été utilisés contre des opposants, des journalistes et des leaders de la société civile, comme le dénoncent Privacy International (2019) et Reporters Without Borders (2020). Dans ce cadre, la guerre contre le terrorisme devient un prétexte fonctionnel pour développer des capacités de contrôle permanent, dans une logique d'anticipation, de dissuasion et de dislocation de toute opposition. Le recours croissant à ces dispositifs high-techs dans la gestion de l'ordre intérieur contribue à effacer la frontière entre défense extérieure et sécurité intérieure. Cette confusion

stratégique, bien analysée par Foucault (2004) à travers la notion de "biopouvoir sécuritaire", donne naissance à un État techno sécuritaire, où le traitement des menaces est délégué à des corps armés d'élite, agissant hors des cadres institutionnels ordinaires. Dans le cas camerounais, cela se traduit par une autonomisation croissante du secteur militaire, un affaiblissement des contre-pouvoirs civils, et une dépendance accrue du régime envers la loyauté des forces spéciales.

Cette configuration s'inscrit dans une tendance plus large à l'œuvre sur le continent africain, où l'hybridation entre technologies sécuritaires importées et pratiques autoritaires locales produit un nouvel agencement du pouvoir, que certains chercheurs qualifient de « techno-prétorianisme » (Abrahamsen & Williams 2005, Sandor, 2020). Ce modèle repose sur la concentration du savoir sécuritaire, la réduction de la transparence budgétaire, et l'utilisation de la technologie comme capital politique à destination d'un exécutif renforcé. Ainsi, dans le cas camerounais, les technologies militaires ne peuvent être analysées comme des outils neutres d'efficacité opérationnelle. Elles participent activement à la reconfiguration de l'ordre politique, au service d'un pouvoir centralisé, militarisé et numériquement renforcé, qui tend à substituer à la médiation politique une gouvernance sécuritaire de plus en plus opaque et coercitive.

Une stratégie à double tranchant : sécurité, défiance et résilience citoyenne

L'usage accru des technologies militaires dans la gestion de la sécurité intérieure au Cameroun révèle une stratégie ambivalente, marquée par des effets à double tranchant. D'un côté, ces outils renforcent l'efficacité de la surveillance et permettent une réponse rapide à des menaces diffuses, dans un contexte où les groupes armés, les réseaux criminels et les mouvances séparatistes exploitent la porosité territoriale. De l'autre, leur déploiement généralisé, souvent sans cadre légal transparent ni contrôle démocratique effectif, engendre une crise de confiance entre l'État et une partie de la population, accentuant les tensions sociales au lieu de les apaiser. En effet, dans des régions déjà fragilisées par la pauvreté, l'enclavement et l'absence de services publics, comme l'Extrême-Nord, l'Adamaoua ou les régions anglophones, la multiplication des bavures, des arrestations arbitraires et des violations des droits fondamentaux liées à l'usage abusif de technologies militaires accentue le ressentiment populaire. Selon Human Rights Watch (2018), plusieurs opérations de ratissage ont été menées avec un usage disproportionné de la force, appuyées par des drones de surveillance et des systèmes de localisation, ciblant parfois des civils non impliqués dans les activités insurrectionnelles. Ces pratiques, loin de garantir la sécurité, ont contribué à détériorer la coopération entre populations locales et forces de défense, créant un vide informationnel que les groupes armés exploitent à leur avantage (Amnesty International 2018, Foucher 2022).

Par ailleurs, la défiance envers les institutions sécuritaires est accentuée par l'opacité entourant l'usage de la technologie : reconnaissance faciale, écoutes numériques, collecte massive de données biométriques — autant de dispositifs souvent introduits sans débat public, et perçus comme des moyens de contrôle social autoritaire plutôt que comme des instruments de protection collective (Privacy International 2019, Bigo 2005). Cette perception alimente des discours de victimisation et de marginalisation, qui peuvent servir de terreau à la radicalisation, notamment chez les jeunes, en quête de reconnaissance ou d'alternatives politiques dans des espaces où l'État apparaît plus comme une force répressive que comme un acteur de développement (Olonisakin & Ikpe 2011). Sur le plan stratégique, cette orientation techno-sécuritaire expose également le Cameroun à des vulnérabilités structurelles. La dépendance croissante à l'égard d'équipements importés — drones, systèmes de brouillage, logiciels de surveillance — rend le pays tributaire de l'assistance étrangère pour le fonctionnement et la

maintenance de ses capacités militaires. Comme l'indique Marchal (2021), cette dépendance technologique affaiblit la souveraineté opérationnelle du pays et crée une asymétrie stratégique, où le pouvoir de décision reste partiellement délégué à des alliés extérieurs, souvent motivés par des logiques géopolitiques propres (Alden & Alves 2009, Abrahamsen & Williams 2005). À long terme, cette militarisation fondée sur la technologie pourrait compromettre la reconstruction du lien social, en renforçant l'idée d'un État qui gouverne par la peur et la surveillance, plutôt que par la participation et la redistribution. Comme le note Mbembe (2000), l'usage excessif de la force dans la gestion des sociétés postcoloniales produit souvent des formes de soumission temporaire, mais aussi des formes silencieuses de résistance, de désengagement ou de repli communautaire, qui minent la légitimité institutionnelle. Or, la sécurité ne peut être durable sans une adhésion citoyenne volontaire, construite sur la confiance, la justice et l'inclusion. Cependant, il serait réducteur de ne voir dans cette situation qu'une dynamique unidirectionnelle de contrôle étatique. Face à cette montée en puissance sécuritaire, des formes de résilience citoyenne se développent également : journalisme indépendant, documentation communautaire des abus, développement d'initiatives locales de paix, et engagement croissant de la société civile dans la défense des droits. Ces initiatives, bien qu'encore fragiles, traduisent un refus de la naturalisation de la peur et une volonté de réinvestir l'espace public par le bas (Sandor 2020, Reporters Without Borders 2020). Ainsi, l'usage des technologies militaires dans la sécurité intérieure camerounaise révèle une stratégie paradoxale : efficace à court terme sur le plan tactique, mais potentiellement délétère sur le plan social et institutionnel. Elle pose une question centrale : peut-on assurer la sécurité sans démocratie ? Ce dilemme appelle à une révision profonde des politiques sécuritaires, articulant souveraineté technologique, encadrement juridique, et participation citoyenne — faute de quoi, l'appareil sécuritaire risque de devenir à la fois un facteur d'instabilité politique et un obstacle à la réconciliation nationale.

Conclusion

L'étude de l'usage des technologies militaires dans la lutte contre Boko Haram au Cameroun révèle un phénomène à double visage : d'un côté, une montée en compétence technologique qui a permis des avancées réelles en matière de sécurité opérationnelle face à une insurrection asymétrique ; de l'autre, une extension progressive de ces outils dans des domaines civils et politiques, participant à la consolidation d'un pouvoir sécuritaire centralisé et peu transparent. Loin de se limiter à un enjeu technique ou militaire, l'introduction massive de technologies dans l'appareil sécuritaire engage une redéfinition profonde des rapports entre l'État, l'armée et la société.

Du point de vue stratégique, les drones, systèmes de géolocalisation, logiciels de surveillance et autres instruments de guerre numérique ont indéniablement renforcé la capacité de l'État camerounais à contenir des menaces mouvantes et transfrontalières. Mais ces avancées techniques ont souvent été détournées à des fins de contrôle intérieur, brouillant la frontière entre défense nationale et maintien de l'ordre politique. L'exemple du BIR, unité d'élite technologiquement avancée mais rattachée directement à la présidence, incarne ce glissement prétorien, où l'armée ne protège plus seulement le territoire, mais le régime lui-même. Cette dynamique soulève des interrogations majeures sur la nature du pouvoir dans les États postcoloniaux, où l'infrastructure sécuritaire devient un outil de gestion politique plutôt qu'un rempart neutre au service de la nation. En cela, le cas camerounais illustre une tendance plus large : celle d'une technologisation de l'autoritarisme, dans laquelle les dispositifs de surveillance, légitimés par la lutte contre le terrorisme, servent également à surveiller, neutraliser et dissuader toute forme de contestation sociale ou politique. Cela interroge la

viabilité de la sécurité comme fondement de la légitimité politique, dans un contexte où la justice, la participation et la redistribution sont reléguées au second plan.

Du point de vue théorique, cette évolution invite à revisiter les catégories classiques des études de sécurité. Le modèle westphalien qui oppose l'intérieur (ordre) à l'extérieur (défense) est ici mis en échec par des logiques de sécurisation transversale, où les technologies de guerre sont reconfigurées pour contrôler les populations. Ce brouillage appelle à une lecture croisée entre les théories critiques de la sécurité (Bigo, Foucault), les études postcoloniales du pouvoir (Mbembe, Mamdani) et les approches de la souveraineté technologique (Zuboff, Sandor), pour penser la généalogie contemporaine du pouvoir sécuritaire dans les Suds.

En définitive, la question n'est pas seulement de savoir si la technologie rend les États africains plus efficaces dans leur lutte contre les menaces, mais de comprendre au service de quelle vision de l'ordre politique ces technologies sont mobilisées. Entre impératif sécuritaire légitime et dérives autoritaires sous couvert d'innovation, la frontière est mince. Le défi pour les sociétés postcoloniales, comme le Cameroun, est donc de penser une sécurité démocratique, articulant exigence de protection, souveraineté technologique, transparence institutionnelle et participation citoyenne. C'est à ce carrefour critique que se joue l'avenir du lien entre guerre, technologie et pouvoir sur le continent africain.

Références bibliographiques

- Alden, C., & Alves, A. C. (2009). *China and Africa's Natural Resources: The Challenges and Implications for Development and Governance*. SAIIA Occasional Paper.
- Alden, C., & Alves, A. C. (2009). *China's Engagement in African Security*. SAIIA Occasional Paper.
- Bachmann, S.-D., & Gunneriusson, H. (2014). *Hybrid Wars: The 21st-century's New Threats to Global Peace and Security*. *Scientia Militaria: South African Journal of Military Studies*, 42(1).
- Batchom, P. E. (2016). La guerre du peuple : de la popularisation de la guerre contre Boko Haram au Cameroun. *Revue Études internationales*, 47(2-3).
- Bayart, J.-F. (2006). *L'État en Afrique. La politique du ventre*. Paris : Fayard.
- Bigo, D. (2002). *Security and Immigration: Toward a Critique of the Governmentality of Unease*. *Alternatives*, 27(1), 63-92.
- Bigo, D. (2005). *La mondialisation de l'(in)sécurité ?* *Cultures & Conflits*, 58.
- Boeke, S., & Schuurman, B. (2015). *Operation Barkhane and Boko Haram: French counter-terrorism and military cooperation in the Sahel*. *Combating Terrorism Center at West Point*.
- Bryman, A. (2012). *Social Research Methods* (4th ed.). Oxford University Press.

- Buzan, B., Wæver, O., & de Wilde, J. (1998). *Security: A New Framework for Analysis*. Lynne Rienner Publishers.
- Chamayou, G. (2013). *Théorie du drone*. Paris : La Fabrique.
- Crisis Group (2016). *Cameroon: Confronting Boko Haram*. Africa Report N°241.
- Ebogo, F. (2019). *Les mobilisations collectives anti-Boko Haram au Cameroun: entre calculs politiques, patriotisme exacerbé et solidarités transversales*. Publibook.
- Foucault, M. (2004). *Sécurité, territoire, population*. Paris : Gallimard / Seuil.
- Foucher, V. (2022). *Boko Haram. Islamisme, politique et violence au Nigeria*. CNRS Éditions.
- Human Rights Watch. (2018). *Cameroon: Human Rights Abuses in Fight Against Boko Haram*.
- Kadje, D. (2016). Acteurs et instruments dans la lutte contre Boko-Haram: Trajectoires Camerounaise et Nigériane. *Sens public*.
- Kilcullen, D. (2010). *Counterinsurgency*. Oxford University Press.
- Konings, P., & Nyamnjoh, F. (2012). *The Anglophone Problem in Cameroon*. Bamenda: Langaa.
- Koungou, L. (2014). *Boko Haram: le Cameroun à l'épreuve des menaces*. L'Harmattan.
- Mahamat, A. (2020). Opprobre, discours clivants et sociolectes induits par Boko Haram au Cameroun. *Canadian Journal of African Studies/Revue canadienne des études africaines*, 54(2), 281-297.
- Marchal, R. (2021). *La guerre contre Boko Haram. Un conflit transfrontalier en Afrique centrale*. Afrique contemporaine, (259).
- Mbangué Nkomba Y-P et Messanga Ebogo P E, (2020). La politique étrangère de sécurité dans le Bassin du Lac Tchad : analyse discursive d'une action publique communautaire de lutte contre le phénomène Boko Haram, *Revue Dialectique des intelligences* 1 (8), 2020, Yaoundé-Cameroun, pp.27-51.
- Mbembe, A. (2000). *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*. Paris : Karthala.
- McCormack, G. (2015). *The Globalization of Insecurity: The Political Economy of the New Military Industrial Complex*. Routledge.
- Nana Ngassam R. (2015) : « Géopolitique du terrorisme en Afrique » (1/2), in « Russie. La nouvelle génération de chars », *Défense et Sécurité Internationale*, n° 117, pp. 60-65.
- Nana Ngassam R. (2023) : « les répercussions sécuritaires de la menace de Boko Haram au Cameroun. *Revue Ivoirienne de Gouvernance et Etudes Stratégiques*, n° 20, pp. 54-80.

- Ndzana, A. (2020). *Militarisation et régime sécuritaire au Cameroun*. Revue africaine de sociologie, 24(2).
- Ntuda Ebode V. (2010) : Terrorisme et piraterie. De nouveaux défis sécuritaires en Afrique centrale, Yaoundé, Presses Universitaires d'Afrique Centrale.
- Olonisakin, F., & Ikpe, E. (2011). *Security Sector Transformation in Africa*. Routledge.
- Privacy International. (2019). *Cameroon: State Surveillance and Control of the Internet*.
- Silverman, D. (2013). *Doing Qualitative Research* (4th ed.). Sage.
- Seignobos, C. (2014). Boko Haram : innovations guerrières depuis les monts Mandara. *Afrique contemporaine*, 252(4), 149-169.
- Seignobos, C. (2019). La région du lac Tchad sous l'hypothèque Boko Haram. *Hérodote*, 172(1), 63-86.
- Tayo, A. R. S., & Raoul, A. (2021). Sous le masque du martyr : femmes et violences autosacrificielles de Boko Haram au Cameroun. *Under the mask of martyrdom: Women and self-sacrificial violence of Boko Haram in Cameroon*, *Réliogiologiques*, 41, 89-120.
- Tayo, A. R. S. (2023). Collecte des données, protection des sources et production des savoirs sur Boko Haram en contexte de paranoïa sécuritaire au Cameroun. *Canadian Journal of African Studies/Revue canadienne des études africaines*, 57(3), 713-730.
- The Intercept (2017). *Inside the Pentagon's \$100 Million Drone Base in the Heart of Africa*.
- Tull, D. M. (2017). *The Limits and Side Effects of EU Development Cooperation and Security Policy in the Sahel*. SWP Research Paper.

Convergences et rivalités entre acteurs de la lutte contre le terrorisme dans le bassin du lac Tchad au prisme des configurations scalaires et sectorielles

Auguste Ongolo

augusteongolo046@gmail.com

Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC)

Résumé

L'émergence et la propagation du terrorisme dans le bassin du Lac Tchad ont donné lieu à l'engagement d'une grande diversité d'acteurs animés par le souci de répondre au défi sécuritaire ainsi posé et de créer les conditions d'un retour à la stabilité. Il en a découlé un système de riposte aussi bien multiscalaire que multisectoriel, au même titre que la menace dont l'ancrage dans divers secteurs de la vie sociale et les ramifications à diverses échelles mettent à rude épreuve les stratégies sécuritaires déployées. Certes, cette mobilisation dédiée à la sécurité collective et commune s'opère dans une logique relativement coordonnée au point d'engendrer un niveau notable d'efficacité stratégique et opérationnelle. Cependant, la mise en synergie des réponses est hypothéquée par des facteurs matériels, culturels, institutionnels et géopolitiques, producteurs d'actions désynchronisées et dommageables tant à l'endiguement qu'à l'éradication de la menace.

Mots-clés : lutte contre le terrorisme ; multisectoriel, multiscalaire, bassin du Lac Tchad ; relation inter-acteurs.

Abstract

The emergence and spread of terrorism in the Lake Chad Basin has led to the involvement of a wide range of actors, all driven by the need to respond to the ongoing security challenge and to create conditions for a return to stability. This has resulted in a response system that is both multi-scale and multisectoral, mirroring the nature of the threat itself—anchored in various sectors of social life and manifesting across multiple scales, thereby severely testing the security strategies in place. Admittedly, this collective and shared security mobilization operates within a relatively coordinated framework, to the point of achieving a notable degree of strategic and operational effectiveness. However, the synergy of these responses is undermined by material, cultural, institutional, and geopolitical factors that produce desynchronized actions, ultimately hindering both the containment and eradication of the threat.

Keywords: counter-terrorism; multisectoral; multi-scale; Lake Chad Basin; inter-actor relations.

Introduction

Depuis les années 2013-2014, les pays du bassin du Lac Tchad que sont le Cameroun, le Niger, le Nigéria et le Tchad sont confrontés au terrorisme mené par Boko Haram et d'autres groupes associés ou dissidents. D'un point de vue structurel, cette région s'est traditionnellement caractérisée par une criminalité de forte amplitude inscrite dans la longue histoire des habitus prédateurs associés aux rationalités transactionnelles des sociétés locales. Le banditisme y a longtemps été un moyen de contestation de l'autorité de l'Etat au-delà de simples logiques criminelles. La vulnérabilité et la fragilité de cet environnement, dans l'état du changement climatique, ont favorisé la résurgence de formes prosélytistes de contestation jadis enregistrées avec des figures telles qu'Usman Dan Fodio. Il en va ainsi de la révolte du Maitatsine de décembre 1980 à Kano. Plus tard, l'intégrisme religieux reviendra avec plus de vigueur en 2002, avec la création de Boko Haram par Mohammed Yusuf.

Au départ, cette insurrection s'est affirmée comme un mouvement islamiste de dénonciation et de contestation des tares de la gouvernance publique au Nigéria. À ce titre, son engagement dans la lutte armée après l'exécution de son chef s'est limité dans ce pays, où se sont multipliés divers actes de terrorisme. À la première moitié des années 2010, il a entrepris l'extension de ses activités dans les pays voisins. Dans le cas du Cameroun, première victime significative de l'internationalisation de l'insurrection djihadiste dans la région, l'acte initiateur de ce tournant

stratégique et opérationnel a été l'enlèvement de la famille du Français Tanguy Moulin-Fournier, le 19 février 2013, dans la localité de Dabanga, région de l'Extrême-Nord. Le Tchad et le Niger s'en trouveront par la suite ciblés. De surcroît, sous l'influence de forces djihadistes transnationales, les divisions au sein de Boko Haram déboucheront sur la création de l'Etat islamique en Afrique de l'Ouest (ISWAP) consécutive à l'allégeance prêtée à l'émir de l'organisation Etat islamique Abou Bakar al-Baghdadi.

Une observation attentive du terrorisme dans le bassin tchadien laisse se dégager un rapport particulier aux échelles et secteurs qui représentent des ordres géographiques et sociétaux de son déploiement et de son ancrage. D'une part, ledit phénomène ébranle et dépasse les échelles, du local à l'international en passant par le national et le régional. En raison de ses vulnérabilités (Asuelime et Ojochenemi 2015 : 82), le local est utilisé comme cadre d'essaimage et de sédimentation (Omeni, 2020 : 62, Hubschle 2007 : 7)¹. Parallèlement, le national représente pour les insurgés, un champ d'affirmation dans lequel l'Etat-nation est vivement contesté au profit de référentiels passésistes d'organisation sociale (Hanne & Larabi 2015 : 41s ; Pérouse de Montclos 2017 : 19 – 40). L'échelle régionale, vulnérabilisée par des caractéristiques propres à l'espace sahélien, est favorable à la diffusion idéologique (Zen 2020) et opérationnelle de la menace. Ce terrorisme entretient aussi des liens avec l'international qui a une fonction de capacitation (Onuoha 2011 : 114 – 115), d'orientation idéologique (Foucher 2020) et d'habilitation opérationnelle (Solomon 2015 : 88) au profit du djihad mondial.

D'autre part, le terrorisme a un rapport étroit à différents domaines de la vie, bien au-delà de sa forme violente qui n'est qu'une expression de dysfonctionnements à l'œuvre dans des structures sociales en mal de régulation. Il s'affirme non seulement comme le corollaire de frictions identitaires (Borger, 2015) et d'une condition humaine dégradée par la précarité socioéconomique (Asuelime et Ojochenemi 2015 : 39-56) et cognitive (Abdoul-Bagui 2014 : 39)², mais aussi comme la traduction d'un vide sécuritaire propice à une violence contre l'appareil d'Etat et les populations, considérées comme des cibles privilégiées (Koungou 2016 : 67-68). Ainsi, le terrorisme pose un défi majeur autant à l'autorité étatique qu'à la sécurité humaine dans ses multiples dimensions physique, socioéconomique, sociétale, politique, environnementale, etc., qui sont autant de secteurs d'intervention des politiques publiques. Sur la base des caractéristiques sus-évoquées, ce fléau peut être présenté comme multiscalaire puisqu'opérant à diverses échelles, et multisectoriel, en raison des multiples défis qu'il pose dans divers domaines de la vie sociale et humaine.

D'un point de vue conceptuel, la multiscalarité et la multisectorialité ont été élaborées dans le domaine de la gouvernance. La première procède du modèle multi-niveaux d'action, assimilé à un système de négociations entre des acteurs emboîtés à plusieurs niveaux territoriaux, notamment supranational, national, régional et local (Marks 1993: 392). Elle est conçue dans la présente étude comme un système d'action structuré sur plusieurs échelles allant du local à l'international, en passant par le national et le régional. Le second concept a partie liée avec les études sur les réseaux présentés par Manuel Castells (2004) comme des arrangements organisationnels facilités par les flux informationnels intenses à l'ère de la sophistication des technologies microélectroniques. Cette configuration réticulaire fait échec aux prétentions centralistes d'une gouvernance verticale et consacre la prépondérance de formes praxéologiques décentralisées combinant les efforts d'intervenants appartenant à divers domaines.

¹ Le local est notamment fertile à la capacitation à travers des manœuvres de financement et de recrutement.

² Cela se traduit par un déficit de scolarisation favorable à l'endoctrinement.

Face à une menace aux ramifications étendues sur plusieurs échelles et aux enjeux dépassant le cadre d'un seul secteur, se dresse un système de riposte constitué d'une large gamme d'acteurs dont les rapports sont particulièrement problématiques, au regard de l'hétérogénéité qui les caractérise. À partir de cette observation, on est tenté de se demander : comment s'organise et s'articule la lutte contre le terrorisme dans le bassin du Lac Tchad du point de vue des relations entre les différents intervenants ?

À partir de cette interrogation, cette étude défend l'idée selon laquelle l'effort sécuritaire ici examiné s'opère grâce à un système d'acteurs modelé sous une matrice multiscalaire et multisectorielle, conformément aux configurations de la menace. Composite par essence, ledit système est marqué autant par des relations harmonieuses que par des rapports disharmonieux entre entités impliquées, au gré de leurs logiques et intérêts particuliers, du reste, contrebalancés par une vision et des aspirations communes. Il est question ici d'examiner la lutte contre le terrorisme à partir des interactions des acteurs, en montrant comment leurs perceptions et rationalités, en fonction de leurs échelles et secteurs, déterminent leurs postures, pratiques et rapports aux autres, avec des implications sur l'issue de la campagne stabilisatrice.

D'un point de vue théorique, ce travail recourt au constructivisme en raison de l'accent qu'il met sur les représentations, les identités, les normes et les interactions comme déterminants structurels du comportement des acteurs, qu'ils soient étatiques ou non, nationaux ou internationaux, publics ou privés. Pendant que la structure sociale et les normes qui l'encadrent modèlent l'attitude des parties prenantes, ces dernières s'organisent à travers des processus interactionnels complexes pour la modeler, en retour (Dussouy 2008 : 213-224), selon leurs aspirations. Là encore le constructivisme vaut son pesant d'or dans la mesure où il permet de saisir les différences d'approches de sécurisation en fonction des intervenants. Pendant que les uns en ont une conception davantage plus classique axée sur la protection de l'État, les autres y voient la protection et l'amélioration du sort de l'humain face aux menaces économiques, environnementales, alimentaires, sanitaires, politiques, etc. (David, 2013 : 102). Connue sous le nom de sécurité humaine (Rioux, 2004), cette conception traduit l'essence des approches critiques de la sécurité relevant du constructivisme.

D'un point de vue méthodologique, la collecte des données s'est opérée grâce à une observation indirecte faite à travers des entretiens menés avec plusieurs responsables militaires assurant la coordination stratégique depuis Yaoundé ou commandant les opérations sur le terrain à l'Extrême-Nord. Ces données empiriques sont complémentaires à celles documentaires provenant de la consultation de la littérature scientifique, institutionnelle et informationnelle sur la lutte contre le terrorisme dans le monde et dans la région de manière spécifique. Leur analyse se situe à l'intersection des approches qualitative et quantitative, avec un accent sur la première, qui semble plus pertinente pour rendre compte des interactions entre acteurs sécuritaires. Les données seront par ailleurs analysées grâce à l'approche géopolitique permettant de saisir les interférences du jeu de puissance dans les dynamiques de sécurité collective et la compétition entre acteurs, dont l'hétérogénéité est, au demeurant, contrebalancée par la relative convergence des vues sur la menace. Grâce à cet outillage théorique et méthodologique, cette étude examinera, tour à tour, le caractère multiscalaire et multisectoriel du système collectif de lutte contre le terrorisme, ainsi que les tendances coopératives et compétitives des acteurs qui en font partie.

Un système d'acteurs multiscalaire et multisectoriel

A la base, l'engagement des acteurs ici indexés s'opère sur la base d'une division politique, stratégique et opérationnelle du « travail » anti-terroriste, étant donné la spécificité des réalités et des préoccupations propres à chaque sphère géographique ou fonctionnelle. Ils appartiennent à diverses catégories que l'on peut regrouper par échelles et secteurs.

Catégorisation des acteurs en fonction des échelles d'intervention

En dehors de quelques cas exceptionnels d'entités à vocation planétaire à l'instar des Nations unies, l'essentiel des organisations a des compétences limitées dans l'espace. Dans la dynamique de sécurité collective autour du Lac Tchad, chacun des acteurs est identifiable par la portée géographique de ses actions, du local à l'international, en passant par le national et le régional.

Les acteurs locaux, opérateurs d'un contre-terrorisme de proximité

La lutte contre une menace insurrectionnelle incrustée dans la population requiert, dans une optique responsive, l'engagement d'acteurs qui relèvent de ce milieu, le connaissent suffisamment (Courrèges, Gerain & Nen 2010 : 15) et qui ont avec lui, des liens culturels, anthropologiques ou axiologiques, essentiels à une riposte efficace. C'est le cas de la société civile locale et des organisations communautaires (CBO³) qui comprennent mieux les réalités et les spécificités endogènes, avec la capacité de susciter des réponses plus adéquates (Frerks 2016 : 37 – 38). Parmi les ONG locales en activité, on peut citer l'Action locale pour un développement participatif et autogéré (ADELPA) intervenant notamment dans la protection des enfants, le soutien aux femmes victimes des violences basées sur le genre (VBG) et le renforcement de la résilience des populations vulnérables du Lac Tchad. Les communautés affectées par la crise dans les régions de l'Extrême-Nord et du Nord Cameroun se sont aussi levées pour faire face à l'insurrection et assurer leur survie. Cet engagement est chapeauté par les leaders religieux et traditionnels qui, en tant que gardiens d'un ordre spirituel et traditionnel tolérant, se sont vigoureusement opposés aux extrémistes. D'autres acteurs locaux plus institutionnalisés exécutent sur le terrain, les directives impulsées par le pouvoir central. Les gouverneurs des deux régions sus-évoquées, les préfets des départements du Mayo-Sava, du Logone-et-Chari, du Mayo-Tsanaga et du Mayo-Louti, de même que les sous-préfets et maires des communes appartenant auxdits départements, font partie de cette catégorie. A côté d'eux, il y a les délégations régionales, départementales et communales de divers départements ministériels touchant notamment à la sûreté nationale, à la santé, à la jeunesse, aux affaires sociales, à l'économie, à l'environnement, etc. Leurs actions s'associent à celle du Centre Régional de Désarmement de Démobilisation et de Réintégration (DDR) de Mora.

D'autres acteurs de même catégorie sont les différents démembrements territoriaux et opérationnels du Ministère de la Défense. C'est le cas de la 4^e Région Militaire Interarmées (RMIA4) qui couvre la région administrative de l'Extrême-Nord et le département du Mayo-Louti dans la région du Nord. Elle opère concomitamment avec la 4^e Région de Gendarmerie qui couvre la région de l'Extrême-Nord, et sous les auspices de laquelle opèrent les légions de la région éponyme et du Logone et Chari. On ne saurait oublier la présence d'unités combattantes à l'instar de la 41^e Brigade d'Infanterie Motorisée basée à Kousséri et des bataillons qui en sont assortis ; de l'Opération Émergence 4 et de l'Opération Alpha placée sous le commandement du 1^{er} Bataillon d'Intervention Rapide (BIR). Chacun de ces acteurs a mis à contribution sa proximité avec l'environnement opérationnel et sa connaissance du terrain pour

³ Community Based Organization.

favoriser l'élaboration de stratégies destinées à des zones particulières (Lucius et Rietjens, 2016 : x) et optimiser l'effort de stabilisation.

Les principales figures de la réponse nationale au terrorisme

A l'échelle nationale, le traitement de la menace est assuré au plus haut niveau par le Chef de l'État camerounais qui, lors de la Conférence de Paris sur la sécurité au Nigéria organisée le 17 mai 2014, a déclaré la guerre à Boko Haram (Présidence de la République du Cameroun 2014). Cet acte politique s'assimile à une directive qui a immédiatement mobilisé l'ensemble du gouvernement. A côté des services centraux de départements ministériels tels que l'administration territoriale, la santé, l'éducation, les affaires sociales et bien d'autres, plus interpellés par l'insurrection, les acteurs sécuritaires à vocation nationale occupent une place centrale dans le dispositif de riposte. Il en va ainsi du Ministère de la Défense, de la DGSN⁴, de l'Etat-Major Général des Armées, du Secrétariat d'État à la Défense Chargé de la Gendarmerie Nationale (SED/CGN), de la Sécurité Militaire (SEMIL), de la Coordination Générale des BIR, de la Direction Générale de la Recherche Extérieure (DGRE), etc. Leur rôle est d'orienter, de coordonner et de contrôler l'action des organes opérationnels engagés sur le terrain.

La riposte mobilise également la société civile nationale, engagée à alléger les souffrances des sinistrés, à déconstruire la rhétorique extrémiste et à sensibiliser les populations tant sur les zones directement affectées qu'à l'échelle nationale. Par exemple, l'Association de Lutte contre les Violences Faites aux Femmes (ALVF), bien qu'ayant une antenne à Maroua, opère depuis sa base à Yaoundé. Les organisations religieuses se montrent tout aussi engagées, comme l'illustrent les actions du Conseil des Imams et Dignitaires Musulmans du Cameroun (CIDIMUC)⁵ et de l'Union Islamique du Cameroun (UIC). Chez les chrétiens, référence peut être faite à la Conférence Nationale Episcopale du Cameroun (CNEC)⁶. Grâce à leur réputation, ces entités ont contribué à impulser une dynamique inter-religieuse apaisée à l'échelle nationale, afin de prévenir la contagion de l'extrémisme aux moments les plus critiques.

Les acteurs régionaux

L'effort sécuritaire régional est d'abord du ressort des États du pourtour du Lac Tchad. Tous affectés par la crise, ils ont développé des dispositifs et mécanismes bilatéraux de sécurité transfrontalière comme en témoignent les duos Tchad/Nigeria, Tchad/Cameroun, Nigeria/Cameroun, Niger/Nigéria. Leur coopération est encore plus structurée dans le cadre de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), sous-bassement politique de la force conjointe créée en mars 1994, puis réactivée en 2012 sous la dénomination de Force Multinationale Mixte (FMM)⁷. En réponse aux tendances transnationales de Boko Haram, elle a pour mandat « *de créer un environnement sûr et sécurisé, faciliter la mise en œuvre de programmes d'ensemble de stabilisation dans les régions affectées et restaurer l'autorité de l'Etat et le retour des personnes déplacées et des réfugiés* » (Université de Diffa, ministère de l'enseignement supérieur, 2017 : 14). Elle est à ce titre devenue un acteur central de la lutte contre le terrorisme, en tant que bras armé des États de la région.

Son action va de pair avec celle de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) dont font partie les cinq pays de la force. Même de manière parcellaire, ces deux

⁴ Délégation générale à la sûreté nationale.

⁵ Dont le coordonnateur général est Moussa Oumarou.

⁶ Dont Mgr Samuel Kleda a été le président jusqu'en 2019.

⁷ Elle est constituée des quatre pays contigus au lac Tchad et du Bénin.

Communautés Économiques Régionales (CER) ont affirmé leur statut d'acteurs sécuritaires régionaux au-delà de leur orientation économique originelle.

Une mobilisation internationale à large spectre

L'activisme sécuritaire international contre le terrorisme dans le bassin du Lac Tchad est celui qui va au-delà de la CBLT et des deux CER sus-évoquées. Il inclut ainsi les initiatives de l'Union Africaine (UA) dont le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS), pilier central de l'Architecture Africaine de Paix et de Sécurité (APSA), est chargé de créer les conditions d'une paix et d'une sécurité durables (Mangala 2010: 9). La dynamique de lutte mobilise également diverses puissances mondiales, animées soit par la préservation de leurs intérêts, soit par la promotion des valeurs qui leur sont chères. C'est le cas des hégémons occidentaux tels que les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne qui opèrent aux côtés de l'Union Européenne et du système des Nations Unies. Des puissances du Sud global telles que la Russie et la Chine y jouent également un rôle non négligeable.

Les ONG internationales opèrent aussi en grand nombre sur le terrain, jusqu'aux confins lacustres de cet espace. Elles s'illustrent comme des acteurs qui contribuent à la gouvernance grâce à leur « *capacité à mobiliser une expertise de niveau international [...]* » (Rouille d'Orfeuil 2006 : 163). Dotées d'une vision différente de celles des organismes étatiques, elles s'imposent comme des composantes essentielles du système d'action contre-insurrectionnel et contre-terroriste, à travers des interventions dans divers domaines d'activité.

L'identification des acteurs en fonction des secteurs

Une autre variable permettant de catégoriser les acteurs concerne leur fonction. En principe, il est assigné à chacun d'eux, une mission statutaire qui le particularise et en fait un intervenant notable et fiable. Ils opèrent dans des secteurs aussi variés que la sécurité, le développement et l'aide humanitaire devant contribuer à la subsistance des communautés touchées (Olojo & Aniekwe 2021 : 1) et à la stabilisation durable de la région.

Les acteurs appartenant aux secteurs militaro-sécuritaires

Une première catégorie d'acteurs est constituée de ceux chargés de faire face à la dimension violente d'une menace fondamentalement destructrice autant pour les personnes et les biens que pour les institutions. Cette responsabilité, définie en termes d'endiguement du terrorisme, est d'abord du ressort des Armées Nationales – individuellement ou collectivement dans le cadre de la FMM – dont les composantes génériques Terre, Air, Mer se conjuguent à l'action des unités spéciales (Denécé, 2002) pour apporter une réponse à la fois consistante et précise. Elles sont assistées en termes de formation, d'équipement et de renseignement par les armées partenaires des États-Unis, de France (Griffin, 2016 : 896-913) ou de Russie.

D'autres institutions sécuritaires productrices d'une action à plus faible intensité interviennent contre la dimension criminelle de la menace en veillant davantage à l'application de la loi et au maintien de l'ordre. Il s'agit de la Gendarmerie Nationale et de la Police Nationale qui assistent le département ministériel de la justice dans l'accomplissement de ses missions. Elles préviennent aussi l'ancrage social et territorial de l'insurrection en contrôlant la circulation (Prezelj, 2014 : 323) et en menant des opérations coup-de-poing, dont la charge revient au Groupement Spécial des Opérations (GSO) ou aux Équipes Spéciales d'Intervention Rapides (ESIR), ainsi qu'au Groupement Polyvalent d'Intervention de la Gendarmerie Nationale (GPIGN).

L'optimisation de la riposte est aussi assurée par les services de renseignement, principalement chargés de détecter, de découvrir, de suivre et de surveiller le système combattant et les

pratiques de l'ennemi. Il leur revient également d'empêcher les attentats, d'analyser les objectifs, la direction, les intentions et les capacités des groupes armés, de prédire le développement de la menace, de faire des rapports à ceux qui exploitent ces renseignements et de produire des alertes sur la situation (Prezelj 2014 : 323). Ces activités d'intelligence ont aussi une extension financière dédiée à la prévention du blanchiment d'argent, principalement par la détection, la surveillance et la dénonciation de transactions suspectes à des fins terroristes.

Dans le même ordre d'idées, les agences douanières sont chargées de superviser les flux transfrontaliers du matériel nécessaire à la violence, notamment les armes, les matières toxiques ou les drogues (Prezelj, 2014 : 323). L'administration pénitentiaire est tout autant associée à cet effort dans la mesure où elle empêche que les prisons deviennent des hubs dans lesquels se recrutent de nouveaux insurgés et à partir desquels sont coordonnées les activités terroristes sur le terrain (Shelley 2014 : 33 – 36). On ne saurait oublier les sociétés privées de sécurité et les sociétés paramilitaires privées, qui assurent la protection des infrastructures critiques ou les personnes menacées. Bien que n'ayant pas un statut d'institution publique, celles-ci contribuent à la prévention des attaques. Le dénominateur commun entre ces acteurs est leur fonction d'endiguement, du fait de leur implication dans l'effort de réduction de la violence, de façon à permettre à d'autres acteurs de construire une paix durable.

Les acteurs non-étatiques dans la lutte contre le terrorisme

Dans le domaine de la contre-insurrection et du contre-terrorisme, les opérations militaires classiques ne sont que résiduelles, car l'essentiel des efforts concerne les activités civiles considérées comme susceptibles de traiter la menace dans ses racines. Leur conduite est assurée par des entités qui agissent sur la condition humaine, dans une perspective conjoncturelle et structurelle, même si ces deux ordres temporels tendent parfois à se confondre dans la gestion des crises.

Divers acteurs apportent notamment une assistance humanitaire d'urgence aux sinistrés de la crise terroriste, et plus globalement aux victimes des problèmes de sécurité humaine associés. Le plus emblématique est le Haut-commissariat des Nations Unies aux Réfugiés (HCR), assisté dans ses missions par d'autres organismes onusiens comme le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et la FAO⁸ spécifiquement chargés du volet alimentaire ; l'UNICEF sensible au sort des enfants notamment en matière d'éducation ; l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui s'occupe du volet sanitaire. Pour sa part, le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) apporte une assistance et assure la prise en charge d'urgence des personnes victimes des violences basées sur le genre à l'instar des mariages forcés et précoces. Il leur propose notamment un accompagnement psychologique pour se relever de troublantes épreuves (Assiatou & Kaci 2016 : 159 – 175). Ces organisations qui ne représentent qu'une partie des OIG en activité sur zone s'investissent donc dans l'amélioration de la condition humaine.

Ces thématiques sont également au cœur de l'action gouvernementale camerounaise. Les ministères de la santé publique, de l'éducation de base, de l'agriculture et du développement rural, etc., jouent un rôle déterminant dans cet ordre d'idées. Leurs actions s'arriment aux impératifs régulateurs qui incombent à l'État en tant que garant de la sécurité et du bien-être des populations.

L'assistance d'urgence intéresse en outre de nombreuses ONG telles que Médecins Sans Frontières (MSF) et *International Medical Corps* (IMC) opérant dans le secteur de la santé ; *Norwegian Refugee Council* (NRC) et *International Rescue Committee* (IRC) intéressés par la construction des abris pour réfugiés ; Demtou Humanitaire et Première Urgence Internationale

⁸ Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.

(PUI) préoccupés par l'adduction en eau, etc. D'autres se concentrent sur la défense des droits humains et des libertés individuelles. C'est le cas de *Human Right Watch*, d'*Amnesty International*, de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH), etc. Elles s'efforcent de prévenir les abus qui, dans l'esprit du pilier IV de la Stratégie Antiterroriste Mondiale de l'ONU (Assemblée générale des Nations Unies, 2006 : 9)⁹, peuvent entraver l'efficacité du contre-terrorisme.

Figure 1 : acteurs humanitaires en activité à l'Extrême-Nord du Cameroun

Education	ACDCDC, DEMENTOU, UNHCR, IA, IRC, NRC, PUI, UNICEF
Nutrition	DEMTOU, UNDP
Food Security	ADPS, CODAS CARITAS Yagoua, INTERSOS, LWF, MINADER, FAO, WFP
WASH*	IMC, MINSANTE, PLAN Int, UNICEF
Health	AHA, DEMENTOU, IMC, Plan Int, WHO
Protection	ALVF-EN, ALDEPA, IRC, INTERSOS, PUI, PLAN Int, ONE, UNICEF, UN WOMEN
Shelter and NFI	OCHA, CHOI, UNDSS
Early Recovery	ACDC, DEMENTOU, MINEDUB, NRC, PLAN Int, UNICEF, WFP
	COHEB Int'l, INTERSOS, IRC, LWF, SI, UNICEF, WFP
	UNHCR, IRC, NRC, PC

Source : OCHA (mars 2021).

Bien qu'impliqués dans des activités d'urgence, certains de ces acteurs interviennent par ailleurs sous un prisme structurel au profit d'une stabilité durable. Ils s'appliquent à la transformation profonde des sociétés, comme l'envisage l'action du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) orientée vers la réhabilitation des individus et des communautés, tout en évitant que la situation ne se détériore davantage (Bourbeau, 2018 : 3). Similairement, la FAO focalise ses initiatives sur la sécurité alimentaire. Leurs efforts ne viennent qu'en soutien à ceux des gouvernements. Y contribuent également, des ONG telles que CARE, qui soutient l'insertion économique de jeunes dans un contexte de chômage et l'ADELPA qui promeut la construction d'un développement participatif, juste et équitable.

Enfin, on ne saurait passer sous-silence les populations, les chefs traditionnels, les leaders religieux, politiques et d'opinion, souvent présentés comme ceux qui « possèdent » les conflits et à qui appartient la solution envisageable (Abdallah 2002 : 173). Ils sont des maillons essentiels dans la recherche de la paix dans la région. Comme on peut le constater, le système d'acteurs engagé dans la riposte sécuritaire dans le bassin du Lac Tchad est multiforme et composite, car il épouse les contours multiscalaires et multisectoriels de la menace. Cette configuration génère entre les différents intervenants, des rapports harmonieux et disharmonieux, avec des impacts sur la campagne anti-terroriste.

Les logiques convergentes d'un engagement collectif

La complexité de la situation sécuritaire commande, au-delà de la mise en action d'une grande variété d'intervenants, une combinaison des énergies en vue d'une réponse coordonnée à des préoccupations telles que la consolidation de la paix, le développement et l'aide humanitaire

⁹ Ce pilier concerne les mesures garantissant le respect des droits de l'homme et la primauté du droit en tant que base fondamentale de la lutte antiterroriste.

(Olojo et Aniekwe, 2021 : 1). Il en découle un enchevêtrement des champs de compétence et des tendances d'harmonisation nourries par un souci de synergie face à une menace commune.

Le poids de la vulnérabilité trans-scalaire

A la base de la volonté de mutualisation des approches et efforts face au terrorisme, se trouve la prise de conscience du caractère mondialisé des menaces sécuritaires. En effet, sous l'impulsion de la mondialisation et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) (Castells 2004 : 4-6), le système international est de plus en plus interconnecté au point que certains évoquent la thèse d'un village planétaire (McLuhan & Fiore 1967). Dans cette « société en réseau »¹⁰, les menaces à l'instar du terrorisme présentent une forte interconnectivité (Record 2003 : 12), qui remet en cause les configurations scalaires traditionnelles. La diffusion planétaire de ce fléau suppose qu'il ne se limite pas à une échelle spatiale spécifique (Cash & Moser 2000 : 111), consacrant ainsi un continuum local-global (Mvomo Ela 2011 : 42) et une interdépendance entre acteurs relevant de diverses sphères géographiques. Autant les facteurs qui contribuent à la complexité de ce phénomène se trouvent à plusieurs échelles, autant la pertinence des réponses envisagées dans une d'elles dépend des réponses apportées dans d'autres.

Le caractère trans-scalaire du terrorisme entraîne une extension spatiale de la vulnérabilité, nécessitant de la synergie entre les acteurs relevant de différentes échelles. A l'intérieur des Etats, le continuum local-national s'en trouve renforcé du fait de la proximité géographique et sociologique des deux niveaux. Entre les pays de la région, le développement de « modules subversifs de conflictualité » (Koungou 2014 : 18) par les groupes armés accroît le sentiment d'appartenance commune et prédispose les gouvernements à une construction communautaire et identitaire plus conséquente. A l'échelle internationale, même si la proximité géographique est réduite, la logique de « village planétaire » expose n'importe quel pays à des menaces situées ailleurs. On constate donc que cette menace rend vulnérables différents ordres scalaires et consacre l'interdépendance d'acteurs contraints de former une communauté de lutte (Linde et al. 2002 : 17), caractérisée par une extension des communications tant à l'intérieur qu'à travers les différentes échelles.

Des tendances d'harmonisation inter-scalaire

Face à une menace terroriste ayant des ramifications perturbatrices à toutes échelles, il devient impertinent, voire impossible pour les acteurs engagés dans la riposte de rester confinés à leurs sphères géographiques de prédilection. Car la focalisation sur une seule échelle ne permet pas de comprendre la pertinence des processus qui opèrent dans des cadres scalaires différents (Wilbanks & Kates 1999 : 601 – 628), avec la probabilité du traitement parcellaire d'un phénomène aussi trans-scalaire que le terrorisme. Face à une telle complexité, les intervenants sont contraints d'étendre leur mobilisation pour la rendre proportionnelle à la configuration multi-échelles du phénomène. Cela revient, dans le cas du contre-terrorisme, à en briser les liens nationaux, régionaux et mondiaux à travers des opérations simultanées contre ses accessoires identifiés à différents niveaux. On peut y parvenir par la mutualisation des ressources, des atouts en termes d'expertise technique et des systèmes d'autorité décisionnelle, afin de capitaliser au mieux les efforts consentis (Cash et Moser, 2000 : 109). Une telle collaboration permettrait donc, dans un cadre réticulaire, un meilleur partage d'informations, de connaissances et d'expériences.

¹⁰ Cela est dû au fait que les communautés humaines ont besoin de connecter leurs activités et ressources au-delà des limites de leurs localités pour garantir leur survie.

C'est ce qui semble se dégager de la campagne sécuritaire dans le bassin tchadien, où on observe une convergence de perceptions face au péril commun. Loin d'être un problème nigérian comme il était présenté au départ, Boko Haram est devenu un problème à la fois local, national, régional et international. En effet, ses activités ont renforcé, à travers les échelles, un sentiment d'interdépendance, une relative confiance et ont favorisé l'émergence d'une volonté d'engagement orientée vers l'atteinte d'objectifs communs. Il en a résulté des comportements coopératifs propices à une dynamique inter-organisationnelle relativement harmonieuse.

A l'échelle nationale camerounaise, le traitement de la menace a été endossé par la déclaration de guerre faite le 17 mai 2014 par le chef de l'Etat Paul Biya. Il s'en est suivi des transformations structurelles conformes à l'évolution doctrinale axée sur la réponse aux problèmes sécuritaires régionaux dépassant la simple défense de la souveraineté nationale (Mbia Yebega 2018 : 11-13). La preuve en est la réorganisation de la défense territoriale avec la mise sur pied de la 4^e Région Militaire Interarmées (RMIA4), en tant que dispositif local dont le champ de compétence s'imbrique avec le Secteur N°1 de la FMM basé à Mora. La convergence de la volonté politique de l'État camerounais avec celle d'autres pays a débouché sur l'enclenchement d'une dynamique coopérative régionale.

D'une part, les États ont mis sur pied ou viabilisé des dispositifs – existants – à l'instar de la Commission Mixte Camerouno-Tchadienne établie depuis 1994, réactivée en octobre 2005 à Maroua et devenue un cadre pertinent d'expression de la solidarité transfrontalière entre les deux pays. De l'autre, les gouvernements ont réactivé la FMM lors du 14^e Sommet Ordinaire des Chefs d'État et de Gouvernement des pays membres de la CBLT, organisé à N'Djamena le 30 avril 2012. Plus que par le passé, ils étaient prêts à investir leur propre argent dans des opérations militaires conjointes (Coning et al., 2016 : 60). Ce volontarisme traduit la connexion des échelles nationale et régionale.

Le continuum local-national-régional-global, pour sa part, été consacré par le développement de perceptions et d'intérêts communs à la communauté internationale, bien avant l'enlèvement des écolières de Chibok en avril 2014. En effet, en harmonie avec les préoccupations des États africains, les grandes puissances ont pris la mesure du péril sécuritaire et se sont positionnées en faveur de son éradication. En 2011 notamment, la sous-commission du contre-terrorisme et du renseignement et celle de la sécurité territoriale de la Chambre des représentants des États-Unis ont décrit Boko Haram comme une menace émergente au territoire et aux intérêts américains (United States Government Publishing Office (US-GPO), 2011). Dès 2012, le gouvernement américain a présenté Abubakar Shekau Comme un « terroriste mondial spécialement désigné », au même titre que Khalid al-Barnawi and Abubakar Adam Kamar.

De son côté, le gouvernement britannique a inscrit Boko Haram sur la liste des organisations ou groupes terroristes proscrits en 2013 (United Kingdom Home Office 2013). Il en va de même de l'Union Européenne qui a formellement reconnu l'association entre ladite organisation et Al-Qaida en 2014 (European Commission 2014). Postures qui vont de pair avec la position commune des Chefs d'État du Cameroun, du Nigéria, du Niger, du Bénin et du Tchad, qui ont collectivement pris l'engagement de mener la guerre contre ce mouvement lors du Sommet de Paris.

Une dynamique de synchronisation inter-sectorielle

Conformément à l'approche globale dédiée à un traitement multidimensionnel de l'insécurité, des acteurs appartenant à des secteurs différents tendent vers la mutualisation de leurs efforts

sur le terreau de l'imbrication de leurs domaines de compétence. Dans cette logique, l'impératif de cohérence consacre l'impertinence d'un confinement sectoriel selon lequel chaque domaine d'activité est censé adresser un aspect du problème, avec à la manœuvre, des acteurs dédiés à des tâches spécifiques.

L'expérience montre qu'un système d'action trop fragmenté et caractérisé par des efforts dispersés est de nature à produire des résultats peu satisfaisants du fait de la faible prise en compte de l'ancrage multisectoriel de la menace. Car il néglige la simultanéité des dynamiques violentes et non violentes propre au phénomène visé, tout autant que la focalisation des efforts sur un seul domaine ou quelques-uns laisse prospérer les dysfonctionnements dans d'autres. La conséquence en est la perpétuation de la crise, soit dans sa dimension militaire, soit dans sa dimension civile et psychologique. En d'autres termes, il n'est pas possible pour une organisation de répondre efficacement, de manière individuelle, au terrorisme, qui est transversal (Prezelj 2014 : 324), multidimensionnel, et donc peu sensible aux approches unidimensionnelles.

À titre illustratif, bien que pouvant alléger les souffrances des personnes sinistrées en réduisant le sentiment d'abandon et les frustrations qu'elles pourraient ressentir, l'assistance humanitaire, à elle seule, ne peut entraîner l'érosion des capacités locales des terroristes, encore moins favoriser le retour des communautés sur la voie du développement (Bourbeau 2018 : 3). Le premier axe d'efforts relève du secteur militaro-sécuritaire, pendant que la deuxième relève d'efforts de pacification qui vont au-delà de la seule aide humanitaire.

De même, à l'intérieur d'un domaine comme celui civil, la concentration sur un secteur au détriment d'autres ne porte qu'un coup très limité à un fléau dont l'ancrage social reste important. Par exemple, si l'on s'efforce de résoudre le problème de l'éducation en négligeant celui de la pauvreté, il est fort possible que les populations deviennent moins réceptives à l'idéologie extrémiste, tout en demeurant vulnérables du fait de la précarité existentielle qui les expose à des manœuvres de persuasion et de recrutement. D'où la nécessité d'intégrer les moyens, initiatives et actions provenant de divers secteurs d'action pour produire une dynamique de lutte coordonnée, cohérente et plus à même d'aboutir à des résultats satisfaisants.

Dans le cas d'espèce, des tendances de convergence se dégagent des rapports entre les entités chargées de mener l'effort collectif. Celles qui relèvent des secteurs militaires et sécuritaires s'accordent notamment sur l'impératif d'endiguer la menace et créent les conditions d'une action coordonnée. Dans ce cas, des organismes d'intelligence à l'instar de la Direction Générale de la Recherche Extérieure (DGRE) et du Renseignement militaire travaillent de concert avec la Police et l'Armée, leur fournissant des renseignements nécessaires au démantèlement des cellules et à la conduite d'opérations à forte charge cinétique, sous les auspices des autorités administratives. Des informations sont également partagées avec les services des douanes qui perturbent les circuits de trafics relevant de la chaîne logistique des terroristes.

Ce type de collaboration a permis de signaler la présence des membres de Boko Haram dans la localité de Gurvidig, région de l'Extrême-Nord, le 20 décembre 2014. Une opération consécutivement menée a permis leur interpellation par la Police (Powelton 2014). Ils ont été remis entre les mains de la justice dont les compétences ont été renforcées au cours d'un atelier sur le rôle du système pénal dans la lutte contre le terrorisme organisé à Yaoundé en septembre 2019, avec la participation des magistrats et officiers de police judiciaire du Cameroun ainsi que de ses quatre voisins du pourtour du Lac Tchad (Guebediang à Bessong 2019). La

collaboration entre les autorités administratives, les Forces de Défense et de Sécurité et les comités de vigilance peut s'inscrire dans la même logique. La mise sur pied de cette catégorie atypique d'intervenants a été encouragée, au point qu'ils se sont notamment développés à Kolofata, Kodro, Fotokol et Amchidé, entre autres (Magrin & Pérouse de Montclos 2024 : 199). Orientée vers l'endiguement de la menace en s'appuyant sur l'atout informationnel que représentent les civils, leur co-action avec les FDS permet d'assurer une veille stratégique le long de la frontière, de jour comme de nuit (Dubernet & Djeumegued 2023 : 274). La finalité étant de produire une action coordonnée entre différents acteurs qui cherchent à maîtriser la menace en l'abordant sous ses différents aspects criminels, violents et nébuleux.

Dans le cadre de la FMM, de nombreuses opérations conjointes ont été menées. La première relativement informelle¹¹ a mobilisé, en janvier 2015, les forces du Tchad déployées au Cameroun, au Niger et même dans le fief de Boko Haram au Nigéria. Dans le cadre de cette campagne, elles ont travaillé avec les forces de ces différents pays. Mais l'opération la plus emblématique a été celle baptisée *Gama Aiki*¹² menée en 2016. Elle a mobilisé les troupes de la FMM qui, agissant de manière coordonnée avec d'importants moyens terrestres et aériens, ont pris en tenailles les djihadistes dans leur fief de Sambisa (Personnel de l'Africa Defense Forum, 2016 : 22). Grâce à ces efforts, le nombre d'attaques terroristes dans la région a décliné en passant de 8119 en 2015 à 1894 en 2021. L'une des raisons en est la reddition de nombreux insurgés, avec 1711 cas en 2021 et 2225 en 2022. Les opérations conjointes ont également contribué au retour de nombreux réfugiés et déplacés internes. 200 000 d'entre eux ont pu retrouver leurs localités d'origine entre septembre 2021 et avril 2022 (Zabala 2023).

A l'intersection de l'endiguement et de l'éradication, les acteurs coordonnent les initiatives relevant des secteurs civils et militaires. Cette synergie d'action est perceptible à travers les efforts de la FMM qui, en décembre 2020, a mis sur pied une cellule de coopération civilo-militaire prévue pour l'implémentation de la Stratégie Régionale pour la Stabilisation, le Redressement et la Résilience du Bassin du Lac Tchad (RSS) adoptée le 30 août 2018 (Olojo & Aniekwe 2021 : 5)¹³. Chargée de coordonner les activités humanitaires et d'interagir avec les communautés locales, cette cellule est le lieu d'un dialogue permanent entre les personnels militaires, les conseillers de la CBLT, l'équipe de soutien à la mission de l'UA et le Conseiller à la coopération civilo-militaire du Secrétariat de la RSS (Aniekwe & Brooks 2023 : 335), relevant des secteurs aussi divers que la politique, la diplomatie et la sécurité.

Dans le domaine du Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR) tournées vers une résolution plus structurelle, l'intégration inter-sectorielle des efforts est également observée entre institutions œuvrant pour que les ex-combattants puissent harmonieusement passer du statut de rebelle à celui de civil. Dans le cas camerounais, ce processus mêle les approches sécuritaires et administratives. La figure de proue en la matière est le CNDDR¹⁴ considéré comme l'exécutant d'une politique coordonnée plus haut par un Comité Interministériel mis sur pied en février 2018 par le ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation. À un niveau plus opérationnel, divers départements ministériels prennent des mesures visant à optimiser ledit processus. C'est le cas du ministère de la santé qui a mis sur pied une unité de déradicalisation, ou encore du ministère de la Jeunesse et de l'Éducation civique qui a exposé,

¹¹ Par rapport au niveau de structuration du dispositif régional.

¹² « Finissez le travail » en arabe.

¹³ Cette stratégie, adoptée par la CBLT et l'Union africaine, est destinée à soutenir les initiatives communautaires et nationales élaborées et mises en œuvre pour passer d'une logique d'urgence et d'un état d'insécurité à une dynamique de stabilisation et de relèvement durable.

¹⁴ Comité national de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

le 10 janvier 2018, ses outils favorables à la déradicalisation et la resocialisation des anciens combattants (Saïbou & Machikou 2019 : 5). Global dans sa vision, l'effort ainsi consenti comprend la consolidation de la structure institutionnelle du DDR, de même que la prise en charge physique et psychologique des cibles, avec une emphase sur les jeunes en tant que catégorie sociale plus vulnérable et exposée aux manipulations extrémistes.

Une dynamique de sécurité collective et commune hypothéquée par des rationalités divergentes

Bien que relativement cohérents et coordonnés comme le souhaitent les instances politiques et techniques qui supervisent la lutte contre le terrorisme dans la région, les rapports entre acteurs sont, dans une certaine mesure, porteurs de disharmonie, voire de frictions. Et pour cause, le système d'action déployé met en interaction des entités relevant d'horizons scalaires et sectoriels différents, et ayant de ce fait, des perceptions, logiques, approches et intérêts différents, dommageables à la coordination et à l'efficacité des efforts sécuritaires.

Le chevauchement des champs de compétences

En règle générale, l'engagement combiné de plusieurs intervenants est confronté au défi de la Coordination, de la Complémentarité et de la Cohérence (3C). Cette problématique est encore plus prégnante dans le domaine du contre-terrorisme gouvernemental et non gouvernemental notamment dans les champs politique, diplomatique et stratégique, vu sous le prisme d'un « *labyrinthe complexe et compétitif* » (Prezelj 2014 : 323). Car chaque acteur envisage prioritairement de mener ses actions de manière optimale, selon son agenda et sur la base des moyens dont il dispose. Les formes de collaboration ainsi privilégiées sont celles établies avec des organisations de même nature, comme l'illustrent les rapports relativement synchronisés entre composantes de la sphère civile ou entre celles de la sphère militaire.

Mais même dans ce cas, les rivalités persistent sous la forme d'une coopération, désignant la confluence de la compétition et de la coopération, qui s'applique aux domaines mettant en relation divers acteurs (Bradenburger & Nalebuff, 1996). La preuve en est qu'à l'intérieur du système camerounais de riposte militaire, trois entités mènent des diverses opérations contre le même ennemi, avec des chaînes de commandement distinctes. D'abord, le BIR qui conduit l'Opération Alpha est sous les ordres directs de la Présidence de la République et sous l'autorité stratégique de la Coordination Générale des BIR. Ensuite, la RMIA4 qui intègre les différents corps des forces de défense, y compris la Police, est placée sous le commandement de l'Etat-major Général des Armées (EMAG). Et enfin, le Secteur 1 reçoit ses ordres de Ndjamena au Tchad, quartier général stratégique de la FMM, sous le commandement d'un Général Nigérian. Chacun de ces dispositifs ne répond qu'à sa chaîne de commandement directe et ne peut recevoir d'ordre venant d'une entité analogue. Une telle configuration est propice à une duplication d'efforts et s'expose à un déficit de coordination. Le simple fait que des opérations soient conduites sous deux bannières différentes – Alpha et Émergence 4 – est assez révélateur de cette redondance stratégique et opérationnelle.

La compétition inter-institutionnelle est davantage accentuée lorsque des entités de nature différente sont appelées à travailler ensemble. Pire encore, si l'une d'elles veut étendre son champ de compétences au-delà de sa sphère traditionnelle, à l'image d'une entité militaire qui voudrait s'investir dans le domaine civil. Car, l'intervention d'un acteur jugé « étranger » à un domaine est perçue comme un empiètement dommageable au plein déploiement de ceux statutairement qualifiés et en principe plus aptes à produire de meilleurs résultats.

Des interactions harmonieuses peuvent, du reste, être envisagées si les bénéfices pouvant être générés par la transaction sont plus élevés que son coût (Williamson 1975). Mais dans le cas contraire, chaque intervenant s'efforcera de préserver ses espaces d'action, afin de construire ou d'affermir sa notoriété en tant qu'institution crédible et pour bénéficier de plus de ressources de sa hiérarchie ou de divers bailleurs de fonds. Cette compétition fiscale s'observe entre les ONG, pour l'essentiel financées par des donateurs privés. Pour avoir le maximum de soutien, elles se livrent à une concurrence dans une logique de contrôle du terrain ou d'extension du champ d'intervention.

De telles rationalités ont des conséquences néfastes sur la synergie et la performance de l'action, étant donné qu'elles entraînent l'inertie qui ralentit la réalisation des initiatives collaboratives (Sullivan 2004), entravent la convergence vers les objectifs communs et amenuisent le potentiel qu'auraient pu générer les efforts cumulés de toutes les parties prenantes.

Une différence de cultures organisationnelles et d'options stratégiques

Les rivalités à l'œuvre dans l'effort anti-terroriste peuvent mieux être comprises si on saisit pertinemment la manière dont les acteurs se conçoivent en tant qu'organisations, comment ils perçoivent la menace et comment ils entendent y faire face. D'emblée, ces manières de voir, de percevoir et d'envisager l'action ne sauraient être les mêmes pour tous. Chaque catégorie d'opérateurs, en fonction des secteurs, présente des particularités à l'origine de sa différenciation, voire, de son opposition aux autres.

On relève d'abord une différence de cultures organisationnelles entre entités dont chacune possède une structure, des responsabilités, des logiques de fonctionnement, des objectifs, des ambitions, des manières de penser et des intérêts propres (Prezelj 2014 : 324), qui divergent de ceux de leurs partenaires, avec qui les rapports ne sont pas toujours harmonieux. Ensuite, elles ont une conception de la coopération inter-organisationnelle différente, oscillant entre simple information et opportunité de commandement des autres. La conséquence étant un instinct institutionnel (Kettl 2007 : 36 – 60) caractérisé par un repli sur soi au détriment de la logique collective. A cela, on peut ajouter les querelles autour de la forme d'organisation à privilégier, avec d'un côté les promoteurs du réseau et de l'autre, les défenseurs des hiérarchies traditionnelles.

Fondamentalement, ces problèmes sont tributaires du déficit d'apprentissage inter-organisationnel alimenté, dans le domaine de la sécurité, par le manque de mesures claires pour guider ce processus de coordination (Greve 2005 : 383-388). De surcroît, les institutions ne semblent pas prêtes à apprendre ou elles se limitent à un apprentissage – ouverture aux autres – sélectif, qui ne les exposerait pas en révélant leurs lacunes et en réduisant leur réputation dans un réseau antiterroriste.

La coordination se trouve par ailleurs remise en cause par des différences dans la conception de la menace et les modalités de son traitement. D'un côté, les acteurs militaires, fidèles à une conception classique de la sécurité, voient le terrorisme à travers ses manifestations, auxquelles une riposte robuste est nécessaire pour protéger l'Etat. De l'autre, les civils sont plus sensibles à une approche située au-delà du militaire et centrée sur la sécurité humaine, afin de créer les conditions propices au bien-être de l'homme, condition essentielle à une paix durable. Ainsi, les premiers priorisent l'impact et l'obtention des résultats dans le court terme, pendant que les seconds mettent l'accent sur le rendement (Coning 2016 : 22) et des effets à plus long terme.

Des contradictions analogues se perçoivent dans la sphère civile où certaines organisations de la société civile privilégient un contre-terrorisme centré sur des programmes de contre-extrémisme, pendant que d'autres focalisent leurs réponses sur les programmes développement communautaire et l'humanitaire (Ware et Kelly, 2023 : 368). En fonction de leurs missions, intérêts et conceptions de la lutte, ces acteurs pourtant de même nature mettent de l'emphase sur divers aspects du terrorisme en espérant pouvoir y faire face efficacement. Or cette diversité, à défaut d'une coordination, est de nature à entamer la cohérence de l'action envisagée.

Méfiance et coopération inter-scalaire

Les rivalités généralement observées dans les réseaux de contre-terrorisme sont le corollaire de la méfiance nourrie par des garanties limitées en termes de bonne foi de la part des partenaires. Cette posture mentale et comportementale s'explique par la tendance des interlocuteurs à dissimuler délibérément leurs objectifs particuliers, en dépit de la bonne volonté exprimée. Il en découle une réticence au partage d'informations quantitativement ou qualitativement suffisantes, surtout lorsqu'elles sont classifiées. Leur niveau de sensibilité propice à l'exposition d'une vulnérabilité endogène conduit à la mise à disposition de données peu pertinentes au détriment de celles plus précieuses, soigneusement conservées. Au-delà de ce compartimentage et de la surclassification des informations, la méfiance se matérialise également par des « batailles de territoire » (Prezelj 2014 : 330) issues de la volonté d'acteurs soucieux de faire prévaloir leurs intérêts, valeurs et projets au sein du réseau de coopération.

Au niveau local, les acteurs qui pensent être au cœur de la riposte développent parfois des réticences envers d'autres intervenants de la même échelle ou ceux des échelles supérieures. A l'Extrême-nord du Cameroun notamment, la population se montre méfiante vis-à-vis de la Gendarmerie et de la Police dont certains membres sont accusés de racket. Il en va tout autrement des hommes du Secteur 1 de la FMM et du BIR, mieux appréciés en raison de leur attachement à l'éthique, même si les premiers bénéficient plus du partage d'informations de la part des comités de vigilance que les seconds, à en croire des responsables militaires des deux corps. De même, les réponses de l'État Central, orientées vers la restauration de l'autorité étatique, sont souvent redoutées par les acteurs locaux, qui se replient sur eux-mêmes par crainte d'abus. La même crainte est exprimée vis-à-vis des intervenants internationaux en raison de leurs ambitions géopolitiques invouées.

Au niveau national, les institutions sont frileuses à l'égard du local, puisque certaines franges de la population à l'Extrême-Nord sont suspectées par l'Etat central de collaborer avec les insurgés. D'où une relative méfiance à l'égard de certaines figures telles que les chefs traditionnels, les leaders religieux, qui bénéficient d'une allégeance populaire supérieure à celle dont jouissent les administrateurs (Koungou 2014 : 47 – 49). A ce titre, l'Etat est réticent à fournir d'importants moyens aux forces supplétives d'auto-défense afin d'éviter qu'elles deviennent incontrôlables et pour avoir la parfaite maîtrise de la situation.

A l'échelle régionale, les États se montrent souvent rétifs à la coordination et privilégient le souverainisme sécuritaire comme marqueur de fierté nationale et de viabilité politique. Cette posture est adoptée par des gouvernements plus préoccupés par leurs propres avantages et méfiants envers les partenaires (Prezelj 2015 : 217), avec des conséquences notables sur la dynamique de sécurité collective. En partie, la réticence à coopérer véritablement a des facteurs structurels de facture historique. Car par le passé, certains de ces Etats ont connu des séquences relationnelles troublées sur fond de conflit, qui inhibent encore leurs rapports aujourd'hui.

Le Cameroun et le Nigéria ont notamment eu un différend frontalier relatif à la péninsule de Bakassi dont la résolution en faveur du premier semble avoir laissé un goût d'amertume chez le deuxième. Il en a résulté des appréhensions qui entretiennent la méfiance surtout depuis la montée en puissance de Boko Haram. D'un côté, le Nigéria hésite à s'ouvrir véritablement à celui qu'il considère comme l'ayant dépossédé d'une parcelle de son territoire avec l'aide des acteurs internationaux. De l'autre, le Cameroun se montre réfractaire à l'action des troupes nigériennes sur son sol, parce qu'elle rappelle l'occupation de la péninsule de Bakassi.

Pour toutes ces raisons, l'État camerounais est resté passif face à Boko Haram avant 2013-2014, alors que ce dernier avait déjà des tentacules à travers les autres pays jouxtant le Lac Tchad. En dépit des critiques nigériennes, les autorités camerounaises y voyaient un problème interne au Nigéria, qui ne nécessitait pas d'engagement particulier. En raison de cette méfiance réciproque, le droit de poursuite s'est avéré problématique. En dépit des progrès enregistrés en la matière, il reste strictement encadré de part et d'autre. En témoigne l'autorisation exceptionnelle accordée à l'Opération Alpha du BIR de se projeter dans une profondeur de 12 km en territoire Nigérien. Toute action susceptible de dépasser cette limite requiert une autorisation des autorités nigériennes et de la FMM. Un droit de poursuite est aussi accordé au Secteur 1, à la différence de la RMIA4 dont la zone d'activité se limite au territoire camerounais. Des questions restent tout de même posées sur la réciprocité dudit droit, lorsqu'on sait que le Cameroun ne se considère pas comme la source de la menace.

Les positionnements ambigus observés de part et d'autre vont en droite ligne de l'approche compétitive de Bengtsson et Kock (2000 : 411-426), selon laquelle les organisations peuvent coopérer sur des aspects plus formels et secondaires, pendant qu'elles auront tendance à manifester un niveau significatif de concurrence sur des enjeux cruciaux du terrain. Par analogie, les États membres de la FMM collaborent davantage à des niveaux plus politiques, loin du champ de bataille, et se montrent méfiants, voire concurrents au niveau opérationnel.

La focalisation sur des préoccupations sécuritaires internes de la part des différents acteurs, en dépit du maintien de leur participation à la plateforme régionale rend bien compte de cette dynamique. À titre illustratif, au cours de l'Opération « *Lake Sanity 1* » menée de mars à juin 2022, la participation du Tchad n'a été que très courte parce que son gouvernement priorisait d'autres problématiques de sécurité intérieure jugées plus urgentes (Aniekwe & Brooks 2023 : 343). Son retrait a été favorisé par la configuration en secteurs, qui permet aux États de préserver leur souveraineté et de contrôler leurs propres forces. Dans la mesure où les forces demeurent sous commandement de leurs pays respectifs, elles peuvent alors être mobilisées et démobilisées selon les prescriptions non pas du commandant de la force, mais plutôt des commandants de secteurs qui, à leur tour, répondent à leurs gouvernements respectifs.

On comprend logiquement la recrudescence des attaques terroristes, à l'instar de celle survenue dans la nuit du 27 au 28 octobre 2024 dans la base de militaire tchadienne de Barkaram. Ladite installation a en effet été prise d'assaut par des djihadistes qui sont parvenus à tuer une quarantaine de soldats. Suite à ces événements, la Présidence de la République du Tchad a menacé, le 3 novembre suivant, de se retirer de la FMM (Tahingam 2024), critiquée pour son inertie dommageable à son efficacité. C'est vraisemblablement le même sentiment qui a animé les autorités nigériennes qui, après le renversement du président Mohamed Bazoum le 26 juillet 2023, ont ralenti la participation du Niger à la force régionale, avant d'annoncer son retrait en fin mars 2025 (Topona 2025). La décision ainsi prise rend compte d'un repli national qui marginalise l'organisme de coopération à qui on n'accorde pas une véritable importance, sous

le prétexte qu'elle ne pourrait pas garantir le même niveau d'efficacité qu'un engagement national soutenu.

Le problème posé par les acteurs internationaux dans leur rapport à ceux relevant d'autres échelles est relatif à l'attachement à leurs propres référentiels, valeurs et intérêts, au détriment de ceux en vigueur chez leurs partenaires. On peut faire ce constat à travers l'assistance anti-terroriste proposée par les grandes puissances, et marquée par la prégnance d'intérêts nationaux. Souvent détaché des préoccupations sécuritaires africaines, le soutien semble correspondre à des ambitions néocolonialistes. Il laisse par ailleurs transparaître des manœuvres de *soft power* (Nye 2004) visant le renforcement de l'emprise géopolitique sur les Etats de la région.

Dans le cadre de leur projection dans le bassin tchadien, les Etats-Unis apportent une assistance propice à la suppléativité, sans réellement tenir compte des désidératas des récipiendaires. Ils refusent notamment de vendre certains types d'équipements au Nigéria, alléguant la conformité à la *Leahy Law* qui proscriit au gouvernement d'assister des Forces Armées étrangères impliquées dans la violation des droits de l'homme (Comolli, 2017 : 220). Les mêmes restrictions ont été observées dans l'assistance sécuritaire apportée au Cameroun, dont les forces ont également été accusées des mêmes faits. Il en résulte une méfiance qui entame un effort collectif pourtant catalysé par l'assistance russe. Contrairement aux Américains, les Russes évitent de conditionner leur offre coopérative par des principes axiologiques tels que la démocratie et les droits de l'homme. La lutte contre le terrorisme dans la région devient ainsi le théâtre d'une compétition entre hégémons qui rivalisent de stratégies d'assistance pour se positionner avantageusement, au détriment de l'efficacité.

Conclusion

Les développements faits tout au long de cette étude montrent à quel point la lutte contre le terrorisme dans le bassin du Lac Tchad est complexe. Car elle met en action un ensemble d'entités dont la grande diversité épouse les configurations scalaires et sectorielles de la menace. Le système de riposte est constitué d'acteurs relevant d'échelles différentes et appartenant à divers secteurs de la vie sociale. Conscients de l'impératif d'une action collective, ils mènent des initiatives et opérations relativement coordonnées destinées à endiguer et à éradiquer le fléau terroriste. Cependant la grande diversité de ces intervenants les prédispose à une disharmonie, voire à une compétition, qui met à rude épreuve la synergie entre eux, avec pour conséquence, l'entrave à l'efficacité tant recherchée et la perpétuation de la menace.

Il serait donc plus avantageux de dépasser les cloisons institutionnelles à caractère scalaire et sectoriel, pour mettre sur pied un système plus intégré et harmonieux avec pour référentiel dominant, la Coordination, la Cohérence et la Complémentarité (3C). Cela consisterait à conférer à la CBLT de véritables pouvoirs pour qu'elle puisse agir comme un hub par lequel les acteurs de divers secteurs et échelles interagiraient. Et ce, sous l'impulsion d'un organisme interne de coordination capable d'orienter et de synchroniser les approches et les pratiques de stabilisation du bassin du Lac Tchad.

Les gouvernements de la région gagneraient aussi à parachever l'action militaire conjointe par la mise sur pied d'un Centre Multinational d'Entraînement et d'Aguerrissement, sous l'égide de la Force Multinationale Mixte (FMM). À vocation sous-régionale, ledit centre permettra d'entretenir et de développer, dans un esprit de mutualisation, la capacitation opérationnelle et tactique des personnels des Armées de la sous-région (soldat régional), avec pour point

d'encrage l'opérationnalisation de la coordination des efforts militaires, physiques et psychologiques. Il devra assurer aux militaires, un entraînement et un recyclage nécessaire à leur aguerrissement.

Par-delà tout, la Force Multinationale Mixte reste l'outil par excellence de la coalition contre le terrorisme. Car elle a déjà une légitimité politique et un cadre diplomatique adéquats. Son niveau d'efficacité est, du reste, tributaire de l'engagement collectif des pays contributeurs des troupes de la CBLT, avec le soutien de l'Union Africaine et de la communauté internationale. Elle pourrait davantage contribuer à la stabilisation de la région si son mandat était élargi, si elle était autonomisée et calquée sur le modèle du BIR camerounais, mais avec une portée régionale.

Références bibliographiques

Ouvrages

- Assiatou, M., & Mina, K. (2016). Enlevée par Boko Haram. Éditions Michel Lafon.
- Asuelime, L. E., & Ojochenemi, J. D. (2015). Boko Haram: The socio-economic drivers. Springer.
- Brandenburger, A. M., & Nalebuff, B. J. (1996). Co-opetition. Currency Doubleday.
- Coning, C. de, Gelot, L., & Karlsrud, J. (Eds.). (2016). The future of African peace operations: From the Janjaweed to Boko Haram. Zed Books.
- Courrèges, H. de, Gerain, E., & Le Nen, N. (2010). Principes de contre-insurrection. Economica.
- David, C.-P. (2013). La guerre et la paix : Approches et enjeux de la sécurité et de la stratégie. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Denécé, É. (2002). Forces spéciales : L'avenir de la guerre. Éditions du Rocher.
- Dussouy, G. (2008). Traité de relations internationales. Tome II : Les théories de l'interétatique. L'Harmattan.
- Hanne, O., & Larabi, G. (2015). Jihad au Sahel : Menaces, opération Barkhane, coopération régionale. Bernard Giovanangeli Éditeur.
- Hentz, J. J., & Solomon, H. (Eds.). (2017). Understanding Boko Haram: Terrorism and insurgency in Africa. Routledge.
- Kettl, D. F. (2007). System under stress: Homeland security and American politics (pp. 36–60). CQ Press.
- Koungou, L. (2014). Boko Haram : Le Cameroun à l'épreuve des menaces. L'Harmattan.

Koungou, L. (2016). *Boko Haram : Parti pour tuer*. L'Harmattan.

Lucius, G., & Rietjens, S. (Eds.). (2016). *Effective civil-military interaction in peace operations: Theory and practice*. Springer.

Mangala, J. (Ed.). (2010). *New security threats and crises in Africa: Regional and international perspectives*. Palgrave Macmillan.

McLuhan, M., & Fiore, Q. (1967). *The medium is the message: An inventory of effects*. Bantam Books.

Nye, J. S. (2004). *Soft power: The means to succeed in world politics*. PublicAffairs.

Omeni, A. (2020). *Insurgency and war in Nigeria: Regional fracture and the fight against Boko Haram*. I. B. Tauris.

Reychler, L., & Paffenholz, T. (Eds.). (2002). *Construire la paix sur le terrain : Mode d'emploi*. GRIP-Éditions Complexe.

Williamson, O. E. (1975). *Markets and hierarchies: Analysis and antitrust implications*. The Free Press.

Zenn, J. (2020). *Unmasking Boko Haram: Exploring global jihad in Nigeria*. Lynne Rienner Publishers.

Articles

Abdallah, A. O. (2002). Les acteurs-clé et les maîtres du conflit. Dans L. Reychler & T. Paffenholz (Eds.), *Construire la paix sur le terrain : Mode d'emploi* (pp. 173–181). GRIP-Éditions Complexe.

Abdoul-Bagui, O. (2014). De la contagion islamiste dans l'Extrême-Nord du Cameroun : Risques et limites. *Vigie / Bulletin d'Analyse Stratégique et Prospective*, (3–4), 39–46.

Aniekwe, C. C., & Brooks, K. (2023). Multinational Joint Task Force: Lessons for comprehensive regional approaches to cross-border conflict in Africa. *Journal of International Peacekeeping*, 26, 330–349.

Bengtsson, M., & Kock, S. (2000). Coopetition in business networks: To cooperate and compete simultaneously. *Industrial Marketing Management*, 29(5), 411–426.

Cash, D. W., & Moser, S. C. (2000). Linking global and local scales: Designing dynamic assessment and management processes. *Global Environmental Change*, 10, 109–120.

Castells, M. (2004). Informationalism, networks, and the network society: A theoretical blueprint. Dans M. Castells (Ed.), *The network society: A cross-cultural perspective* (pp. 3–45). Edward Elgar.

Comolli, V. (2017). The Western response. Dans J. J. Hentz & H. Solomon (Eds.), *Understanding Boko Haram: Terrorism and insurgency in Africa* (pp. 218–236). Routledge.

Coning, C. de. (2016). Civil-military interaction: Rationale, possibilities and limitations. Dans G. Lucius & S. Rietjens (Eds.), *Effective civil-military interaction in peace operations: Theory and practice* (pp. 10–28). Springer.

Dubernet, C., & Borne Djeumegued, P. (2023). Initiatives endogènes de protection civile et conceptions locales de la paix au nord du Cameroun. *Cahiers d'études africaines*, 250, 269–290.

Frerks, G. (2016). Who are they? Encountering international and local civilians in civil-military interaction. Dans G. Lucius & S. Rietjens (Eds.), *Effective civil-military interaction in peace operations: Theory and practice* (pp. 24–44). Springer.

Greve, H. R. (2005). Interorganizational learning before 9/11. *International Public Management Journal*, 8(3), 383–388.

Griffin, C. (2016). Operation Barkhane and Boko Haram: French counterterrorism and military cooperation in the Sahel. *Small Wars & Insurgencies*, 27(5), 896–913.

Mangala, J. (2010). Introduction: Evolving security discourse and crises in Africa: Conceptual, policy and practical relevance. Dans J. Mangala (Ed.), *New security threats and crises in Africa: Regional and international perspectives* (pp. 1–15). Palgrave Macmillan.

Marks, G. (1993). Structural policy and multilevel governance in the EC. Dans A. Cafruny & G. Rosenthal (Eds.), *The state of the European Community* (pp. 391–411). Lynne Rienner.

Onuoha, F. C. (2011). Countering the financing of Boko Haram extremism in Nigeria. *African Journal for the Prevention and Combating of Terrorism*, 2(1), 89–121.

Pérouse de Montclos, M.-A. (2017). Boko Haram: A jihadist enigma in Nigeria. Dans J. J. Hentz & H. Solomon (Eds.), *Understanding Boko Haram: Terrorism and insurgency in Africa* (pp. 19–40). Routledge.

Prezelj, I. (2014). Inter-organizational cooperation and coordination in the fight against terrorism: From undisputable necessity to paradoxical challenges. *Comparative Strategy*, 33(4), 321–341.

Prezelj, I. (2015). Improving inter-organizational cooperation in counterterrorism: Based on a quantitative SWOT assessment. *Public Management Review*, 17(2), 209–235.

Rioux, J.-F. (Ed.). (2004). *La sécurité humaine : Une nouvelle conception des relations internationales*. L'Harmattan.

Rouillé d'Orfeuil, H. (2006). *La diplomatie non gouvernementale : Les ONG peuvent-elles changer le monde ? Le Livre équitable*.

Shelley, L. I. (2014). *Dirty entanglements: Corruption, crime, and terrorism*. Cambridge University Press.

Solomon, H. (2015). *Terrorism and counter-terrorism in Africa: Fighting insurgency from Al Shabaab, Ansar Dine and Boko Haram*. Palgrave Macmillan.

Ware, A., Kelly, L. M., & Barton, G. (2023). Development NGO responses to countering violent extremism and hate. *Conflict, Security & Development*, 23(5), 367–383.

Wilbanks, T. J., & Kates, R. W. (1999). Global change in local places: How scale matters. *Climatic Change*, 43(3), 601–628.

Rapports et présentations scientifiques

Hübschle, A. (2007). Terrorist financing in Southern Africa: Are we making a mountain out of a molehill? (ISS Paper No. 132). Institute for Security Studies.

Linde, E. van de, O'Brien, K., Lindstrom, G., De Spiegeleire, S., & Väyrynen, M. (2002). Quick scan of post-9/11 counter-terrorism policymaking and implementation in selected European countries. RAND Corporation.

Mvomo Ela, W. (2011). L'Afrique subsaharienne dans la géostratégie du terrorisme et du contre-terrorisme : Un défi stratégique et tactique. Dans Actes du colloque « 50 ans de défense et de sécurité en Afrique : États et perspectives stratégiques ».

Olojo, A., & Aniekwe, C. C. (2021). Civil-military and humanitarian collaboration dilemmas in the Lake Chad Basin (UNDP Stabilisation Policy Paper). Regional Stabilization Facility Secretariat, UNDP.

Sullivan, J. (2004, March 17). Networked all-source fusion for intelligence and law enforcement counter-terrorism response. Communication présentée à l'International Studies Association (ISA) Annual Convention, Montréal, Canada.

Documents numériques

Assemblée générale des Nations Unies. (2006, 20 septembre). La stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies (Résolution 60/288, Soixantième session). <http://www.ipu.org/splz-f/unga07/counter.pdf>

Borger, J. (2015, January 22). Top security adviser calls soldiers cowards after Boko Haram attacks. *The Guardian*. <https://www.theguardian.com/world/2015/jan/22/nigeria-soldiers-cowards-boko-haram>

Bourbeau, H. (2018, August). Resilience for sustainable development in the Lake Chad Basin. UNDP/OCHA. https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/publications/UNDP-OCHA-Lake-Chad-%20Resilience_spreads-EN.pdf

European Commission. (2014, May 28). Implementing regulation (EU) No. 583/2014 of 28 May 2014. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?Uri=CELEX:32014R0583&from=en>

Foucher, V. (2020, October). The Islamic State franchises in Africa: Lessons from Lake Chad. International Crisis Group. <https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/iswap-29oct20.pdf>

Guebediang A. B., & Besson, S. (2019, September 26). Lutte contre Boko Haram : la justice s'arrime. *Cameroon Tribune*. <https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/27989/fr.html/lutte-contre-boko-haram-la-justice-joue>

Ikeanyibe, O. M., Olise, C. N., Abdulrouf, I., & Emeh, I. (2020). Interagency collaboration and the management of counter-insurgency campaigns against Boko Haram in Nigeria. *Security Journal*, 33, 455–475. <https://link-springer-com-443.webvpn.syntu.edu.cn/article/10.1057/s41284-020-00237-3#citeas>

Llorens Zabala, M. (2023, February 24). Assessing the effectiveness of the Multinational Joint Task Force. *Accord*. <https://www.accord.org.za/>

Magrin, G., & Pérouse de Montclos, M.-A. (Eds.). (2018, April). *Crise et développement : La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*. Agence française de développement. <https://www.afd.fr>

Mbia Yebega, G.-H. (2015, January 22). Terrorisme et contre-terrorisme en Afrique centrale : Quelle vision stratégique pour le Tchad et le Cameroun ? Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité, Note n°15. <http://www.grip.org>

Personnel de l'Africa Defense Forum. (2016, 1er trimestre). *Vaincre Boko Haram : Une force opérationnelle régionale attaque une insurrection*. Africa Defense Forum, 11. [ADF-V11N1-French.pdf]

Powelton, F. (2014, December 24). Cameroun : arrestation de membres de Boko Haram. *Sahel Intelligence*. <https://sahel-intelligence.com/5652-cameroun-arrestation-de-membres-de-boko-haram.html>

Présidence de la République du Cameroun. (2014, May 17). Déclaration de S. E. Paul Biya lors de la conférence de presse conjointe des chefs d'État à l'issue du Sommet de Paris sur la sécurité au Nigéria. <https://www.prc.cm/fr/actualites/discours/1099-declaration-de-s-e-paul-biya-lors-de-la-conference-de-presse-conjointe-des-chefs-d-etat-a-l-issue-du-sommet-de-paris-sur-la-securite-au-nigeria>

Record, J. (2003, December). Bounding the global war on terrorism. *Strategic Studies Institute / U.S. Army War College*. <https://www.jstor.org/stable/resrep11240>

Saïbou, I., & Machikou, N. (2019, February). Réintégration des ex-associés de Boko Haram : Perspectives de la région de l'Extrême Nord du Cameroun. *Global Center on Cooperative Security*. https://www.globalcenter.org/wp-content/uploads/2019/02/GCCS_Reintegration-des-ex-associes-de-Boko-Haram.pdf

Tahingam, P. (2024, November 4). Le Tchad envisage un retrait de la Force Mixte Multinationale. *Journal du Tchad*. <https://journalduchad.com/le-tchad-envisage-un-retrait-de-la-force-mixte-multinationale/>

Topona, E. (2025, March 31). Le Niger se retire de la Force multinationale mixte. *DW*. <https://amp.dw.com/fr/niger-force-multinationale-mixte-lutte-contre-le-terrosime-sahel-boko-haram/a-72099226>

United Kingdom Home Office (UK–HO). (2013). Proscribed terrorist organisations. <https://www.gov.uk/government/publications/proscribed-terrorgroups-or-organisations--2/proscribed-terrorist-groups-or-organisations-accessible-version>

United States Government Publishing Office (US–GPO). (2011). Boko Haram: Emerging threat to the U.S. homeland. <https://www.govinfo.gov/content/pkg/CPRT-112HPRT71725/pdf/CPRT-112HPRT71725.pdf>

Université de Diffa, Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. (2017, May 17). Rapport général du symposium international sur la déradicalisation des jeunes et la réinsertion des repentis de Boko Haram. République du Niger, Diffa. <https://www.universitedediffa.ne>

Repenser la gouvernance mondiale du développement durable à partir du Sud : entre dépendance structurelle et quête d'autonomie cognitive en Afrique

Behalal Marie Flore Sabekop

marieflorebehalal@gmail.com

Institut des Relations Internationales du Cameroun
Université de Yaoundé II

Résumé

La gouvernance mondiale du développement durable traverse une crise de légitimité qui met en lumière des inégalités structurelles entre le Nord et le Sud. Sous le prétexte de la coopération internationale, les pays industrialisés ajustent les normes environnementales à leurs propres intérêts, reléguant l'Afrique en dehors des prises de décision malgré l'Agenda 2063. À travers une analyse critique fondée sur les théories postcoloniales et l'économie politique, cet article montre que la gouvernance environnementale mondiale continue de renforcer des rapports de pouvoir hégémoniques. Il propose une refonte basée sur le polycentrisme, l'équité et l'intégration des perspectives africaines pour atteindre une véritable justice environnementale.

Mots-clés : *gouvernance mondiale, développement durable, Afrique, asymétries Nord-Sud, autonomie cognitive, justice environnementale, polycentrisme, postcolonialité, épistémologies du Sud.*

Abstract

Global governance of sustainable development is experiencing a crisis of legitimacy revealing structural North-South inequalities. Under the guise of international cooperation, industrialized countries adapt environmental standards to their own interests, keeping Africa marginalized in decision-making processes despite Agenda 2063. Through critical analysis drawing on postcolonial theories and political economy, the article demonstrates that global environmental governance perpetuates hegemonic power relations. It proposes a reform based on polycentrism, equity, and the integration of African perspectives to achieve genuine environmental justice.

Keywords: *global governance, sustainable development, Africa, North-South disparities, cognitive independence, environmental justice, polycentrism, postcoloniality, epistemologies of the South.*

Introduction

La gouvernance mondiale en matière de développement durable se trouve à un moment décisif. Alors que les défis environnementaux, tels que le changement climatique, la perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes, se font de plus en plus pressants, les structures institutionnelles conçues pour y faire face montrent des lacunes profondes. Cette crise dépasse le cadre technique ou organisationnel ; elle est essentiellement politique et épistémique, ancrée dans des rapports de pouvoir issus du colonialisme et renforcés par le capitalisme mondial (Amin 1973, Escobar 2012).

L'Afrique occupe une position paradoxale dans cet ordre mondial. Bien qu'elle soit le continent qui contribue le moins aux émissions de gaz à effet de serre, avec moins de 4 % du total mondial, elle endure pourtant les impacts climatiques les plus sévères (Roberts & Parks 2007). Malgré sa participation officielle aux grandes conférences internationales et l'adoption de cadres régionaux ambitieux comme l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le continent reste largement exclu des processus décisionnels globaux. Les mécanismes de financement climatique lui échappent en grande partie, les technologies vertes restent souvent inaccessibles, et les savoirs locaux sont fréquemment sous-évalués au profit d'une approche technique occidentale (Newell 2008, Okereke 2007, Adler & Kwon 2002). Cette situation soulève une question centrale qui oriente notre réflexion : comment repenser la gouvernance mondiale du développement durable à partir des perspectives africaines, en dépassant la dépendance structurelle Nord-Sud et en construisant une véritable autonomie cognitive africaine ? Nous soutenons que la gouvernance mondiale ne pourra être juste et légitime que si elle intègre pleinement la diversité épistémique

et reconnaît la voix cognitive du Sud dans l'élaboration des normes, des instruments et des priorités liées au développement durable. Cette recherche poursuit trois objectifs spécifiques qui structurent notre analyse. D'abord, il s'agit de déconstruire les asymétries structurelles qui caractérisent la gouvernance mondiale actuelle du développement durable, en examinant leurs dimensions décisionnelles, financières, technologiques et épistémiques. Ensuite, nous cherchons à identifier les marges d'autonomie ainsi que les stratégies africaines d'émancipation cognitive en analysant les initiatives régionales, les innovations endogènes et les savoirs alternatifs produits par le continent. Enfin, cet article vise à proposer des principes opérationnels pour refonder la gouvernance mondiale autour de l'équité, du polycentrisme et de la reconnaissance du pluralisme épistémique. La contribution principale réside dans l'articulation entre trois dimensions souvent abordées séparément : la critique postcoloniale de la gouvernance mondiale, l'analyse des asymétries de pouvoir au sein des institutions environnementales internationales et la valorisation de l'autonomie cognitive africaine comme levier de transformation. En mobilisant conjointement les théories critiques du Sud global et les approches polycentriques de gouvernance, nous proposons un cadre analytique renouvelé pour penser la justice environnementale globale depuis les marges du système international. Cette perspective permet de dépasser les analyses qui se contentent soit de dénoncer les inégalités Nord-Sud, soit de valoriser les initiatives africaines, pour construire un cadre intégré de transformation systémique de la gouvernance environnementale mondiale.

Dans un premier temps, nous établirons un dialogue critique entre les théories classiques de la gouvernance mondiale et les perspectives postcoloniales et critiques issues du Sud global. Nous analyserons ensuite les asymétries structurelles qui caractérisent les institutions, les flux financiers, les transferts technologiques et la production des normes dans la gouvernance environnementale actuelle. La troisième partie mettra en lumière les stratégies africaines d'autonomisation institutionnelle et cognitive, ainsi que les innovations endogènes du continent. Enfin, nous proposerons des principes opérationnels pour une gouvernance post-hégémonique, véritablement inclusive et plurielle.

Méthodologie

Cet article adopte une approche qualitative de type essai théorique critique, ancré dans la tradition de l'économie politique critique et des études postcoloniales. Notre démarche combine trois dimensions complémentaires : une analyse critique des discours institutionnels produits par les organisations internationales (ONU, Banque mondiale, FMI, PNUE) et africaines (Union africaine, Commission économique pour l'Afrique, Banque africaine de développement), permettant de révéler les asymétries de pouvoir et les logiques de dépendance; une analyse de la littérature académique mobilisant les travaux de chercheurs africains et du Sud global (Amin, Escobar, Mbembe, Santos, Mkandawire, Okereke, Schuller et al. 2000) confrontés aux approches dominantes de la gouvernance mondiale ; et une contextualisation empirique basée sur des données récentes concernant les mécanismes de financement climatique, les négociations internationales et les initiatives régionales africaines, en s'appuyant notamment sur les rapports des COP, du GIEC, de la BAD et des études de cas comme la Grande Muraille Verte et les programmes d'adaptation communautaire.

La contribution principale de cet article réside dans l'articulation entre trois dimensions souvent traitées séparément : la critique postcoloniale de la gouvernance mondiale, l'analyse des asymétries de pouvoir dans les institutions environnementales internationales, et la valorisation de l'autonomie cognitive africaine comme levier de transformation. En mobilisant conjointement les théories critiques du Sud global et les approches de gouvernance

polycentrique, nous proposons un cadre analytique renouvelé pour penser la justice environnementale globale depuis les marges du système international.

Cadre théorique : des théories classiques aux épistémologies critiques du Sud

Les théories classiques de la gouvernance mondiale : apports et limites

La gouvernance mondiale, selon les théories libérales en relations internationales, est fondée sur l'idée d'une régulation collective des enjeux transnationaux par le biais d'institutions multilatérales (Rosenau & Czempiel 1992). Robert Keohane & Nye (1977) ont présenté le concept d'interdépendance complexe, qui postule qu'en dépit des disparités de pouvoir, les États sont liés par des relations d'interdépendance. Cela réduit les rapports de force et encourage la coopération. Dans ce cadre, les régimes internationaux, qui comprennent des principes, des normes, des règles et des procédures, influencent les interactions entre États et facilitent la résolution des dilemmes liés à l'action collective (Krasner 1983). Frank Biermann (2014) a approfondi cette analyse en introduisant le concept de « gouvernance du système terrestre », soulignant l'importance d'une gouvernance polycentrique intégrant à la fois des acteurs étatiques et non étatiques à différents niveaux : local, national et mondial. Elinor Ostrom (2010) a montré que la gestion durable des ressources communes requiert des arrangements institutionnels décentralisés et flexibles, fondés sur la participation locale et l'apprentissage collectif. Toutefois, ces théories, principalement développées dans le Nord global, présentent d'importantes limites. Elles reposent sur l'hypothèse d'une rationalité universelle et neutre des institutions, en négligeant les rapports de pouvoir qui conditionnent la gouvernance mondiale (Cox 1981).

De plus, elles minimisent l'aspect cognitif et épistémique du pouvoir, c'est-à-dire la capacité des acteurs dominants à définir ce qui constitue un problème légitime, une solution acceptable et un savoir valide (Haas 1992).

Perspectives critiques du Sud : décoloniser la gouvernance

Les théories critiques provenant du Sud global apportent une perspective essentielle. Boaventura de Sousa Santos (2007) critique l'"épistémicide", c'est-à-dire la destruction systématique des savoirs non occidentaux, qui accompagne la domination économique et politique. Selon Santos, la gouvernance mondiale actuelle repose sur une "monoculture de la rationalité" qui écarte les épistémologies du Sud et reproduit des hiérarchies coloniales sous des formes apparemment neutres et technocratiques. Arturo Escobar (2012) analyse le développement comme un discours de pouvoir imposant aux sociétés du Sud des catégories, objectifs et outils occidentaux, les privant ainsi de la possibilité de définir leurs propres trajectoires. Le "post-développement" qu'il propose appelle à une pluralisation radicale des conceptions du progrès et à la reconnaissance d'alternatives endogènes. Achille Mbembe (2013) et Valentin-Yves Mudimbe (1988) ont montré comment la "bibliothèque coloniale", c'est-à-dire l'ensemble des savoirs produits par l'Occident sur l'Afrique, continue d'influencer les représentations et les politiques, perpétuant une "colonialité du pouvoir" (Quijano, 2000) qui perdure bien au-delà des indépendances formelles.

Dans le domaine environnemental, cette colonialité se manifeste par l'imposition de normes de conservation, de mécanismes de marché carbone et de conditions climatiques qui méprisent les réalités locales et maintiennent la dépendance (Newell 2008).

Vers une autonomie cognitive africaine

Le concept d'autonomie cognitive, développé par Thandika Mkandawire (2011) et Samir Amin (1973), désigne la capacité des sociétés africaines à élaborer leurs propres cadres d'analyse, priorités et solutions face aux défis du développement. Cette autonomie ne signifie pas un isolement, mais plutôt une participation juste et créative à la co-construction des savoirs et des normes à l'échelle mondiale. L'autonomie cognitive s'appuie sur la reconnaissance des épistémologies africaines, comme l'Ubuntu, la solidarité communautaire et la gestion intégrée des écosystèmes, qui offrent des alternatives aux logiques individualistes et extractivistes propres à la modernité capitaliste (Ramose 1999, Diaw 2018). Elle implique également la mise en place d'institutions régionales et de réseaux transnationaux Sud-Sud capables de contrebalancer l'hégémonie du Nord (Bond 2012).

Les asymétries Nord-Sud dans la gouvernance environnementale mondiale

Déséquilibres décisionnels dans les institutions globales

La gouvernance mondiale en matière de développement durable repose sur une structure institutionnelle marquée par de profondes inégalités. Les principales entités telles que l'ONU, le FMI, le PNUE, la Banque mondiale et le Fonds vert pour le climat sont largement dominées par les pays du Nord, qui détiennent le contrôle sur les décisions, les flux financiers et l'élaboration des normes (Woods 2006, Stiglitz 2002).

Lors des négociations sur le climat, les délégations africaines sont, en moyenne, trois fois moins représentées que celles des pays du Nord, ce qui limite leur capacité à participer activement aux nombreuses sessions parallèles (Betsill & Bulkeley 2004). Le droit de veto au sein du Conseil de sécurité, la gouvernance du FMI et de la Banque mondiale, ainsi que le fonctionnement des "green rooms" à l'OMC, contribuent à maintenir une représentation inégale des intérêts (Hoekman & Kostecki 2009).

Asymétries financières et dépendance structurelle

Bien que des engagements aient été pris à Copenhague en 2009 pour mobiliser 100 milliards USD par an en faveur des pays en développement, moins de 20 % de ces fonds ont réellement atteint l'Afrique entre 2015 et 2022 (BAD 2023). Des mécanismes comme le Fonds pour l'Environnement Mondial et le Mécanisme pour un Développement Propre ont soutenu moins de 10 % des projets en Afrique, en raison de procédures complexes et d'un manque de capacités techniques (BAD 2019).

Cette dépendance financière compromet la souveraineté environnementale des États africains : plus de 70 % de leurs Contributions Déterminées Nationales (CDN) dépendent de financements externes (CEA, 2023). Les conditions imposées par les institutions financières internationales limitent les marges budgétaires des pays africains, les empêchant d'investir dans des trajectoires de développement autonomes (Stiglitz 2002).

Fractures technologiques et inégalités d'accès

L'accès aux technologies écologiques est freiné par des coûts élevés, des droits de propriété intellectuelle stricts et des mécanismes de transfert technologique peu performants. Plus de la moitié de la population africaine n'a pas accès à Internet, ce qui restreint leur participation à la révolution numérique verte (UIT 2023). Les innovations technologiques restent majoritairement concentrées dans les pays du Nord, renforçant ainsi une dépendance structurelle (Baker et al. 2018).

Domination épistémique et marginalisation des savoirs africains

Le manque de représentativité africaine dans l'élaboration des normes est particulièrement préoccupant. La gouvernance mondiale souffre d'un déficit de légitimité épistémique, car les normes, indicateurs et outils de développement durable sont principalement élaborés par des institutions nordiques, souvent au détriment des savoirs, priorités et perspectives africaines (Santos 2007).

Bien que les Objectifs de Développement Durable (ODD) soient présentés comme universels, ils s'appuient sur des indicateurs et des méthodologies élaborés par le PNUD, la Banque mondiale et l'OCDE, avec une participation africaine très restreinte (Biermann & Kim, 2020). Les modèles économiques dominants, tels que le PIB, la croissance et l'efficacité du marché, ne prennent pas en compte le capital naturel, les services écosystémiques ni les valeurs non marchandes qui sont pourtant cruciales pour les sociétés africaines (Pearce & Atkinson, 1993).

De plus, les pratiques traditionnelles africaines de gestion des ressources, comme les forêts sacrées, les systèmes pastoraux nomades et les techniques agroécologiques telles que les Zai, sont souvent jugées obsolètes ou inefficaces par les institutions internationales, malgré leur résilience prouvée (Gadgil et al., 1993 ; Reij & Tappan, 2009). Les mécanismes de compensation carbone tels que REDD+ imposent des logiques de marché qui sont en contradiction avec les modes communautaires de gouvernance forestière (Karsenty et al., 2020).

Stratégies africaines d'autonomisation et innovations endogènes

Initiatives institutionnelles régionales

Face aux déséquilibres identifiés, l'Afrique met en place des stratégies pour renforcer son autonomie institutionnelle, cognitive et politique. L'Agenda 2063 de l'Union africaine, la Stratégie africaine pour la mise en œuvre des ODD (CEA, 2017) et le Cadre africain sur le climat (BAD) reflètent une volonté de contextualiser les normes globales et d'établir des priorités continentales.

La Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf) vise à favoriser l'intégration économique régionale tout en réduisant la dépendance aux marchés du Nord. Des initiatives comme la Pan African Climate Justice Alliance, certaines universités (telles que l'Université Cheikh Anta Diop et l'Université de Cape Town) ainsi que des think tanks africains développent des savoirs alternatifs qui enrichissent les négociations internationales et remettent en cause la domination épistémique du Nord.

Innovations technologiques et sauts adaptatifs

L'Afrique démontre à suffisance, sa capacité d'innovation par des expériences de saut technologique : énergies solaires décentralisées au Kenya, paiement mobile (M-Pesa), agriculture de précision, recyclage des déchets électroniques. Ces innovations incarnent une autonomie adaptative qui contourne les dépendances structurelles (Juma, 2016, Jack & Suri 2011).

Valorisation des savoirs traditionnels et écologie des savoirs

Certaines initiatives mettent en avant les savoirs traditionnels africains : la gestion communautaire des forêts au Cameroun et en Tanzanie, les systèmes d'alerte climatique fondés sur les connaissances locales à Madagascar, ou encore la pharmacopée traditionnelle au Gabon.

Ces pratiques s'inscrivent dans une « écologie des savoirs » qui combine science moderne et épistémologies vernaculaires (Santos 2007 ; Chilisa 2019). Par ailleurs, des mouvements de justice environnementale comme Leave it in the Ground au Nigeria et l'African Youth Climate Hub mobilisent la société civile pour réclamer plus de transparence et de responsabilité.

Principes pour une gouvernance post-hégémonique

Polycentrisme et démocratisation des processus décisionnels

La refonte de la gouvernance mondiale nécessite de transcender les dynamiques hégémoniques actuelles en faveur d'un polycentrisme véritablement juste. Oran Young (2017) et Elinor Ostrom (2010) ont démontré que la gouvernance polycentrique permet de relier les niveaux local, national, régional et global tout en tenant compte de la diversité des contextes. Cependant, cette polycentralité ne doit pas reproduire les déséquilibres de pouvoir ; elle doit être accompagnée d'une démocratisation des processus décisionnels.

Principe 1 : Équité dans la représentation

Réforme des institutions internationales pour assurer une participation effective des pays africains dans des instances décisionnelles telles que le Conseil de sécurité, le FMI ou la Banque mondiale.

Justice financière et climatique

Principe 2 : Justice financière et reconnaissance de la dette écologique

Mise en œuvre effective des mécanismes de financement climatique, passage des prêts conditionnels à des dons et des transferts directs, reconnaissance de la dette écologique historique du Nord envers le Sud (Martinez-Alier, 2002 ; Bond, 2012).

Transfert technologique équitable et innovation endogène

Principe 3 : Accès équitable aux technologies vertes

Levée des obstacles de propriété intellectuelle sur les technologies vertes, soutien à l'innovation locale et co-développement de solutions adaptées aux réalités africaines.

Pluralisme épistémique et reconnaissance des savoirs du Sud

Principe 4 : Intégration des épistémologies africaines

Reconnaissance et intégration des savoirs endogènes africains dans les cadres d'évaluation et de décision, promotion des épistémologies du Sud dans la formulation des normes internationales, valorisation d'indicateurs alternatifs au PIB (Indice de Développement Humain, Indice de Pauvreté Multidimensionnelle, comptabilité du capital naturel).

Participation citoyenne et démocratie environnementale

Principe 5 : Démocratie environnementale renforcée

Mécanismes de consultation communautaire, budgets participatifs à visée écologique, promotion de la science citoyenne, transparence et redevabilité accrues des acteurs publics et privés (Cornwall & Gaventa 2001, Bäckstrand 2006).

Défis de mise en œuvre

La mise en place d'une gouvernance inclusive se heurte à des obstacles structurels persistants. La fragmentation institutionnelle, avec plus de 200 organes et initiatives recensés par le PNUE (2023), engendre des coûts élevés de coordination ainsi qu'une dilution des responsabilités. Les stratégies de « forum shopping » permettent aux acteurs influents d'échapper à leurs obligations (Park, 2010). La dépendance financière des organisations de la société civile africaine vis-à-vis des bailleurs du Nord restreint leur autonomie stratégique. Par ailleurs, les États africains eux-mêmes sont confrontés à des tensions internes, élites rentières, corruption, déficit démocratique, qui minent leur légitimité à porter une voix collective (Bayart, 1989 ; Mamdani, 1996). La construction d'une gouvernance véritablement inclusive en Afrique nécessite des réformes institutionnelles internes associées à une forte mobilisation citoyenne.

Conclusion

La gouvernance mondiale du développement durable ne peut plus ignorer les voix et les savoirs du Sud global. L'Afrique, loin d'être une périphérie passive, est un acteur central dont les expériences, innovations et épistémologies sont essentielles à la construction d'un ordre mondial juste et durable. La crise climatique et écologique appelle à une refonte radicale des mécanismes de gouvernance, ancrée dans l'équité, le polycentrisme et la reconnaissance de la pluralité cognitive.

Contributions de l'article

Cette recherche apporte trois contributions principales. Sur le plan théorique, elle articule de manière originale les critiques postcoloniales de la gouvernance mondiale avec les théories du polycentrisme et de l'autonomie cognitive africaine. Sur le plan normatif, elle propose cinq principes opérationnels pour une gouvernance post-hégémonique, allant de l'équité représentative au pluralisme épistémique. Sur le plan politique, elle identifie les stratégies africaines d'autonomisation comme des leviers concrets de transformation de l'ordre environnemental global.

Limites de l'étude

Notre analyse présente certaines limites qu'il convient de reconnaître. D'abord, son caractère essentiellement théorique et documentaire limite la portée empirique de nos conclusions. Ensuite, l'hétérogénéité des contextes nationaux africains nécessiterait des études de cas plus approfondies pour saisir les nuances des dynamiques locales. Enfin, notre focus sur les asymétries Nord-Sud pourrait être enrichi par une analyse des rapports de pouvoir internes au continent africain.

Perspectives de recherche

Plusieurs pistes de recherche futures se dégagent de ce travail. Des études de cas pays permettraient d'analyser les pratiques concrètes de gouvernance environnementale et les processus de négociation au sein des forums internationaux. Des enquêtes empiriques menées auprès des acteurs africains (décideurs, société civile, chercheurs) enrichiraient notre compréhension des stratégies d'autonomisation cognitive. Des analyses discursives ciblées sur des forums spécifiques (COP, instances de l'ONU) mettraient en lumière les mécanismes subtils de marginalisation et de résistance. Par ailleurs, des recherches comparatives Sud-Sud permettraient d'identifier des alliances stratégiques ainsi que des apprentissages mutuels entre différentes régions du monde en développement. Nos analyses montrent que les asymétries structurelles, décisionnelles, financières, technologiques, épistémiques, ne sont pas fortuites, mais résultent d'un ordre mondial hérité du colonialisme et maintenu par le capitalisme néolibéral. Les tentatives de réforme superficielle des institutions internationales ne suffiront pas ; une transformation profonde des rapports de pouvoir est indispensable. Le rôle stratégique des médias, think tanks et institutions africaines productrices de savoir est essentiel pour établir une autonomie cognitive. Les universités, centres de recherche (CODESRIA, Institut africain de développement économique et de planification) ainsi que les think tanks (African Centre for Technology Studies, Institute for Security Studies) doivent être renforcés afin de produire des analyses endogènes et nourrir les débats publics. La diaspora africaine, bien éduquée et intégrée dans des réseaux transnationaux, peut jouer un rôle de pont entre les savoirs locaux et les arènes globales (Diallo & Kane 2021).

Références bibliographiques

- Adler, P., & Kwon, W. (2002). Social capital: Prospects for a new concept. *Academy of Management Review*, 27(1), 17–40.
- Amin, S. (1973). *Le développement inégal : Essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*. Éditions de Minuit.
- Bäckstrand, K. (2006). Democratizing global environmental governance? Stakeholder democracy after Rio. *European Journal of International Relations*, 12(4), 467–498.
- Baker, L., Newell, P., & Phillips, J. (2018). *Governing energy transitions: The global political economy of the low-carbon transition*. Cambridge University Press.
- Banque africaine de développement (BAD). (2019). *Rapport annuel 2019*.
- Banque africaine de développement (BAD). (2023). *Changement climatique et croissance verte : Rapport annuel 2023*.
- Bayart, J.-F. (1989). *L'État en Afrique : La politique du ventre*. Fayard.
- Betsill, M. M., & Bulkeley, H. (2004). Transnational networks and global environmental governance: The cities for climate protection program. *International Studies Quarterly*, 48(2), 471–493.

- Biermann, F. (2014). *Earth system governance: World politics in the Anthropocene*. MIT Press.
- Biermann, F., & Kim, R. E. (2020). Architectures of Earth system governance: Setting the stage. *Global Environmental Politics*, 20(3), 1–20.
- Bond, P. (2012). *Politics of climate justice: Paralysis above, movement below*. University of KwaZulu-Natal Press.
- Commission économique pour l'Afrique (CEA). (2017). *Stratégie africaine pour la mise en œuvre des ODD*.
- Commission économique pour l'Afrique (CEA). (2023). *Africa climate policy report 2023*.
- Chilisa, B. (2019). *Indigenous research methodologies* (2nd ed.). SAGE Publications.
- Cornwall, A., & Gaventa, J. (2001). *Power and participation in development: Theory and practice*. Zed Books.
- Cox, R. W. (1981). Social forces, states and world orders: Beyond international relations theory. *Millennium*, 10(2), 126–155.
- Diaw, M. (2018). *African philosophies and sustainable development: The quest for a moral economy*. CODESRIA.
- Diallo, M., & Kane, M. (2021). *Hybrid governance and digital transformation in Africa*. CODESRIA.
- Escobar, A. (2012). *Encountering development: The making and unmaking of the Third World*. Princeton University Press.
- Gadgil, M., Berkes, F., & Folke, C. (1993). Indigenous knowledge for biodiversity conservation. *Ambio*, 22(2–3), 151–156.
- Haas, P. M. (1992). Epistemic communities and international policy coordination. *International Organization*, 46(1), 1–35.
- Hoekman, B. M., & Kostecki, M. M. (2009). *The political economy of the world trading system: The WTO and beyond* (3rd ed.). Oxford University Press.
- Jack, W., & Suri, T. (2011). Mobile money: The economics of M-Pesa. *Science*, 333(6042), 643–647.
- Juma, C. (2016). *Innovation and its enemies: Why people resist new technologies*. Oxford University Press.
- Karsenty, A., et al. (2020). Carbon rights, REDD+ and payments for environmental services: The need for a new legal framework. *Forest Policy and Economics*, 118, 102–110.

- Keohane, R., & Nye, J. (1977). *Power and interdependence: World politics in transition*. Little, Brown.
- Krasner, S. (1983). *International regimes*. Cornell University Press.
- Martinez-Alier, J. (2002). *The environmentalism of the poor*. Edward Elgar Publishing.
- Mamdani, M. (1996). *Citizen and subject: Contemporary Africa and the legacy of late colonialism*. Princeton University Press.
- Mbembe, A. (2013). *Critique de la raison nègre*. La Découverte.
- Mkandawire, T. (2011). *Running while others walk: Knowledge and the challenge of Africa's development*. CODESRIA.
- Mudimbe, V.-Y. (1988). *The invention of Africa*. Indiana University Press.
- Newell, P. (2008). The political economy of global environmental governance. *Review of International Studies*, 34(3), 507–529.
- Okereke, C. (2007). *Global justice and neoliberal environmental governance*. Routledge.
- Ostrom, E. (2010). Polycentric systems for coping with collective action and global environmental change. *Global Environmental Change*, 20(4), 550–557.
- Park, S. (2010). *World Bank Group interactions with environmentalists: Changing international organisation identities*. Manchester University Press.
- Pearce, D., & Atkinson, G. (1993). Capital theory and the measurement of sustainable development. *Ecological Economics*, 8(2), 103–108.
- Quijano, A. (2000). Coloniality of power, eurocentrism and Latin America. *Nepantla*, 1(3), 533–580.
- Ramose, M. B. (1999). *African philosophy through Ubuntu*. Mond Books.
- Reij, C., & Tappan, G. (2009). Agroenvironmental transformation in the Sahel: Another kind of “Green Revolution”. IFPRI.
- Roberts, J. T., & Parks, B. (2007). *A climate of injustice: Global inequality, North–South politics, and climate policy*. MIT Press.
- Rosenau, J. N., & Czempiel, E.-O. (1992). *Governance without government: Order and change in world politics*. Cambridge University Press.
- Santos, B. de S. (2007). *Epistemologies of the South: Justice against epistemicide*. Paradigm Publishers.
- Schuller, M., et al. (2000). The politics of participation in development: Power, knowledge and governance. *IDS Working Paper*, 113.

Stiglitz, J. E. (2002). *Globalization and its discontents*. W.W. Norton.

Union internationale des télécommunications (UIT). (2023). *Statistiques mondiales de la connectivité Internet 2023*.

Woods, N. (2006). *The globalizers: The IMF, the World Bank, and their borrowers*. Cornell University Press.

Young, O. (2017). *Governing complex systems: Social capital for the Anthropocene*. MIT Press.

Gouvernance environnementale et régionalisme en Afrique centrale : l'opérationnalisation des mécanismes de coopération communautaire

Clément Ndzié

ndzieclement@gmail.com

Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC)
Université de Yaoundé II

Résumé

La gouvernance environnementale s'est progressivement imposée comme l'un des vecteurs les plus dynamiques du régionalisme en Afrique centrale. Face à l'interdépendance écologique du Bassin du Congo et à la pression croissante des enjeux climatiques globaux, les États de la sous-région ont développé des mécanismes de coopération intergouvernementale visant à harmoniser les normes, coordonner les politiques publiques et mutualiser les capacités institutionnelles. Cet article analyse l'opérationnalisation de ces mécanismes dans l'espace CEMAC/CEEAC, en mettant en évidence l'articulation entre cadres régionaux et politiques nationales. À partir d'une approche qualitative et institutionnelle, il montre que la gouvernance environnementale contribue à la structuration d'un régionalisme fonctionnel, tout en restant confrontée à des contraintes opérationnelles et géopolitiques persistantes. Les études de cas du Cameroun et du Gabon illustrent à la fois les avancées et les limites de cette dynamique.

Mots-clés : Gouvernance environnementale ; régionalisme africain ; coopération intergouvernementale ; Bassin du Congo ; CEMAC ; CEEAC.

Abstract

Environmental governance has progressively emerged as one of the most dynamic drivers of regionalism in Central Africa. In response to the ecological interdependence of the Congo Basin and the growing pressure of global climate challenges, states in the sub-region have developed mechanisms of intergovernmental cooperation aimed at harmonizing standards, coordinating public policies, and pooling institutional capacities. This article analyzes the operationalization of these mechanisms within the CEMAC/ECCAS area, highlighting the articulation between regional frameworks and national policies. Drawing on a qualitative and institutional approach, it shows that environmental governance contributes to the structuring of a functional form of regionalism, while remaining confronted with persistent operational and geopolitical constraints. The case studies of Cameroon and Gabon illustrate both the progress achieved and the limitations of this dynamic.

Keywords: Environmental governance; African regionalism; intergovernmental cooperation; Congo Basin; CEMAC; ECCAS.

Introduction

La gouvernance environnementale occupe aujourd'hui une place centrale dans les relations internationales contemporaines, en particulier dans les régions caractérisées par des écosystèmes transfrontaliers stratégiques. Elle s'inscrit dans le prolongement des débats sur la gouvernance globale de l'environnement, entendue comme l'ensemble des mécanismes institutionnels, normatifs et politiques visant à réguler des biens publics mondiaux (Biermann & Pattberg 2012). En Afrique centrale, le Bassin du Congo, deuxième massif forestier tropical au monde, constitue à la fois un bien public régional et un enjeu global, au cœur des discussions internationales sur la biodiversité, la lutte contre le changement climatique et le développement durable (World Bank 2021). Cette configuration écologique particulière a favorisé l'émergence de mécanismes de coopération régionale, portés notamment par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC).

Au-delà de la simple coopération technique, ces dispositifs traduisent une dynamique plus large de régionalisation des politiques publiques environnementales. Ils posent la question du rôle de la gouvernance environnementale comme moteur du régionalisme africain, dans un contexte marqué par la persistance des souverainetés nationales et par des capacités institutionnelles inégales. Cette problématique s'inscrit directement dans les débats théoriques des relations internationales relatifs au régionalisme et à l'institutionnalisme libéral, selon lesquels la coopération sectorielle, l'interdépendance et la création d'institutions communes constituent des leviers privilégiés de l'intégration régionale (Keohane 1984).

Dans cette perspective, l'environnement apparaît comme un champ fonctionnel stratégique favorisant des dynamiques d'intégration graduelle, conformément aux postulats du néo-fonctionnalisme. Selon cette approche, la coopération dans un secteur spécifique est susceptible de produire des effets d'entraînement institutionnels et politiques vers d'autres domaines (Haas 1958). L'interdépendance écologique du Bassin du Congo génère en effet des externalités transfrontalières qui rendent inefficace toute gestion strictement nationale des ressources naturelles. La coopération environnementale devient ainsi un mécanisme de dépassement progressif des logiques strictement intergouvernementales, au profit de formes embryonnaires de gouvernance régionale, sans pour autant supprimer le rôle central des États. Dès lors, on peut se poser les questions de savoir comment la gouvernance environnementale contribue-t-elle à la structuration et à la consolidation du régionalisme en Afrique centrale ? Dans quelle mesure l'opérationnalisation des mécanismes de coopération communautaire permet-elle de dépasser une coopération intergouvernementale souple pour tendre vers une gouvernance régionale plus intégrée, au sens de la gouvernance multi-niveaux ?

Cet article défend l'hypothèse selon laquelle la gouvernance environnementale constitue l'un des domaines les plus avancés du régionalisme fonctionnel en Afrique centrale, sous l'effet conjugué de l'interdépendance écologique, de la diffusion des normes internationales et du rôle structurant des organisations régionales. Toutefois, cette dynamique demeure contrainte par des limites techniques, financières et géopolitiques, caractéristiques des processus d'intégration régionale dans le Sud global (Söderbaum 2016). L'analyse repose sur une approche qualitative et institutionnelle, combinant les apports de l'institutionnalisme libéral, du régionalisme fonctionnel et de la gouvernance globale, ainsi que l'étude des cadres normatifs régionaux et des politiques nationales, à partir des études de cas du Cameroun et du Gabon.

La gouvernance environnementale comme vecteur d'intégration régionale en Afrique centrale

La gouvernance environnementale s'impose progressivement comme un levier structurant de l'intégration régionale en Afrique centrale. Face au caractère transfrontalier des écosystèmes, en particulier dans le Bassin du Congo, et à l'intensification des pressions liées aux changements climatiques et à l'exploitation des ressources naturelles, les États de la sous-région ont été conduits à dépasser les approches strictement nationales. Cette dynamique a favorisé l'émergence de mécanismes régionaux visant à coordonner les politiques environnementales, à renforcer la coopération interétatique et à consolider les cadres institutionnels communautaires. Dans cette perspective, la gouvernance environnementale apparaît à la fois comme un espace de régulation collective et comme un vecteur d'approfondissement de l'intégration régionale, notamment à travers l'harmonisation des normes juridiques et l'appropriation progressive des conventions régionales au sein des politiques publiques nationales.

L'harmonisation normative et la convergence des cadres juridiques

L'un des piliers de la gouvernance environnementale régionale en Afrique centrale réside dans l'harmonisation progressive des cadres juridiques nationaux. Dans la littérature en relations internationales et en économie politique internationale, l'harmonisation normative est souvent analysée comme un instrument de réduction des asymétries réglementaires et de prévention du « dumping environnemental » entre États membres d'un espace régional (Zürn 2012). En Afrique centrale, cette problématique est d'autant plus cruciale que les législations forestières et minières des États de la sous-région, héritées pour l'essentiel de la période coloniale, privilégiaient historiquement une logique d'exploitation extensive, faiblement coordonnée et principalement orientée vers l'exportation des ressources naturelles (Karsenty 2016).

Cette fragmentation normative a favorisé la concurrence environnementale entre États et affaibli la gestion durable des ressources naturelles partagées, confirmant l'analyse institutionnaliste selon laquelle l'absence de règles communes accroît les externalités négatives dans les espaces régionaux faiblement intégrés (Ostrom 2010). La gouvernance environnementale régionale apparaît dès lors comme une réponse collective à ces défaillances structurelles de coordination.

La création de la COMIFAC à la suite de la Déclaration de Yaoundé de 1999 marque un tournant décisif dans cette dynamique. À travers son Plan de convergence, cette institution a posé les bases d'un cadre normatif commun visant l'harmonisation des politiques forestières, fauniques et environnementales des États d'Afrique centrale (COMIFAC 2005). Ce document stratégique reconnaît explicitement le Bassin du Congo comme un patrimoine écologique régional et promeut une gestion concertée fondée sur les principes de durabilité, de précaution et de responsabilité partagée.

Dans ce contexte, plusieurs États ont engagé des réformes substantielles de leurs cadres juridiques nationaux. Le Gabon a adopté dès 2001 un Code forestier innovant, renforcé en 2019 par l'introduction de la certification environnementale obligatoire des concessions et par une politique volontariste de transformation locale du bois (Megevand et al. 2013). Le Cameroun, pionnier en Afrique francophone avec son Code forestier de 1994, a entamé un processus de révision visant à intégrer davantage les principes de transparence, de gestion communautaire et de traçabilité, en cohérence avec les engagements régionaux et internationaux (Cerutti et al. 2018). De même, le Congo-Brazzaville et la République démocratique du Congo ont renforcé les exigences environnementales dans leurs codes forestiers et miniers, souvent sous l'influence combinée des normes régionales, des conventions internationales et des conditionnalités des bailleurs de fonds (Putzel et al. 2015).

Cette convergence normative témoigne de l'émergence progressive d'un droit communautaire de l'environnement en Afrique centrale, caractérisé par une hybridation entre normes internationales, instruments régionaux et pratiques nationales. Elle s'inscrit dans une dynamique de régionalisme institutionnalisé, fondée sur l'interdépendance écologique et la production de règles communes, plutôt que sur la seule intégration économique (Söderbaum 2016).

L'intégration des conventions régionales dans les politiques publiques nationales

L'harmonisation juridique s'accompagne d'un processus d'intégration progressive des conventions régionales dans les politiques publiques nationales. Dans la littérature en relations internationales, cette dynamique est analysée comme un mécanisme de « traduction domestique » des normes régionales et internationales, par lequel les États adaptent leurs

politiques internes aux engagements collectifs pris au niveau régional (Risse et al. 1999). Elle s'inscrit également dans les travaux sur la gouvernance multiniveau, qui soulignent l'imbrication croissante des niveaux global, régional et national dans la production des politiques publiques (Zürn 2012).

La révision du Traité de la CEEAC en 2020 illustre cette dynamique en consacrant explicitement la durabilité environnementale comme un objectif central de l'intégration régionale. Les États membres s'engagent ainsi à aligner leurs stratégies nationales sur les cadres régionaux relatifs à la biodiversité, au climat et à la gestion durable des ressources naturelles, confirmant le rôle des organisations régionales comme relais normatifs entre les conventions internationales et les politiques domestiques (Biermann & Pattberg 2012).

Au Cameroun, cette intégration se traduit par l'alignement du Plan national de développement durable (2020–2030) sur les orientations du Plan de convergence de la COMIFAC, ainsi que sur les engagements issus des conventions multilatérales environnementales, notamment la Convention sur la diversité biologique et l'Accord de Paris (Republic of Cameroon 2020). Cette dynamique correspond à ce que l'institutionnalisme libéral qualifie de mécanisme de conformité normative, dans lequel les États internalisent progressivement les règles communes afin de préserver leur crédibilité internationale (Finnemore & Sikkink 1998).

Le Gabon, à travers la politique du « Gabon Vert », a institutionnalisé la durabilité environnementale comme pilier central de son modèle de développement, en cohérence avec les priorités régionales et internationales. Cette stratégie s'inscrit dans une logique de leadership normatif régional, par laquelle certains États cherchent à renforcer leur position diplomatique en se présentant comme des entrepreneurs de normes environnementales (Megevand et al. 2013). La République démocratique du Congo, quant à elle, a articulé sa Stratégie nationale REDD+ avec les directives régionales relatives à la lutte contre la déforestation, illustrant l'influence croissante des cadres régionaux dans la formulation des politiques climatiques nationales (Angelsen et al. 2018).

Cette dynamique révèle l'émergence d'une gouvernance à niveaux multiples, dans laquelle les politiques publiques nationales apparaissent de plus en plus comme des déclinaisons des engagements régionaux et internationaux. Toutefois, la littérature souligne que l'appropriation de ces normes demeure inégale selon les capacités institutionnelles, les priorités politiques et les contextes socio-économiques des États, ce qui limite parfois l'effectivité de l'intégration régionale (Söderbaum 2016).

Les mécanismes intergouvernementaux de l'opérationnalisation régionale

L'opérationnalisation de la gouvernance environnementale régionale en Afrique centrale repose largement sur des mécanismes intergouvernementaux conçus pour traduire les engagements normatifs en actions concrètes. Au-delà des instruments juridiques et des déclarations de principe, ce sont les dispositifs institutionnels de concertation, de coordination et de suivi qui conditionnent l'effectivité de l'action collective régionale. Dans ce cadre, les États conservent un rôle central dans la définition des priorités, tout en s'appuyant sur des structures communes chargées d'assurer la continuité, la technicité et la cohérence des politiques environnementales régionales. L'analyse de ces mécanismes met ainsi en lumière, d'une part, la fonction stratégique des conférences ministérielles et des comités techniques spécialisés et, d'autre part, le rôle structurant joué par les secrétariats techniques dans la mise en œuvre et la coordination des initiatives régionales.

Conférences ministérielles et comités techniques spécialisés

Les conférences ministérielles et les comités techniques spécialisés constituent le cœur du dispositif intergouvernemental de coordination environnementale en Afrique centrale, en particulier au sein de la COMIFAC. Ces instances sont essentielles pour définir les orientations politiques communes, harmoniser les positions nationales et préparer les contributions des États membres aux grands forums internationaux sur l'environnement (COMIFAC 2023).

La Conférence des ministres en charge des forêts et de l'environnement se réunit régulièrement pour valider les résolutions stratégiques de la COMIFAC, adopter le *Plan de Convergence* et préparer collectivement les positions régionales avant les Conférences des Parties (CdP) aux principaux traités environnementaux tels que la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (UNFCCC), la CITES ou la Convention sur la biodiversité (COMIFAC 2023). Par exemple, des réunions extraordinaires ont été organisées en marge des CdP 2022 afin de renforcer la coopération régionale face aux crimes environnementaux transfrontaliers et d'harmoniser les stratégies communes de négociation (COMIFAC 2023).

Ces conférences ministérielles permettent aux États d'Afrique centrale d'élaborer des positions communes, portées ensuite dans les espaces politiques régionaux et internationaux. À l'échelle continentale, des forums comme l'*African Ministerial Conference on the Environment* (AMCEN) offrent des plateformes politiques où les ministres africains convergent autour de stratégies partagées pour le développement durable, la lutte contre le changement climatique et la conservation de la biodiversité (UNEP 2023). Bien que l'AMCEN couvre l'ensemble du continent, elle influence fortement les agendas régionaux et contribue à articuler des réponses cohérentes lors des négociations globales (UNEP 2023).

Les comités techniques spécialisés regroupent des experts nationaux, des coordonnateurs sectoriels et des représentants d'organisations internationales. Leur rôle est multiple :

- élaborer des analyses et des recommandations techniques sur des thèmes spécifiques tels que le climat, la biodiversité, la gouvernance forestière ou la lutte contre la désertification (Climate Action Transparency 2023) ;
- fournir aux conférences ministérielles des rapports, données et scénarios normatifs ;
- préparer les éléments techniques permettant aux ministres de prendre des décisions politiques éclairées (Climate Action Transparency 2023).

Un exemple concret est le Climate Change Working Group de la COMIFAC, qui rassemble négociateurs et experts techniques pour formuler des positions communes sur les questions climatiques, en vue d'une harmonisation régionale avant les CdP de l'UNFCCC (Climate Action Transparency 2023).

Enfin, ces structures techniques sont souvent soutenues par des partenariats multi-acteurs tels que le *Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo* (CBFP), mobilisant acteurs étatiques, ONG et bailleurs afin de renforcer la gouvernance régionale et d'améliorer la mise en œuvre des normes internationales de conservation (United Nations 2023).

Le rôle structurant des secrétariats techniques

Les secrétariats techniques de la COMIFAC et de la CEEAC constituent le pivot institutionnel de la gouvernance environnementale régionale. Ils agissent non seulement comme des organes administratifs, mais également comme des catalyseurs de coordination normative, technique et politique entre les États membres. Ces structures s'inscrivent pleinement dans la littérature sur la gouvernance multiniveau, qui souligne le rôle central des entités techniques intermédiaires dans la réduction des asymétries de capacité institutionnelle et dans la consolidation de normes communes au sein des espaces régionaux (Zürn 2012).

Le Secrétariat exécutif de la COMIFAC est chargé du suivi de la mise en œuvre du Plan de convergence pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, de la collecte et de l'harmonisation des données forestières et environnementales, ainsi que de la production d'analyses périodiques destinées à alimenter les travaux des conférences ministérielles et des comités techniques spécialisés (COMIFAC 2005). À ce titre, il constitue une interface essentielle entre expertise technique et décision politique régionale.

Au-delà de ses fonctions techniques, le Secrétariat exécutif de la COMIFAC joue un rôle diplomatique structurant en représentant collectivement les États d'Afrique centrale lors des grandes conférences internationales sur l'environnement, notamment dans le cadre de la UNFCCC et de la Convention sur la diversité biologique (CBD). Cette représentation coordonnée contribue à renforcer la visibilité et la cohérence des positions régionales dans les négociations environnementales mondiales (COMIFAC 2023).

De manière complémentaire, la Commission de la CEEAC, à travers ses directions sectorielles en charge de l'environnement et de l'intégration socio-économique, œuvre à l'articulation entre gouvernance environnementale et intégration régionale. Cette approche se matérialise notamment par des programmes régionaux intégrés, tels que le Programme régional de lutte contre la désertification et pour la sécurité alimentaire, qui combine des objectifs de protection environnementale, de résilience climatique et de développement humain dans une perspective régionale cohérente (CEEAC 2020).

La coopération entre les secrétariats techniques de la COMIFAC et de la CEEAC est formalisée par des accords institutionnels et des plans d'action conjoints, en particulier dans le cadre de partenariats multilatéraux structurants comme le CBFP. Ce partenariat multi-acteurs associe États, organisations régionales, organisations non gouvernementales et bailleurs internationaux afin de soutenir financièrement et techniquement des initiatives de gouvernance forestière, d'aménagement durable des territoires et de lutte contre le changement climatique dans le Bassin du Congo (United Nations 2023).

Cette coopération institutionnelle a permis, entre autres, la production d'indicateurs harmonisés de suivi des politiques forestières et climatiques, largement mobilisés par les États et les organisations internationales (World Bank 2021), l'organisation d'ateliers techniques conjoints entre États membres, ainsi que l'articulation des stratégies régionales avec les engagements pris dans le cadre des conventions environnementales internationales.

Ces efforts sont soutenus par plusieurs organisations internationales partenaires, parmi lesquelles la Banque mondiale, à travers ses programmes d'appui à la gouvernance forestière et climatique (World Bank 2021), la FAO, qui fournit données, assistance technique et expertise sur la gestion durable des forêts (FAO 2020), l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN), qui apporte un appui scientifique et méthodologique, ainsi que le PNUE, acteur clé de l'assistance normative et du renforcement des capacités institutionnelles (UNEP 2023).

L'ensemble de ces interactions illustre de manière concrète le fonctionnement de la gouvernance environnementale multiniveau, dans laquelle les secrétariats techniques ne se limitent pas à des fonctions d'exécution administrative, mais s'affirment comme des acteurs centraux de production de savoirs, d'harmonisation normative, de coordination politique et d'intégration entre les niveaux national, régional et global.

Études de cas

L'analyse des dispositifs normatifs et institutionnels de la gouvernance environnementale régionale gagne en profondeur lorsqu'elle est confrontée aux pratiques étatiques concrètes. Les études de cas permettent en effet d'appréhender les modalités différenciées d'appropriation nationale des cadres régionaux, ainsi que les dynamiques de leadership et d'innovation au sein de l'espace d'intégration d'Afrique centrale. Dans cette perspective, le Cameroun et le Gabon offrent deux configurations particulièrement éclairantes : le premier en tant qu'État pivot, jouant un rôle central dans l'impulsion et la coordination des initiatives régionales, et le second comme laboratoire de gouvernance environnementale, caractérisé par des politiques publiques innovantes et une intégration avancée des normes régionales et internationales. L'examen comparé de ces deux trajectoires permet ainsi d'identifier les facteurs institutionnels, politiques et stratégiques qui conditionnent l'effectivité de la gouvernance environnementale régionale.

Le Cameroun comme État pivot de la gouvernance environnementale régionale

Le Cameroun s'affirme comme un acteur pivot du régionalisme écologique en Afrique centrale, tant par son positionnement géopolitique que par son engagement institutionnel dans la structuration des mécanismes régionaux de gouvernance environnementale. Son rôle déterminant dans la création de la COMIFAC, conjugué à l'accueil de son Secrétariat exécutif à Yaoundé, illustre un leadership diplomatique durable et structurant au sein de l'espace communautaire d'Afrique centrale (COMIFAC 2005). Cette centralité institutionnelle confère au Cameroun une capacité d'impulsion normative et de coordination politique, caractéristique des États moteurs dans les processus de gouvernance régionale (Börzel 2011).

Sur le plan diplomatique, le Cameroun joue un rôle clé dans la construction et la consolidation de positions régionales communes sur les enjeux environnementaux globaux. À travers les mécanismes de la COMIFAC, il contribue activement à l'élaboration de stratégies collectives en amont des grandes négociations internationales, notamment dans le cadre de la UNFCCC et de la CBD. Cette capacité de coordination renforce la visibilité et la crédibilité collective des États d'Afrique centrale dans les enceintes multilatérales et favorise une meilleure prise en compte des priorités régionales dans les agendas environnementaux globaux (Betsill & Corell 2008).

Au niveau national, le Cameroun a engagé un processus structuré d'alignement de ses politiques environnementales internes sur les cadres normatifs régionaux issus de la COMIFAC. Cette dynamique se matérialise notamment par la mise en cohérence des stratégies forestières nationales avec le *Plan de convergence*, instrument central de la gouvernance forestière régionale. La création d'un Comité national COMIFAC constitue à cet égard un dispositif institutionnel stratégique, chargé d'assurer la coordination interministérielle, le suivi des engagements communautaires et l'articulation entre les niveaux national, régional et international. Ce mécanisme illustre une pratique aboutie de gouvernance multiniveau, dans laquelle l'État joue un rôle d'interface entre les normes régionales et leur opérationnalisation à l'échelle nationale (Marks & Hooghe 2001).

Par ailleurs, la centralité du Cameroun se manifeste également par son rôle de plateforme régionale de production et de diffusion des savoirs environnementaux. L'hébergement du Secrétariat exécutif de la COMIFAC favorise la concentration d'expertises techniques, la circulation de données harmonisées et la coordination de projets régionaux soutenus par les partenaires internationaux. Cette configuration renforce la capacité collective de la sous-région à produire des indicateurs communs, à planifier des actions concertées et à intégrer les exigences des régimes environnementaux internationaux dans les politiques publiques nationales et régionales (Young 2010).

Enfin, le leadership camerounais contribue à la structuration d'une diplomatie environnementale régionale cohérente, articulant les enjeux de conservation des écosystèmes, de développement durable et de stabilité socio-économique. En agissant comme État hôte, facilitateur institutionnel et moteur politique au sein de la COMIFAC, le Cameroun participe activement à la consolidation d'un régionalisme écologique fondé sur la coopération, la mutualisation des ressources et la recherche de solutions collectives aux défis environnementaux transfrontaliers. Cette position renforce durablement son statut d'État pivot dans la gouvernance environnementale en Afrique centrale.

Le Gabon comme laboratoire de gouvernance environnementale

Le Gabon illustre une trajectoire singulière de gouvernance environnementale en Afrique centrale, fondée sur une combinaison d'innovation institutionnelle, de volontarisme politique et de diplomatie verte proactive (UNEP 2023). À la différence d'approches plus classiques centrées sur la seule régulation des ressources naturelles, le modèle gabonais repose sur une vision intégrée de la conservation, articulant protection des écosystèmes, valorisation économique durable et positionnement stratégique sur la scène internationale. Cette orientation confère au pays le statut de laboratoire régional en matière de politiques environnementales (Börzel & Risse 2016).

L'un des piliers majeurs de cette stratégie réside dans la création de vastes aires protégées, couvrant une part significative du territoire national. Dès le début des années 2000, le Gabon a institué un réseau national de parcs nationaux, destiné à préserver une biodiversité exceptionnelle tout en structurant une gouvernance territoriale de la conservation (République gabonaise 2002). Cette politique s'inscrit dans une logique de conservation proactive, dans laquelle l'État joue un rôle central de planification environnementale et de protection des biens communs écologiques, en conformité avec les principes des régimes environnementaux internationaux (Young 2010).

Parallèlement, le Gabon s'est distingué par la promotion de la certification forestière et de la gestion durable des forêts, notamment à travers l'adoption de normes internationales reconnues telles que le *Forest Stewardship Council* (FSC). Cette orientation vise à concilier exploitation économique des ressources forestières et exigences de durabilité, tout en renforçant la crédibilité du pays sur les marchés internationaux du bois (FAO 2020). En s'insérant dans les chaînes de valeur responsables, le Gabon contribue à la diffusion de normes environnementales élevées au sein de la sous-région, assumant ainsi un rôle de diffuseur normatif dans la gouvernance forestière régionale (Bernstein & Cashore 2012).

L'investissement dans la finance verte constitue un autre axe structurant du modèle gabonais. Le pays a développé des instruments innovants, tels que les obligations vertes, les mécanismes de paiement pour services écosystémiques et les stratégies de valorisation du capital naturel, afin de mobiliser des ressources financières au service de la conservation et de la lutte contre le changement climatique (UNEP 2023). Cette approche traduit une volonté d'inscrire la

gouvernance environnementale dans une perspective de long terme, en intégrant les enjeux écologiques aux politiques macroéconomiques et budgétaires nationales.

Sur le plan régional, le Gabon joue un rôle actif dans les initiatives de coopération environnementale transfrontalière, en particulier à travers le paysage trinational TRIDOM (Tri-national Dja–Odzala–Minkébé), associant le Cameroun, le Congo et le Gabon. Cette initiative emblématique vise à assurer une gestion concertée des écosystèmes forestiers et fauniques au-delà des frontières nationales, illustrant concrètement les principes de la gouvernance environnementale transfrontalière (COMIFAC 2015). En s'y impliquant fortement, le Gabon contribue à renforcer la coopération écologique régionale et à promouvoir une approche intégrée de la conservation à l'échelle du Bassin du Congo.

Dans l'ensemble, cette stratégie confère au Gabon une forte visibilité internationale et renforce son rôle au sein des instances régionales telles que la COMIFAC, où il apparaît comme un acteur moteur de l'innovation institutionnelle et normative. Le cas gabonais constitue ainsi une référence centrale pour l'analyse comparée des trajectoires nationales de gouvernance environnementale en Afrique centrale.

Contraintes et améliorations du régionalisme écologique en Afrique centrale

Malgré les avancées institutionnelles et normatives enregistrées en matière de gouvernance environnementale régionale, le régionalisme écologique en Afrique centrale demeure confronté à de multiples contraintes qui en limitent la portée et l'effectivité. Ces obstacles, d'ordre politique, institutionnel, financier et opérationnel, révèlent les fragilités structurelles des mécanismes de coopération intergouvernementale et les tensions persistantes entre souveraineté étatique et action collective. L'examen de ces contraintes constitue dès lors un préalable indispensable à l'identification de pistes d'amélioration susceptibles de renforcer la cohérence, l'efficacité et la durabilité du régionalisme écologique dans la sous-région, en tenant compte des réalités nationales et des exigences de l'action environnementale globale.

Les contraintes

Malgré les avancées institutionnelles et normatives observées en Afrique centrale, la gouvernance environnementale régionale demeure confrontée à un ensemble de contraintes structurelles qui en affectent l'efficacité et la soutenabilité. Ces limites se manifestent principalement sur les plans technique, financier et géopolitique, et reflètent les tensions inhérentes aux processus de gouvernance multiniveau dans les régions en développement.

Sur le plan technique, les dispositifs régionaux de gouvernance environnementale souffrent de capacités institutionnelles inégalement réparties entre les États membres. Les écarts en matière d'expertise scientifique, de systèmes d'information environnementale et de mécanismes de suivi-évaluation compliquent l'harmonisation effective des politiques publiques et la production d'indicateurs régionaux comparables (FAO 2020). En outre, la faiblesse relative des infrastructures de collecte et de traitement des données environnementales limite la capacité des institutions régionales à appuyer la prise de décision fondée sur des données probantes. Cette situation affecte notamment le suivi des engagements pris dans le cadre des conventions internationales, telles que l'UNFCCC et la Convention sur la diversité biologique, où les exigences techniques en matière de reporting sont de plus en plus élevées (UNEP 2023).

Les contraintes financières constituent l'un des principaux obstacles à la consolidation de la gouvernance environnementale régionale. Les organisations régionales et les États membres dépendent largement de financements extérieurs, issus de bailleurs internationaux, de fonds climat ou de mécanismes multilatéraux de coopération (World Bank 2021). Cette dépendance structurelle limite la marge de manœuvre stratégique des institutions régionales et rend les

politiques environnementales vulnérables aux fluctuations des priorités des partenaires internationaux. Par ailleurs, la mobilisation de ressources financières domestiques demeure insuffisante pour assurer la pérennité des programmes régionaux de conservation et de gestion durable des ressources naturelles. Les mécanismes innovants de financement, tels que la finance verte ou les paiements pour services écosystémiques, restent encore partiellement intégrés aux cadres budgétaires nationaux et régionaux, ce qui freine leur impact à long terme (UNEP 2023).

Sur le plan géopolitique, la gouvernance environnementale régionale est influencée par la diversité des intérêts nationaux et par des dynamiques de souveraineté qui peuvent entraver la coopération transfrontalière. Les priorités économiques, notamment liées à l'exploitation des ressources naturelles, ne coïncident pas toujours avec les objectifs de conservation régionale, générant des tensions dans la mise en œuvre des normes communes (Bernstein & Cashore 2012). De plus, les contextes d'instabilité politique et sécuritaire dans certaines zones d'Afrique centrale compliquent la gestion concertée des écosystèmes transfrontaliers et affaiblissent la capacité des institutions régionales à agir de manière coordonnée. Ces contraintes géopolitiques limitent l'effectivité des initiatives de coopération environnementale, malgré l'existence de cadres institutionnels formellement établis (Zürn 2012).

Les pistes d'amélioration

Pour renforcer l'efficacité et la durabilité de la gouvernance environnementale en Afrique centrale, il est essentiel d'accroître les capacités techniques et institutionnelles des États membres et des structures régionales. Cela passe par le développement d'infrastructures de collecte et de traitement des données environnementales, la formation continue d'experts et de décideurs, ainsi que le renforcement des secrétariats techniques de la COMIFAC et de la CEEAC pour qu'ils jouent pleinement leur rôle de coordination normative et de liaison entre les niveaux national, régional et international (UNEP 2023). Ces mesures permettent d'assurer des prises de décision éclairées et basées sur des informations scientifiques fiables, tout en harmonisant les pratiques entre les États membres.

La soutenabilité financière constitue un autre levier central. Il est nécessaire de diversifier les sources de financement des programmes régionaux en développant des mécanismes nationaux et régionaux, tels que les fonds pour la biodiversité ou les obligations vertes, et en encourageant les partenariats public-privé et l'implication du secteur privé dans la conservation et la valorisation des services écosystémiques (World Bank 2021). L'adoption d'instruments financiers innovants, notamment les paiements pour services écosystémiques et les assurances climatiques, permet également de soutenir les projets locaux et transfrontaliers, tout en réduisant la dépendance aux bailleurs internationaux.

Enfin, le renforcement de la coopération transfrontalière et de l'innovation institutionnelle est indispensable. La consolidation de programmes tels que TRIDOM ou le Bassin du Congo, la mise en place de mécanismes de suivi conjoints impliquant communautés locales et ONG, et l'articulation avec les conventions internationales (UNFCCC, CBD) contribuent à une gestion harmonisée des ressources naturelles et des aires protégées (COMIFAC 2015). Parallèlement, le déploiement de technologies numériques, le développement de la diplomatie verte et la promotion de réseaux d'échange de bonnes pratiques permettent de diffuser l'innovation institutionnelle et technique, renforçant ainsi un régionalisme écologique intégré et durable (Betsill & Corell 2008).

Conclusion

Au final, l'analyse de l'opérationnalisation des mécanismes de coopération communautaire en matière de gouvernance environnementale en Afrique centrale met en évidence le rôle structurant joué par ce secteur dans la dynamique régionale. Face à l'interdépendance écologique du Bassin du Congo et à la pression croissante des enjeux environnementaux globaux, les États de la sous-région ont progressivement investi l'environnement comme un champ fonctionnel privilégié de coopération, au-delà des logiques strictement nationales. L'étude montre ainsi que la gouvernance environnementale constitue aujourd'hui l'un des domaines les plus avancés du régionalisme fonctionnel en Afrique centrale. Ainsi, à travers l'harmonisation normative, l'intégration progressive des conventions régionales dans les politiques publiques nationales et la mise en place de mécanismes intergouvernementaux structurés, les organisations régionales, en particulier la COMIFAC et la CEEAC ont contribué à l'émergence de formes embryonnaires de gouvernance régionale. Cette dynamique illustre concrètement les postulats du néofonctionnalisme et de la gouvernance multiscalaire, selon lesquels la coopération sectorielle et la production de normes communes peuvent générer des effets d'entraînement institutionnels et politiques, sans pour autant effacer le rôle central des États.

Les études de cas du Cameroun et du Gabon confirment toutefois que cette régionalisation de la gouvernance environnementale demeure différenciée selon les trajectoires nationales. Tandis que le Cameroun s'impose comme un État pivot, jouant un rôle central de coordination institutionnelle et diplomatique au sein de l'espace régional, le Gabon apparaît comme un laboratoire de gouvernance environnementale, caractérisé par l'innovation normative, la diplomatie verte et l'intégration avancée des instruments internationaux. Ces trajectoires contrastées soulignent l'importance du leadership étatique, des capacités institutionnelles et du volontarisme politique dans l'effectivité des mécanismes régionaux.

Néanmoins, il apparaît également des limites structurelles du régionalisme écologique en Afrique centrale. Les contraintes techniques, financières et géopolitiques, la dépendance persistante à l'aide extérieure, ainsi que les tensions entre objectifs de conservation et impératifs de développement économique, continuent de freiner l'approfondissement d'une gouvernance régionale pleinement intégrée. Ces obstacles rappellent que la gouvernance environnementale régionale reste un processus inachevé, marqué par des asymétries de capacités et par la persistance des souverainetés nationales.

En définitive, l'expérience de l'Afrique centrale montre que la gouvernance environnementale peut constituer un levier stratégique de régionalisation dans le Sud global, à condition d'être soutenue par un renforcement durable des capacités institutionnelles, une diversification des mécanismes de financement et une appropriation accrue des normes régionales par les États et les acteurs locaux. Elle invite également à repenser les formes d'intégration régionale en Afrique au-delà de la seule dimension économique, en accordant une place centrale aux biens publics régionaux et aux enjeux globaux. À ce titre, la gouvernance environnementale apparaît non seulement comme un instrument de coopération régionale, mais aussi comme un laboratoire analytique fécond pour renouveler les approches théoriques du régionalisme contemporain.

Références bibliographiques

- Angelsen, A., Brockhaus, M., Sunderlin, W., & Verchot, L. (2018). *REDD+ and forest governance: Lessons from the field*. Bogor: CIFOR.
- Betsill, M. M., & Corell, E. (2008). NGOs and environmental policy: A global perspective. *Routledge Environmental Politics Review*, 12, 45–68.
- Bernstein, S., & Cashore, B. (2012). Complex global governance and domestic policies: Four pathways of influence. *International Affairs*, 88(3), 585–604.
- Biermann, F., & Pattberg, P. (2012). *Global environmental governance: Taking stock, moving forward*. Oxford: Oxford University Press.
- Börzel, T. A., & Risse, T. (2016). From Europeanisation to diffusion: Introduction. *West European Politics*.
- Cerutti, P., Tacconi, L., & Lescuyer, G. (2018). Forest governance in Central Africa: Current trends and challenges. *CIFOR Policy Brief*, 4, 1–22.
- Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). (2020). *Programme régional de lutte contre la désertification et pour la sécurité alimentaire*. Libreville: CEEAC.
- Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). (2005). *Plan de convergence pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale*. Libreville: COMIFAC.
- Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). (2015). *Plan de gestion intégrée du paysage TRIDOM*. Libreville: COMIFAC.
- Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). (2023). *Rapports annuels et résolutions des conférences ministérielles*. Libreville: COMIFAC.
- Food and Agriculture Organization (FAO). (2020). *State of the world's forests 2020: Forests, biodiversity and people*. Rome: FAO.
- Finnemore, M., & Sikkink, K. (1998). *International norm dynamics and political change*. Ithaca: Cornell University Press.
- Haas, E. B. (1958). *The uniting of Europe: Political, social, and economic forces, 1950–1957*. Stanford: Stanford University Press.
- Karsenty, A. (2016). Forest governance in Central Africa: Recent reforms and challenges. *International Forestry Review*, 18(2), 123–141.
- Keohane, R. O. (1984). *After hegemony: Cooperation and discord in the world political economy*. Princeton: Princeton University Press.
- Marks, G., & Hooghe, L. (2001). *Multi-level governance and European integration*. Lanham: Rowman & Littlefield.

Megevand, C., Mosnier, A., Hourticq, J., Sanders, K., & Streck, C. (2013). *Concessions, timber, and sustainability in Central Africa: Options for reform*. Washington, DC: World Bank.

Ostrom, E. (2010). *Governing the commons: The evolution of institutions for collective action*. Cambridge: Cambridge University Press.

Putzel, L., Cerutti, P., & Guariguata, M. (2015). Forest governance and sustainability in Central Africa. *CIFOR Journal of Forest Policy*, 3, 11–35.

République gabonaise. (2002). *Loi n°16/2002 portant création du réseau national des parcs nationaux du Gabon*. Libreville: Ministère de l'Environnement.

Republic of Cameroon. (2020). *Plan national de développement durable 2020–2030*. Yaoundé: Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

Söderbaum, F. (2016). *Rethinking regionalism*. London: Palgrave Macmillan.

United Nations. (2023). *Central Africa Forest Partnership (CBFP) overview*. New York: United Nations.

United Nations Environment Programme (UNEP). (2023). *Africa's environmental outlook: State of the environment and policy responses*. Nairobi: UNEP.

World Bank. (2021). *Enhancing forest governance in the Congo Basin*. Washington, DC: World Bank.

Young, O. R. (2010). *Institutional dynamics: Emergent patterns in international environmental governance*. Cambridge: MIT Press.

Zürn, M. (2012). Global governance and legitimacy problems. *Global Governance and Public Accountability*, 26, 26–48.

Logiques comparées des partenariats Cameroun/Chine et Cameroun/France : entre continuité et diversification opportune

Yves Djouwa

yvesdjouwa@gmail.com

Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC)
Université de Yaoundé II

Résumé

Ballottant entre axes sud-sud et nord-sud, le Cameroun est au centre de jeux coopératifs en perpétuelles mutations. Ils sont consubstantiels aux dynamiques transnationales ayant fait de la Chine un partenaire stratégique, au même titre que la France. Ces Etats concentrent les enjeux les plus importants de la coopération bilatérale au développement du Cameroun. Tandis que les rapports avec la France tendent à s'enraciner dans son legs colonial et revendique une posture privilégiée au regard de sa présence historique – langues parlées et institutions jacobines – la Chine quant à elle, forte de sa puissance économique et sa proximité symbolique avec les pays dits du Sud Global, ne manque pas d'offrir de l'attractivité financière, technique et matérielle. Il est donc opportun de questionner la manière dont ces logiques bilatérales se mobilisent et opèrent au sein de l'espace camerounais. En s'appuyant sur une approche pluridisciplinaire, entre théories des relations internationales et théories du développement, nous avons privilégié une démarche qualitative, en recourant exclusivement à des données secondaires. A l'analyse, ni la coopération avec la France, ni celle entretenue avec la Chine ne peut être érigée en modèle parfait de coopération opportune, chacun de ces partenariats démontrant d'indéniables atouts, mais également des limites structurelles qui justifieraient une projection vers une perspective de la coopération inter-modèle.

Mots clés : Coopération, développement, Cameroun, France, Chine,

Abstract

Torn between south-south and north-south axes, Cameroon is at the centre of constantly changing cooperative games. These are consubstantial with the transnational dynamics that have made China a donor country, on a par with France. These states are at the heart of the most important issues in bilateral development cooperation in Cameroon. While relations with France tend to be rooted in its colonial legacy – spoken languages and Jacobin institutions – China, with its economic power, is attractive for its financial, technical and material resources. It is therefore appropriate to question how these bilateral approaches are mobilised within the Cameroonian context. Using a multidisciplinary approach, combining theories of international relations and development, we have favoured a qualitative approach, relying mainly on secondary data. Upon analysis, neither cooperation with France nor that with China can be held up as a perfect model of win-win cooperation. Each of these partnerships has undeniable strengths, but also structural limitations that would justify inter-model learning.

Keywords: Cooperation, development, Cameroon, France, China

Introduction

Le Cameroun, pays d'Afrique centrale, occupe une position importante et très stratégique dans les dynamiques transnationales. Depuis son accession à l'indépendance en 1960, ce pays se trouve au centre d'un jeu de forces entre anciennes puissances coloniales et nouveaux acteurs globaux, notamment la France et la Chine (Moumbagna 2023). Cette coexistence d'influences illustre les transformations contemporaines des logiques de coopération en Afrique, où les

rapports historiques se recomposent sous l'effet de la mondialisation et de la régionalisation (Perrot 2009). La coopération internationale au développement, entendue comme l'ensemble des actions concertées entre États visant le développement économique, social et institutionnel, s'inscrit dans un champ en mutation marqué par l'émergence de nouvelles rationalités. Dans ce cadre, la France continue de privilégier une approche fondée sur la continuité institutionnelle et culturelle, héritée de la *Françafrique* (Koungou 2020), tout en militant pour un alignement sur les priorités de développement du pays partenaires en conformité avec la déclaration de Paris de 2005, tandis que la Chine promeut une diplomatie économique fondée sur le principe de non-ingérence et la satisfaction des besoins exprimés par les États partenaires (Tedié 2014). Ces deux modèles reflètent des philosophies distinctes de l'appui au développement et traduisent deux conceptions concurrentes de la souveraineté, l'une à tendance paternaliste et l'autre qui empreinte plus au réalisme. L'enjeu de cette réflexion dépasse donc la simple comparaison des politiques étrangères. Il interroge la capacité du Cameroun à préserver son autonomie décisionnelle dans un contexte de dépendances croisées et d'interdépendances renforcées. La question suscite d'ailleurs de nombreux débats au sein des élites camerounaises, de la société civile et des chercheurs, principalement sur les effets réels de ces multiples partenariats sur le développement du pays (Mbembe 2013). Les débats académiques récents soulignent, d'une part, la persistance des logiques néocoloniales dans les partenariats avec le Nord, et, d'autre part, l'essor d'une coopération Sud-Sud souvent présentée comme plus égalitaire, mais non exempte d'asymétries.

Malgré une littérature abondante sur les relations bilatérales entre le Cameroun et ses différents partenaires, peu d'études comparatives approfondies ont été menées sur les logiques d'action de la France et de la Chine dans ce pays. La plupart des travaux se sont concentrés soit sur les critiques de la *Françafrique*, ou encore sur l'expansion chinoise en Afrique (Gabas & Chaponnière 2012) sans une mise en parallèle véritable des deux modèles de coopération. Cette faible confrontation analytique limite énormément la compréhension des enjeux géopolitiques et des arbitrages stratégiques opérés par les autorités camerounaises (Pigeaud 2011). Il est donc nécessaire voire impératif de combler cette lacune en contribuant à baliser le champ de l'examen comparé des deux modèles de coopération, partant de données empiriques. La problématique centrale qui en découle peut se formuler ainsi : Quelle lecture stratégique nous offre la mise en dialogue des modalités de la coopération de la France et de la Chine au Cameroun dans la perspective de la refondation de sa philosophie de coopération pour le développement ? Pour y répondre, l'analyse adopte une approche qualitative et comparée, fondée sur une lecture critique des documents officiels, des rapports institutionnels et des travaux scientifiques. L'étude vise à identifier les rationalités à l'œuvre dans les dispositifs de coopération, à examiner leurs effets socio-économiques et à apprécier leur contribution ou leurs limites sur la gouvernance souveraine de son processus de développement par le Cameroun. Cette démarche s'inscrit dans une réflexion plus large sur la place des États africains dans les dynamiques transnationales et régionales, au moment où la mondialisation reconfigure les hiérarchies de pouvoir et redéfinit les espaces d'autonomie politique. Il faut alors reconnaître que les logiques de la coopération du Cameroun avec la Chine et la France peuvent s'apprécier d'une part, par un réexamen de la dialectique entre la dynamique de l'héritage structurel et celle

de la diversification opportune, et, par ailleurs, par la mise en exergue des perceptions, impacts et enjeux de souveraineté pour le Cameroun d'autre part.

La coopération internationale du Cameroun : entre héritage et diversification opportune

Les relations internationales du Cameroun avec ses principaux partenaires bilatéraux que sont la Chine et la France en matière d'appui au développement, s'inscrivent dans une dynamique tendue de confrontation des symboliques politiques traversée autant par le poids des héritages coloniaux, que par l'opportunité des repositionnements géopolitiques et des stratégies de mobilité internationale. Ces différences relationnelles reflètent aussi les grandes tendances des mutations de la politique internationale des pays africains. Elles ne peuvent être comprises qu'en tenant compte des trajectoires historiques et des choix politiques qui ont façonné la diplomatie camerounaise notamment. Ainsi, ce premier axe d'analyse propose d'examiner les fondements idéologiques et pratiques de ces deux modèles de coopération d'abord en ce qui concerne la France et la persistance de l'influence postcoloniale, puis en observant la perspective chinoise et l'option politique de projection opportune du Cameroun.

La France et la persistance d'une logique d'influence postcoloniale

La politique de coopération Cameroun-France repose principalement sur une proximité institutionnelle et culturelle héritée de la colonisation et la politique de positionnement néocoloniale de la France au Cameroun à la veille des indépendances (Mvomo Ela 2011). En effet, dès 1960, le Cameroun indépendant a dû composer avec une forte présence française dans ses multiples institutions, tout en cherchant progressivement à penser ses institutions à partir du dedans, et à diversifier ses partenariats afin de réduire sa dépendance. Cette politique de coopération a laissé une empreinte durable dans les structures administratives, linguistiques et économiques du Cameroun. Cela est perceptible à travers la continuité des instruments clés de la coopération ainsi que la prégnance des normes occidentales de gouvernance et de bonne gestion dans la coopération Cameroun-France.

La mécanique de la perpétuation des instruments : L'aide publique, la francophonie et la diplomatie culturelle comme socles stratégiques néocoloniaux

La coopération entre la France et le Cameroun est l'une des plus anciennes et des plus structurées du continent africain. Au lendemain de son indépendance en 1960, le Cameroun a signé une série d'accords avec la France. Ces accords étaient destinés à accompagner son développement dans les secteurs clés que sont l'éducation, la santé, la défense, la culture et l'économie (Mpegna 2010). Ces dispositifs ont permis à la France de maintenir une influence importante et stratégique sur les orientations politiques et économiques du pays (Ramondy 2025).

En matière d'aide publique, dans le domaine éducatif notamment, la coopération entre la France et le Cameroun s'est traduite par des programmes de bourses, d'assistance technique et de jumelages universitaires. Des milliers d'étudiants camerounais ont été formés dans les universités françaises, consolidant ainsi une élite francophone influente. Cette élite, est pour la plupart du temps formée à l'École nationale d'administration (ENA) ou à Sciences Po Paris, et

occupe des positions administratives clés dans l'administration camerounaise (Lobhe Bilebel 2021). De nos jours encore, la France demeure l'un des principaux pays d'accueil des étudiants camerounais, avec plus de 10 000 inscrits chaque année dans ses diverses universités et grandes écoles françaises¹⁵. Cette mobilité académique contribue à renforcer les liens culturels et linguistiques existant entre les deux pays, mais elle alimente aussi le débat sur la « *fuite des cerveaux* ». Certains diplômés choisissent de rester en France plutôt que de revenir contribuer au développement du Cameroun.

La coopération s'est également structurée autour d'un réseau dense d'institutions culturelles et éducatives. Les *Alliances Françaises*, les *Instituts Français*, ex-Centres culturels français (CCF), et les lycées français jouent un rôle pivot dans la promotion de la langue et de la culture française au Cameroun (Mpegna 2010). Celles-ci sont des instruments de diplomatie culturelle, mais aussi des vecteurs d'influence douce. A Douala et Yaoundé, ce sont deux Instituts Français qui organisent des événements culturels et scientifiques, des cours de langue et des expositions, etc. Les lycées français, comme le lycée Fustel de Coulanges à Yaoundé, accueillent chaque année des élèves camerounais et français, ce qui renforce la francophonie et l'influence culturelle française. Cette diplomatie culturelle est un pilier de la stratégie française en Afrique, qui vise à maintenir une proximité linguistique et culturelle durable. Sur le plan militaire, la France a maintenu une coopération étroite avec les forces armées camerounaises à travers des formations, des équipements et même des exercices tactiques. Cette coopération militaire et sécuritaire vise à renforcer les capacités opérationnelles de l'armée camerounaise face au terrorisme notamment dans le bassin du Lac Tchad. La coopération sécuritaire, notamment, s'inscrit dans une logique de stabilisation régionale, mais suscite aussi des critiques sur la dépendance stratégique du Cameroun vis-à-vis de la France (Bat 2012). Certains analystes estiment que cette coopération entretient une dépendance sécuritaire, ce qui entrave la capacité du Cameroun à développer une autonomie militaire complète. D'autres critiques portent sur le fait que la France privilégie d'avantage ses propres intérêts géopolitiques, en maintenant une influence dans une région stratégique et riche en ressources naturelles. Cette continuité des instruments d'influence s'accompagne d'une diffusion normative plus subtile, centrée sur la gouvernance et la gestion publique comme leviers du développement¹⁶.

La prégnance des normes occidentales de gouvernance et de bonne gestion dans la coopération France-Cameroun

La coopération entre le Cameroun et la France porte l'empreinte d'un modèle de gouvernance occidentale qui s'impose comme une référence incontournable. Ce modèle basé sur l'organisation bureaucratique rationnelle, la séparation des pouvoirs, l'obligation de rendre des comptes et la primauté du droit, ne se présente pas simplement comme une option parmi d'autres, mais plutôt comme la norme universelle de gouvernance. Cette dernière dépasse dès lors le simple cadre de la gestion publique pour devenir un critère de reconnaissance sur la scène internationale et un moyen d'accéder à l'aide publique au développement. Des mesures susceptibles de renforcer la qualité de la gouvernance sont ainsi systématiquement intégrées

¹⁵ D'après Campus France

¹⁶ Pour Burnside et Dollar (2000), l'aide marche là où il y'a la bonne gouvernance.

dans les accords de coopération, tandis que des programmes tout entiers sont financés afin d'améliorer la gouvernance, y compris l'assainissement du climat des affaires et la lutte contre la corruption.

Les institutions françaises occupent une position importante dans la diffusion de ces normes. L'Agence française de développement (AFD) et le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) contribuent activement à façonner un appareil d'État camerounais qui devrait ainsi mieux répondre aux attentes des bailleurs de fonds. Elles interviennent à travers des projets de réforme de l'administration publique, de modernisation du système judiciaire et de renforcement des institutions de contrôle. Toute chose qui devrait aboutir sur un meilleur usage des ressources disponibles afin d'impulser le développement réel (Amougou 2018).

Cette dominance des normes occidentales se manifeste aussi à travers les indicateurs internationaux de gouvernance, qui influencent directement les décisions de financement. Des outils comme l'Indice de Qualité de la Gouvernance (IQA) de la Banque mondiale, l'Indice de Perception de la Corruption (IPC) de *Transparency International*, ou encore l'Indice de la démocratie de *The Economist Intelligence Unit* sont régulièrement utilisés par les bailleurs de fonds pour évaluer la performance des États. Emmanuel Breen critique la prétention universaliste des indicateurs de gouvernance, en mettant en évidence le fait qu'ils traduisent une vision beaucoup plus occidentale du droit et de l'administration, souvent inadaptée aux contextes locaux (Breen 2008). En d'autres termes, ils se présentent comme universel d'un modèle spécifique, marginalisant de ce fait d'autres formes de gestion collective du pouvoir qui peuvent pourtant s'avérer tout aussi efficaces.

La coopération dans les secteurs de l'éducation et de la formation joue un rôle déterminant dans la reproduction et la perpétuation de ces normes. D'après Tamekou (2020), les cadres formés en France reproduisent les modèles administratifs importés, parfois en décalage avec les réalités sociopolitiques camerounaises. À leur retour au pays, ces cadres occupent des postes stratégiques dans l'administration, les finances publiques ou la diplomatie, devenant ainsi des vecteurs inconscients de la gouvernance occidentalocentrique et surtout d'inspiration française. S'inscrivant dans la même trajectoire, Joseph Tonda (2015) relève que « *ces élites diplômées appliquent des modèles rationnels à des réalités sociales profondément irrationnelles, ce qui produit des institutions hybrides, ni totalement modernes ni totalement traditionnelles* ». Cette tension explique en partie pourquoi certaines réformes n'aboutissent presque pas à des changements perceptibles sur le terrain, malgré des investissements financiers considérables. Cet impact mitigé n'a pas empêché la France et le Cameroun de poursuivre leur partenariat. La France semble donc entretenir avec l'Afrique une relation ambivalente. Tandis qu'elle prône la démocratie, elle maintient sa coopération avec des Etats dans lesquels se trouvent des régimes souvent qualifiés d'autoritaires, dès lors qu'ils garantissent la stabilité et la sécurité de ses intérêts (Pigeaud et Ndong Samba 2024). Cette contradiction affaiblit considérablement la portée de ses exigences normatives et alimente une perception de duplicité.

Les réformes de gouvernance imposées par la France et d'autres partenaires occidentaux semblent souvent déconnectées des besoins réels des populations. Des projets coûteux de

digitalisation de l'administration ou de modernisation des systèmes comptables sont mis en œuvre, mais les citoyens continuent de subir des services publics défaillants, des salaires/primes impayés et des infrastructures en ruine. Jean-Pierre Olivier de Sardan a observé avec justesse que « *les projets de bonne gouvernance sont conçus dans les bureaux des bailleurs, loin des réalités du terrain, et ignorent les logiques informelles qui structurent la survie quotidienne* » (de Sardan 2021).

La prégnance des normes occidentales de gouvernance dans la coopération Cameroun-France s'exprime donc à travers un ensemble de mécanismes institutionnels, financiers et culturels qui pourraient traduire une volonté d'aligner l'État camerounais sur son modèle administratif et politique, au-delà des idées salvatrices de renforcer les conditions sociétales susceptibles d'imprimer la marque du développement. Bien que ces normes soient présentées comme universelles et progressistes, elles s'imposent dans un contexte asymétrique, où la France exerce une influence décisive. Le Cameroun, contraint de répondre aux attentes des bailleurs pour capter l'aide, adopte des réformes souvent superficielles, sans transformation profonde des rapports de pouvoir. En l'absence d'un dialogue équilibré sur les modèles de gouvernance, cette prégnance risque de perpétuer une dépendance normative qui freine l'émergence d'une gouvernance véritablement adaptée au contexte national (Lobhe Bilebel 2021).

Si la France demeure un partenaire de poids pour le Cameroun, porteur d'un modèle de coopération marqué des velléités de « mise en valeur », d'influence et de développement à travers l'avancement d'un agenda de mimétisme institutionnel (Mbida Onambele 2013), l'entrée opportune de la Chine dans le champ camerounais a profondément redéfini les équilibres.

La Chine et la montée d'une diplomatie économique du Sud Global

La coopération sino-camerounaise s'est progressivement imposée comme un axe majeur de la transnationalisation (Capone 2004) au Cameroun. A travers son intégration au Sud Global, et en bénéficiant de l'aide sud-sud, le Cameroun renforce son inclusion au système-monde. Cette orientation traduit la volonté des autorités camerounaises de diversifier leurs partenariats internationaux et de réduire de façon considérable la dépendance historique vis-à-vis des bailleurs de fonds occidentaux. Elle s'inscrit aussi dans la dynamique plus large de l'Afrique centrale, dans laquelle la Chine multiplie ses initiatives dans le but de renforcer son influence économique et diplomatique. Son approche fondée sur le principe de la non-ingérence et le slogan « *gagnant-gagnant* », séduit fortement. Le Cameroun semble y voir une alternative crédible aux conditionnalités souvent imposées par les partenaires occidentaux. L'intégration du Cameroun à l'Initiative des Nouvelles Routes de la Soie renforce ce dispositif de séduction.

Le slogan « gagnant-gagnant » et la non-ingérence chinoise

La Chine incarne une dynamique beaucoup plus récente mais en pleine expansion. Elle a établi des liens diplomatiques avec le Cameroun en 1971, dans le cadre de sa stratégie d'ouverture vers l'Afrique (Cabestan 2025). La Chine fonde sa coopération sur le respect de la souveraineté des États partenaires. Contrairement aux bailleurs de fonds occidentaux, elle n'impose pas de

conditionnalités politiques ou même des réformes structurelles. Cette approche est perçue comme une manne situationnelle par les élites de nombreux pays africains, car elles peuvent ainsi concentrer leurs énergies à développer leurs pays, sans être contraints par des réformes politiques jugées trop intrusives¹⁷. Ce qui confère à la Chine une image de partenaire « idéal », soucieux de bâtir une relation durable fondée sur la confiance, le respect mutuel et la stabilité (Dejo 2016).

A travers le slogan « gagnant-gagnant », la Chine vise à convaincre que les deux parties bénéficient mutuellement du partenariat. Il n'en demeure pas moins vrai que cette coopération véhicule une sensation de déjà-vu étant donné son caractère asymétrique, avec une forte dépendance du Cameroun vis-à-vis des financements chinois (Kouanou 2022). En effet, si à travers la coopération sino-camerounaise, des infrastructures sont réalisées, et que cela constitue des avancées indéniables pour le Cameroun, elle renforce aussi l'emprise économique de Pékin. Les entreprises chinoises, sont la plupart du temps des maîtres d'œuvre des projets, et captent une grande partie des bénéfices, tandis que les acteurs locaux peinent à s'imposer. De plus, la dette contractée auprès de la Chine alimente constamment les inquiétudes sur la soutenabilité financière à long terme. Le véritable défi pour le Cameroun sera donc de transformer cette coopération en levier d'autonomie, en favorisant la formation de sa main-d'œuvre et en développant ses propres capacités industrielles (Cabestan 2025).

La Chine offre chaque année des bourses d'études aux étudiants camerounais, ce qui favorise la mobilité académique et le transfert de savoirs. Ses diverses missions médicales ont permis de réduire la pression sur des hôpitaux qui sont souvent débordés, généralement à Yaoundé et Douala. Elles ont aussi introduit des techniques modernes en chirurgie, en pédiatrie et en gynécologie, contribuant à améliorer la qualité des soins (Khan & Baye 2008). Cependant, cette coopération reste focalisée sur l'assistance directe et ne favorise pas suffisamment le transfert de compétences durables. Les bourses d'études, qui concernent chaque année plusieurs centaines d'étudiants camerounais, sont un atout majeur pour la formation d'une élite scientifique et technique. Mais elles posent également la question de la « fuite des cerveaux », compte tenu du fait que certains diplômés formés en Chine choisissent de rester à l'étranger, ce qui entrave également l'impact de cette coopération sur le développement local (Cabestan 2025).

Il sied de même de questionner la portée socio-environnementale de cette coopération, puisque d'après Kamkuimo et Mayers (2015), les investissements chinois affectent l'intégrité du domaine forestier camerounais et posent des problèmes de transparence (Kamkuimo-Piam & Mayers 2015). Ces constats interrogent sur la gouvernance et la durabilité de cette coopération. Les experts en gouvernance environnementale insistent sur la nécessité d'intégrer des clauses sociales et écologiques dans les contrats de coopération, afin de garantir que les projets

¹⁷ Il convient toutefois de noter et de convenir avec Thierry Amougou (2011), que « *La coopération sino-africaine se fait sur une base asymétrique, les effets positifs de l'inflation chinoise en Afrique sont limités dans le temps. A long terme, le spectre d'un sous-développement durable-dictatures renforcées, endettement international, déficit public, destruction de l'environnement, détresse des paysanneries, hausse de l'aide liée, déstructuration de l'économie populaire et de l'industrie locale.* »

contribuent réellement au développement durable. Sans régulation stricte et pointue, le Cameroun verra ses ressources naturelles exploitées sans bénéfices durables pour sa population. Au-delà de la rhétorique du partenariat équitable, cette coopération s'inscrit désormais dans un cadre géoéconomique plus vaste, celui des Nouvelles Routes de la Soie.

L'insertion du Cameroun dans l'Initiative des Nouvelles Routes de la Soie.

Le Cameroun est un bénéficiaire actif de l'initiative chinoise des Nouvelles Routes de la Soie, également appelée *Belt and Road Initiative (BRI)*, lancée officiellement par le président Xi Jinping en 2013. Cette stratégie mondiale vise à renforcer les échanges commerciaux et les infrastructures entre l'Asie, l'Afrique et l'Europe, en s'appuyant sur des corridors économiques et des partenariats bilatéraux structurants (Meng 2018). Avec des financements destinés à améliorer la connectivité et les infrastructures, comme la rénovation des grands axes routiers (Nkolo Ndjodo et al. 2025), cette intégration marque un tournant déterminant et majeur dans la stratégie régionale et globale du pays. Au Cameroun par exemple, cela s'est traduit par des projets concrets tels que l'autoroute Douala-Yaoundé, essentielle pour relier les deux principales villes du pays, dont la phase 2 est financée par *Eximbank of China* et réalisée par *China First Highway Engineering Corporation (CFHEC)*. Ce projet vise non seulement à relier la capitale politique à la capitale économique, mais il s'inscrit aussi dans le corridor Douala–N'Djamena, essentiel pour le commerce avec le Tchad et la République centrafricaine.

Au titre de cette initiative, l'on peut également citer le projet de l'autoroute Kribi-Lolabé qui connecte le port en eau profonde de Kribi aux zones industrielles. Ces diverses infrastructures visent à fluidifier le transport des marchandises, réduire les coûts logistiques et positionner le Cameroun comme un carrefour régional incontournable. Le port en eau profonde de Kribi, est capable d'accueillir des navires de plus de 100 000 tonnes. Il a été conçu pour devenir un hub régional, qui pourrait concurrencer Douala et Pointe-Noire, tout en facilitant l'exportation du bois, du fer et du pétrole (Dejo 2016).

Cependant, cette dynamique soulève des interrogations sur les retombées économiques locales. Plusieurs experts camerounais s'inquiètent du faible taux d'implication des PME nationales dans les projets financés par la Chine, ainsi que des risques liés à l'endettement et à la dépendance technologique (Dejo 2016). Les grands chantiers sont majoritairement confiés à des entreprises chinoises qui importent leur propre main-d'œuvre et leurs matériaux, ce qui limite fortement les opportunités pour les entreprises et les travailleurs locaux. De plus, la dette contractée auprès de la Chine, bien qu'à des taux préférentiels, alimente des inquiétudes sur la soutenabilité financière du Cameroun. En octobre 2024, la Chine détenait 64,8 % de la dette bilatérale du Cameroun, soit 22,4 % de la dette extérieure totale, représentant environ 1 923,4 milliards FCFA sur un encours global de 8 596 milliards FCFA.

Malgré ces réserves, le gouvernement camerounais considère la BRI comme une opportunité stratégique pour accélérer son développement et renforcer sa position dans les échanges internationaux. Pour les autorités camerounaises, l'intégration dans la BRI pourrait être une chance de repositionner le Cameroun comme un hub logistique et énergétique en Afrique

centrale. Elle permet également de diversifier les partenariats au-delà de la France et des institutions occidentales, en s'ouvrant à de nouveaux marchés asiatiques. Le défi reste de transformer ces investissements en atouts durables pour l'économie nationale, en impliquant davantage les PME locales et en renforçant la formation technique des jeunes Camerounais. Plusieurs rapports de la Banque mondiale et du *China Africa Research Initiative* (CARI, Johns Hopkins University), insistent sur le fait que la réussite de cette intégration dépendra en grande partie de la capacité du Cameroun à développer une industrie locale compétitive et à renforcer ses institutions de régulation. Sans cela, les infrastructures risquent de rester des « éléphants blancs » sans impact durable sur l'économie nationale.

Outre les infrastructures physiques, cette initiative s'étend aussi à la coopération culturelle et éducative. L'ouverture de l'Institut Confucius à Soa, sur le campus principal de l'Université de Yaoundé II, démontre de cette volonté manifeste de renforcer les liens linguistiques et académiques entre les deux pays. Ce centre, financé par le gouvernement chinois, comprend des amphithéâtres, des salles de classe et des équipements multimédias modernes. L'Institut Confucius organise bien évidemment des cours de langue, des ateliers culturels et des conférences sur l'histoire et l'économie chinoises. Il offre aussi des bourses d'études permettant à des étudiants camerounais de poursuivre leur formation en Chine, ce qui contribue à la création d'une élite qui s'exprime en mandarin et ouverte sur l'Asie. Cette dimension culturelle complète l'aspect économique de la BRI et renforce l'influence douce de Pékin.

Ce premier axe de notre réflexion suggère l'idée que les relations internationales du Cameroun s'inscrivent actuellement dans un cadre marqué par des logiques contrastées. D'un côté, la France continue de privilégier une approche fondée sur la promotion de la bonne gouvernance et des réformes structurelles, héritage de son influence historique et institutionnelle sur ce qu'il considérerait comme son pré-carré. De l'autre, la Chine s'affirme à travers une diplomatie économique axée sur la non-ingérence et la rhétorique « gagnant-gagnant », dans le cadre de son programme « Nouvelle route de la soie ». Il est donc nécessaire au-delà de la saisine de ces logiques sensiblement opposées, de s'appesantir sur leurs effets réels sur le Cameroun.

Coopération sino-camerounaise et franco-camerounaise : perceptions croisées, impacts socio-économiques et enjeux stratégiques de refondation

La coopération internationale, bien qu'initiée à l'échelle transnationale et globale, produit des effets concrets à l'échelon local dans une très large mesure. Au-delà des stratégies étatiques et des rapports de pouvoir, la coopération internationale au développement prend tout son sens à travers ses effets concrets sur la société qu'elle entend transformer. Entre attentes de développement, exigences de transparence et quête de souveraineté, les partenariats avec la France et la Chine révèlent, ainsi que souligné plus haut des dynamiques contrastées.

Cette seconde partie analyse, dans le prolongement des précédentes conclusions, d'une part, les impacts socio-économiques de ces coopérations, les enjeux de redevabilité et les formes de participation qui en découlent ; et d'autre part, les implications géopolitiques et les perspectives de souveraineté nationale qui pourraient être d'un appoint stratégique au re-aiguillage de la philosophie camerounaise de la coopération internationale.

Évaluation des impacts socio-économiques des partenariats sino-camerounais et franco-camerounais, enjeux de transparence, de redevabilité et de participation

Les partenariats entre le Cameroun, la France et la Chine ont profondément influencé le paysage socio-économique du pays, tout en soulevant d'importantes interrogations sur la transparence, la participation et la gouvernance des projets.

Les effets socio-économiques des coopérations franco-camerounaise et sino-camerounaise

Afin de contribuer au développement du Cameroun, la France tend à mobiliser principalement des dons, des subventions et des prêts concessionnels souvent conditionnés à la promotion de la bonne gouvernance et à des engagements en matière de droits humains. Ces dernières années, elle a surtout eu recours aux Contrats de Désendettement et de Développement (C2D)¹⁸ afin d'assurer la viabilité financière et économique du Cameroun, dans le but d'améliorer les « conditions de vie de ses populations ». Les divers financements ainsi obtenus se sont soldés par la réalisation de multiples projets, autant dans les secteurs socio-économiques – santé, éducation, agriculture – que dans les infrastructures, la gouvernance et la protection de l'environnement. La Chine en revanche, bien que faisant également recours à des dons, utilise massivement des prêts commerciaux octroyés rapidement et sans conditionnalité politique apparente. Ce qui explique leur popularité auprès des décideurs camerounais. Pékin s'est ainsi imposé comme un acteur majeur et stratégique dans le financement et la réalisation de projets d'infrastructures structurants comme le port en eau profonde de Kribi, la centrale hydroélectrique de Memve'ele ou la construction d'hôpitaux régionaux, et s'est récemment illustré dans la promotion de la gouvernance sans dicter les politiques publiques à mettre en œuvre, mais en offrant au Cameroun une nouvelle infrastructure abritant l'Assemblée Nationale du Cameroun. Ce qui contribue à transformer le paysage économique et social du Cameroun (Dejo 2016).

La coopération franco-camerounaise a par ailleurs connu d'importantes transformations. Ces réformes ont encouragé une participation accrue des acteurs locaux et la décentralisation de certaines interventions. Des projets structurants, tels que SPORCAP (infrastructures sportives) et PLIDY (lutte contre les inondations à Douala et Yaoundé), financés par l'Agence Française de Développement (AFD), illustrent cette évolution vers un modèle participatif et durable. Ces programmes visent à soutenir les collectivités locales, renforcer la gouvernance municipale et favoriser une meilleure planification territoriale. La présence française demeure toutefois marquée dans les secteurs stratégiques comme la défense et les télécommunications avec Orange ou l'énergie avec TotalEnergies. L'appui du Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) et de l'Institut Français du Cameroun (IFC) contribue en outre à la promotion de la francophonie et à la diffusion des valeurs démocratiques à travers la formation et la culture.

¹⁸ Le Cameroun et la France exécutent actuellement le troisième C2D qui a été signée en 2016 pour une durée de 10 ans.

Cependant, la portée réelle de ces initiatives reste contrastée. Malgré les investissements offerts et les réalisations enregistrées, les transformations apportées par la Chine et la France demeurent limitées et mitigées. La logique de domination symbolique et économique subsisterait à travers les entreprises et les institutions culturelles chinoises et françaises. Pour être pleinement effective et ancrée dans les attentes des populations, les actions de coopération gagneraient à adopter une participation effective des citoyens.

La participation citoyenne et la transparence dans la gestion de l'aide franco-camerounaise et sino-camerounaise

Malgré les progrès enregistrés, la transparence demeure un point de friction majeur. De nombreuses organisations réclament un accès plus large aux informations en rapport avec les financements, les objectifs et les résultats des divers projets de coopération. La population dénonce aussi l'absence de mécanismes de redevabilité permettant aux citoyens de suivre avec acuité et d'évaluer les actions menées sur le terrain. C'est la raison pour laquelle Brice Arsène Mankou (2021) insiste sur la nécessité de renforcer les dispositifs de participation citoyenne, afin de garantir une meilleure appropriation des projets et une plus grande efficacité des interventions. Dans plusieurs rapports, des ONG comme le Service d'Appui aux Initiatives Locales de Développement (SAILD) ou Transparency International Cameroun ont montré que les contrats signés avec les bailleurs de fonds qu'ils soient chinois ou français, mais beaucoup plus avec la Chine restent pour la plupart du temps confidentiels, lorsque la publicité sur ces derniers ou l'accès aux informations ne sont pas limités ou restreints. Cela réduit les possibilités pour le citoyen lambda de savoir combien coûte réellement un projet ou quelles sont les contreparties exigées (Passi Soh 2025). Cette opacité nourrit de grandes suspicions et alimente les critiques sur une « diplomatie des élites » qui exclut la population (Passi Soh 2025). La mise en place de mécanismes de redevabilité, tels que les comités de suivi indépendants ou des plateformes numériques ouvertes, permettrait non seulement de renforcer davantage la confiance, mais aussi de réduire les risques de corruption et de détournement de fonds. Dans un pays où la gouvernance est régulièrement critiquée, la transparence devient un enjeu majeur pour légitimer la coopération internationale.

Lors de l'atelier national de validation de la Stratégie de Coopération Pays avec l'OMS en 2025, les représentants de la société civile camerounaise ont réitéré leurs revendications en faveur d'une plus grande transparence et d'une meilleure accessibilité des informations sur les financements et les projets. Ces initiatives témoignent d'une volonté croissante d'appropriation locale des politiques publiques internationales. En somme, la question de la redevabilité s'impose aujourd'hui comme un axe prioritaire pour crédibiliser la coopération internationale au Cameroun et garantir un développement réellement inclusif. Ces revendications s'inscrivent dans une réflexion plus large sur la gouvernance participative du développement, qui relie la légitimité des politiques publiques à la qualité du dialogue entre bailleurs, État, société civile et les populations bénéficiaires (Rist 1996).

Au-delà des impacts socio-économiques mitigés et des exigences de transparence, le questionnement sur la coopération internationale au développement du Cameroun, invite à

s'intéresser aux enjeux de souveraineté et la capacité de l'État à orienter ses partenariats selon ses propres priorités de développement.

Enjeux géopolitiques et perspectives de souveraineté pour le Cameroun

L'intensification des partenariats extérieurs du Cameroun s'inscrit dans un contexte global de recomposition géopolitique. Entre héritage postcolonial et ouverture vers le Sud global, le pays tente de concilier diversification stratégique et affirmation souveraine. Cette dynamique inscrit le Cameroun comme acteur pivot d'une régionalisation pragmatique et justifie l'inclinaison vers la réappropriation des politiques publiques.

Le Cameroun comme pivot d'une régionalisation pragmatique

La France et la Chine considèrent le Cameroun comme un partenaire stratégique en Afrique centrale. Tandis que la France continue de voir en lui un acteur majeur – vu son poids démographique et sa contribution significative au PIB régional – dans la Communauté Économique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)¹⁹, Pékin redouble d'effort pour s'y installer et en faire un partenaire de choix dans sa stratégie de pénétration sous-régionale. En 2025, Xi Jinping a adressé une lettre officielle au président Paul Biya, réaffirmant l'alliance stratégique et annonçant un renforcement de la coopération économique et sécuritaire. Cette relation dépasse le cadre économique et s'inscrit dans une logique géopolitique dans laquelle le Cameroun devient un point d'ancrage de la présence chinoise en Afrique. Cette lettre s'inscrit dans une série de gestes diplomatiques par lesquels Pékin cherche à consolider son influence dans le pays. Le Cameroun, par sa façade maritime sur l'Atlantique et sa position au cœur de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)²⁰ et même de la CEEAC, est perçu comme une porte d'entrée stratégique pour les flux commerciaux et énergétiques chinois en Afrique centrale. La Chine y voit un partenaire stable et stratégique dans une région souvent marquée par des crises politiques.

Lors du Forum sur la coopération sino-africaine de 2024, les présidents Paul Biya et Xi Jinping ont réaffirmé la place du Cameroun dans la stratégie africaine de la Chine. Les projets structurants comme le port de Kribi sont présentés comme des leviers pour l'intégration du Cameroun dans les grandes routes commerciales africaines. Le ministre camerounais de l'Économie a d'ailleurs salué le rôle de la Chine dans la réalisation de la stratégie nationale de développement. Le port en eau profonde de Kribi, est capable d'accueillir des navires de très grande capacité, et est désormais considéré comme un hub régional pour l'exportation du bois et des minerais. Il renforce le positionnement du Cameroun sur les corridors commerciaux

¹⁹ La CEEAC regroupe 11 pays membres dont Angola, le Burundi, le Cameroun, la République Centrafricaine, la République du Congo, la République Démocratique du Congo, le Gabon, la Guinée Équatoriale, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad.

²⁰ La CEMAC regroupe six pays membres, y compris le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la République Centrafricaine et le Tchad.

reliant l'Afrique centrale aux marchés asiatiques. Bien que ces infrastructures soient en droite ligne de la Vision 2035, la stratégie nationale de développement adoptée par le Cameroun, qui vise à faire du pays une économie émergente à l'horizon 2035, cette intensification de la présence chinoise ravive les inquiétudes liées au surendettement et à la dépendance structurelle.

La montée en puissance de la Chine au Cameroun a entraîné une réaction française. Une étude menée par Moumbagna en 2023 montre que la coopération franco-camerounaise, longtemps privilégiée, est désormais concurrencée par l'influence chinoise (Moumbagna 2023). La France tente de se repositionner en mettant en avant ses valeurs de gouvernance et de transparence, mais elle se heurte à l'attrait des financements rapides et sans conditionnalités proposés par Pékin. Paris a multiplié les initiatives dans le but de maintenir son influence, spécifiquement à travers des programmes de coopération culturelle, des financements dans le secteur éducatif et des projets liés à la gouvernance démocratique. Cependant, ces nombreuses initiatives peinent à rivaliser avec la rapidité et l'ampleur des investissements chinois dans les infrastructures.

Le Cameroun, dans ce jeu d'équilibre, déploie une diplomatie pragmatique visant à tirer profit des deux modèles sans s'aliéner à l'un ou à l'autre. D'autant plus que sa position au sein de la CEEAC lui confère un rôle stratégique dans la configuration régionale. Ses partenariats avec la France et la Chine dépassent alors le cadre bilatéral, ils influencent directement les dynamiques régionales de transport, d'énergie et de commerce. Des projets comme le port en eau profonde de Kribi ou le barrage de Memve'ele, financés majoritairement par la Chine, s'inscrivent dans la stratégie d'intégration régionale. Ces infrastructures renforcent la connectivité régionale et positionnent le pays comme un hub logistique et énergétique pour l'Afrique centrale. En parallèle, la coopération française continue de jouer un rôle structurant dans la gouvernance institutionnelle et la sécurité sous-régionale, notamment à travers la formation militaire et la coopération technique. Le Cameroun, conscient de ces intérêts convergents, cherche à se situer stratégiquement entre ses partenaires pour maximiser ses gains et préserver sa souveraineté. Elle en appelle à une réflexion plus large sur la souveraineté nationale et la réappropriation des politiques publiques.

Souveraineté nationale camerounaise et développement : vers une réappropriation des politiques publiques

La diversification des partenariats extérieurs du Cameroun traduit une volonté croissante de réappropriation nationale des instruments de développement. Cette démarche s'inscrit dans une dynamique où l'État cherche à renforcer sa marge de manœuvre tout en réduisant sa dépendance vis-à-vis de ses partenaires traditionnels. Cependant, cette ambition se heurte à des contraintes structurelles liées à la gouvernance et à la soutenabilité de la dette. Toutefois, les institutions nationales, notamment le Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), ont amorcé une réflexion sur la rationalisation de la coopération internationale. L'objectif est de mieux articuler les priorités nationales avec les financements extérieurs. Des dispositifs de suivi et d'évaluation participatifs, commencent à être mis en place pour renforcer la redevabilité et assurer la cohérence des actions sur le terrain. Cette dynamique s'accompagne d'un effort de régionalisation pragmatique. Le Cameroun tente de jouer un rôle

moteur au sein de la CEEAC, en favorisant la coordination des politiques économiques et la mutualisation des infrastructures régionales. Ces orientations traduisent une conception renouvelée de la souveraineté, non plus fermée et défensive, mais ouverte et coopérative, fondée sur la maîtrise stratégique des partenariats.

Sur le plan du développement durable, les deux coopérations offrent des modèles contrastés. La France à travers l'AFD met explicitement l'accent sur la transition écologique, la finance verte et le développement durable dans ses partenariats internationaux, tandis que la Chine privilégie des investissements massifs dans les infrastructures et l'énergie, en accordant un intérêt minimal aux exigences environnementales (Régnier 2025), pourtant dans le cadre de la coopération sino-africaine, le Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC) a intégré le développement vert comme composante majeure de ses engagements, avec des projets d'énergies renouvelables, d'infrastructures vertes et des efforts pour promouvoir un « *développement durable innovant, coordonné et partagé* ». Le défi pour le Cameroun consiste alors à intégrer ces deux approches de manière complémentaire, c'est-à-dire, associer la rigueur normative et les exigences en matière de bonne gouvernance de la coopération française aux ressources et à la logique de résultats du modèle chinois. Cette hybridation constitue une voie possible vers une gouvernance prudente et souveraine de la coopération, capable de transformer les opportunités existantes en levier stratégique (Hendrickse 2024). Pour cela, la société civile, les collectivités territoriales décentralisées et les universités camerounaises doivent être pleinement associées aux processus décisionnels. Leur implication favoriserait une appropriation locale des projets et garantirait une meilleure durabilité des actions.

Finalement, la coopération internationale, loin d'être un simple instrument d'aide, devient ainsi un espace de négociation identitaire et stratégique, où se joue l'avenir du Cameroun, et sa place dans la régionalisation africaine et la mondialisation multipolaire. La quête de souveraineté pour donc être pleinement effective et efficace sur le plan de la politique étrangère, doit être pleinement ancrée dans une gouvernance interne de qualité. Le Cameroun parviendrait ainsi à aligner de façon pragmatique et confiante les partenariats internationaux sur ses priorités nationales, dans les domaines socio-économiques notamment. Cette perspective ouvre la voie à une redéfinition de la souveraineté en termes de capacité d'arbitrage et de captation d'une aide internationale bénéfique pour l'Etat et pour les populations.

Conclusion

L'analyse croisée des logiques de coopération de la France et de la Chine avec le Cameroun en faveur de son développement révèle la complexité de la gouvernance des partenariats au développement. Bien que ces collaborations soient animées par des rationalités distinctes, elles se rejoignent dans leur capacité à influencer le devenir du Cameroun et son positionnement, ainsi que sa stature dans les dynamiques régionales et transnationales. Alors que la première s'appuie sur des instruments institutionnels et culturels hérités de l'ère coloniale, cherchant à maintenir une influence fondée sur la proximité linguistique, la seconde s'inscrit dans une logique de diplomatie économique fondée sur la rentabilité et le principe de non-ingérence.

Sur le plan interne, les impacts de ces coopérations se mesurent à travers leurs effets socio-économiques, mais aussi par la manière dont elles influencent la vie publique et politique nationale. Force est de constater que cet impact demeure mitigé, appelant à une plus grande transparence, à une redevabilité renforcée afin de garantir l'atteinte des effets escomptés, et à une plus grande participation citoyenne, car les populations savent ce qu'elles veulent et sauront ainsi à quoi s'attendre. L'appréciation sera vite faite entre l'adéquation des projets, l'usage des ressources et les aspirations du peuple camerounais. Il est donc fort illusoire de conclure que le Cameroun devrait choisir entre la France ou la Chine, ou entre le modèle nord-sud et le modèle sud-sud de coopération. Il gagnerait à effectuer un plaidoyer afin que les éléments positifs de chaque type de coopération soient capitalisés par les différents bailleurs de fonds. L'enjeu n'est pas de remplacer un partenaire par un autre mais de transformer la nature même de ces relations. Une coopération efficace n'est pas celle qui vient du Nord ou du Sud mais celle qui est pensée, pilotée et évaluée depuis le Cameroun lui-même. Or force est de constater que cette capacité d'arbitrage stratégique fait encore largement défaut. Cette faiblesse se traduit par une dépendance accrue aux agendas des partenaires extérieurs. Le Cameroun peine encore à définir une stratégie claire qui lui permettrait de tirer profit des complémentarités entre la France et la Chine, tout en affirmant une véritable autonomie dans ses divers choix de développement.

Trop souvent les partenariats internationaux sont perçus comme des ressources à capter plutôt que comme des leviers à orienter. Que ce soit avec Paris ou Pékin les décisions semblent guidées davantage par des logiques d'opportunité immédiate que par une vision claire et cohérente du développement humain et durable. C'est précisément ce qui explique que malgré des décennies de coopération intense avec la France et des investissements massifs venus de Chine, les indicateurs socio-économiques du Cameroun – taux de scolarisation, accès aux soins, mortalité maternelle, chômage des jeunes restent préoccupants.

Ainsi, comparer les logiques partenariales du Cameroun avec la France et la Chine ne sauraient se limiter à exhumer les rivalités, mais aboutir sur une interrogation plus profonde sur la capacité des États africains à construire une gouvernance souveraine de la coopération internationale. L'enjeu pour le Cameroun n'est plus seulement de recevoir, mais de choisir, de planifier et de piloter ses partenariats en assainissant ses politiques internes. C'est à cette condition que la coopération internationale pourra devenir un véritable vecteur d'autonomie et de transformation structurelle.

Références bibliographiques

Amougou, T. (2011). L'inflation chinoise en Afrique noire : entre nouvelles opportunités et sous-développement durable. Dans *La Chine en Afrique : Menace ou opportunité pour le développement ?* (Alternatives Sud, Vol. 18, pp. 35–47).

Amougou, T. (2018). Acteur populaire, économie populaire et développement réel : contribution à la théorie critique du changement social aux Suds. *Mondes en développement*, (181), 71–84.

- Banque mondiale. (2008). *Projet d'appui à l'investissement dans le secteur de la santé au Cameroun*. World Bank Publications.
- Bat, J.-P. (2012). *Le syndrome Foccart : La politique française en Afrique, de 1959 à nos jours*. Gallimard.
- Bayart, J.-F. (2006). *L'État en Afrique : La politique du ventre*. Fayard.
- Breen, E. (2008). La bonne gouvernance et ses indicateurs : trois approches. *Collège de France – Chaire d'études juridiques comparatives*, 2–6. https://www.sciencespo.fr/chaire-madp/sites/sciencespo.fr/chaire-madp/files/emmanuel_breen.pdf
- Burnside, C., & Dollar, D. (2000). Aid, policies, and growth. *American Economic Review*, 90(4), 847–868.
- Cabestan, J.-P. (2015). China–Cameroon relations: Fortunes and limits of an old political complicity. *South African Journal of International Affairs*, 22(1), 67–91.
- De Sardan, J.-P. O. (2021). *La revanche des contextes : Des mésaventures de l'ingénierie sociale, en Afrique et au-delà*. Karthala.
- Dejo, G. (2016). La Chine au Cameroun : menace ou opportunité pour le développement durable ? *Nkafu Policy Institute*. <https://nkafu.org/chine-au-cameroun-menace-ou-opportunité-pour-le-developpement-durable/>
- Gabas, J.-J., & Chaponnière, J.-R. (Dirs.). (2012). *Le temps de la Chine en Afrique : Enjeux et réalités au sud du Sahara*. Éditions Karthala / Gemdev.
- Glaser, A., & Smith, S. (1994). *Ces messieurs Afrique : Le Paris-village du continent noir*. Calmann-Lévy.
- Hendrickse, R. (2024). Hybrid governance in selected African countries: A conceptual debate and literature review. *International Journal of Business Ecosystem & Strategy*, 6(4), 361–372.
- Kamkuimo-Piam, P., & Mayers, J. (2015). *Situation et problématiques des investissements chinois dans les terres forestières au Cameroun*. IIED. <https://www.iied.org/fr/g03949>
- Kouanou, R. A. (2022). La contribution de la Chine au développement des infrastructures routières au Cameroun. *Revue d'Études Sino-Africaines*, (1), 52–53.
- Koungou, L. (2020). La France et le Cameroun : fondements, trajectoires et appréhensions contemporaines d'une coopération historique. Dans F. David (Dir.), *Pouvoir et puissance en francophonie*. Presses Universitaires Savoie Mont Blanc.
- Lobhe Bilebel, N. S. (2021). Analyse de l'évolution des accords de coopération entre la France et le Cameroun (1960–2020). *Revue Haris*, 3(1), 1–34.

Longmené Fopa, A. (2023). *Présence chinoise au Cameroun : La rhétorique du « gagnant-gagnant » au service de l'émergence économique et culturelle de la RPC (1990–2021)* (Asia Focus, No. 199). IRIS.

Mankou, B. A. (2021). *Coopération décentralisée et actions internationales des collectivités territoriales camerounaises* (Thèse de doctorat). Université de Normandie.

Mbembe, A. (2013). *Sortir de la grande nuit : Essai sur l'Afrique décolonisée*. La Découverte.

Mbida Onambele, M. Z. S. (2013). *Géopolitique et institutions : Analyse des logiques d'acteurs dans les itinéraires d'institutionnalisation de la décentralisation au Cameroun (1990–1996) et au Zaïre/République démocratique du Congo (1990–2006)* (Thèse de doctorat). Université de Douala.

Meng, J. (2018). Le développement et l'intégration régionale en Afrique, une dimension dans les coopérations sino-africaines. *Revue internationale des francophonies*, 2. <https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=538>

Morelle, M., Awondo, P., Birwe, H., & Eyenga, G.-M. (2018). Politiques de réforme et matérialité de la prison au Cameroun. *Politique africaine*, (150), 75–96.

Moumbagna, Y.-L. (2023). La coopération franco-camerounaise face au déploiement chinois en Afrique : du privilège au rejet (1986–2021). *Revue d'Études Sino-Africaines*, 2(1), 68–80.

Mpegna, B. N. (2010). *Les relations culturelles franco-camerounaises de 1960 à 2010* (Thèse de doctorat). Université Paris 3 – Sorbonne Nouvelle / Université de Yaoundé I.

Mvomo Ela, W. (2011). Le concept de « mise en valeur » dans la politique de développement colonial de la France : Le cas du Cameroun. Dans J. E. Pondi (Dir.), *Repenser le développement à partir de l'Afrique*. Afrédit.

Nkolo Ndjodo, L. M., et al. (2025). Xi Jinping, l'Initiative « Belt and Road » et l'Afrique : cas du Cameroun et de la RDC. *Journal of Sino-African Studies*, 4(1), 14–30.

Passi Soh, B. L. (2025). *Cadre juridique du partenariat sino-camerounais : colonialité, investissement chinois et développement* (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal.

Perrot, S., & Malaquais, D. (Dirs.). (2009). Afrique, la globalisation par les Suds. *Politique africaine*, (113). Karthala.

Pigeaud, F. (2011). *Au Cameroun de Paul Biya*. Karthala.

Pigeaud, F., & Ndong, S. S. (2024). *De la démocratie en Françafrique : Une histoire de l'impérialisme électoral*. La Découverte.

Ramondy, K. (Dir.). (2025). *La France au Cameroun (1945–1971)*. Hermann.

Régner, E. (2025, 12 mars). Sur le terrain environnemental, la Chine creuse un écart qui risque de devenir irrattrapable pour les entreprises occidentales. *Le Monde*.

Rist, G. (1996). *Le développement : Histoire d'une croyance occidentale*. Presses de Sciences Po.

Solve Ngono, V. (2022). *La coopération Cameroun–Suisse dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle (1963–2017)* (Mémoire de master). Université de Yaoundé I.

Khan, S. A., & Baye, F. M. (2008). *China–Africa economic relations: The case of Cameroon*. African Economic Research Consortium. <https://hdl.handle.net/10419/93173>

Tedié, J. (2014). *Coopération Chine–Afrique : Impact sur les infrastructures du Cameroun*. L'Harmattan.

Verschave, F.-X. (1998). *La Françafrique : Le plus long scandale de la République*. Stock.

Yanou, M. T. (2022). L'institutionnalisation de la science politique dans l'enseignement supérieur camerounais. *Lien social et politiques*, (89), 130–149.

L'héritage historico-politique des pays africains comme facteur de l'inertie de l'Union Africaine dans le règlement des conflits

Florentine Caristan Fahé

faheflorentine@yahoo.fr

Université de Félix Houphouët-Boigny de Cocody

Résumé

L'Afrique est redevenue un enjeu géostratégique et géopolitique. Dans ce contexte les ex-puissances coloniales se voient concurrencer par d'autres puissances dans leur ancien pré-carré. Dans ce contexte des crises conflits naissent de ces confrontations pour le contrôle des ressources africaines. L'Union africaine, institution continentale en charge de gérer ces crises et conflits devient aussi un enjeu de contrôle. Il est donc légitime de s'interroger si l'héritage historico-politique des pays africains n'est-il pas un facteur d'inertie de l'Union africaine dans quête de paix et de sécurité sur le continent africain.

Mots-clés : Union africaine, conflit, puissance coloniale, ex-métropole, indépendance économique, ingérence, organisation sous-régionale, enjeu géostratégique et géopolitique

Abstract

Africa has once again become a geostrategic and geopolitical issue. In this context, the former colonial powers are being challenged by other powers in their former homeland. In this context, conflicts and crises arise from these confrontations for the control of African resources. The African Union, the continental institution in charge of managing these crises and conflicts, is also becoming a control issue. It is therefore legitimate to ask whether the historical-political heritage of African countries is not a factor of inertia of the African Union in the quest for peace and security on the African continent.

Keywords : African Union, conflict, colonial power, ex-metropolis, economic independence, interference, sub-regional organisation, geostrategic and geopolitical issue

Introduction

Créée officiellement le 9 juillet 2002 à Durban en Afrique du Sud, en application de la déclaration de Syrte du 9 septembre 1999, l'Union Africaine (UA) a remplacé l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). Si la naissance officielle de l'UA date de juillet 2002, c'est en réalité le 11 juillet 2000 à Lomé au Togo que l'Acte constitutif de l'UA a été signé. Un an plus tard, en juillet 2003, lors du sommet de Maputo, furent mises en place ses institutions suivantes : la Commission de l'Union africaine, le Parlement panafricain et le Conseil de Paix et de Sécurité. En tant que principale institution en charge de la gestion des problèmes qui assaillent un continent de 55 États, l'Union Africaine n'est évidemment pas épargnée par des difficultés qui rendent difficile sa mission. Si la vision de l'UA est celle « *d'une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale* » ses principaux objectifs contenus dans son Acte constitutif et dans le Protocole sur les amendements de l'Acte constitutif sont les suivants : réaliser une plus grande unité et solidarité entre les pays africains et entre les peuples d'Afrique; défendre la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de ses États membres; accélérer l'intégration politique et socio-économique du continent; promouvoir et de défendre des positions africaines communes sur les questions d'intérêt pour le continent et ses peuples; développer et promouvoir des politiques communes sur le commerce, la défense et les relations extérieures en vue d'assurer la défense du continent et le renforcement de ses positions de négociation et enfin

inviter et encourager la participation effective des Africains de la diaspora, en tant que partie importante de notre continent, à la construction de l'Union africaine.

De si nobles idéaux et objectifs, dans un monde de compétition, de concurrence et de rapports de force permanents, ne peuvent pas être réalisés sans obstacles. Aussi, la particularité de la majorité des États membres de l'UA sont des ex-colonies de ces puissances occidentales qui la plupart continuent d'entretenir des relations étroites avec leur ex-métropole respective sur les plans politiques et économiques. Ces dernières, lorsque leurs intérêts vitaux sont menacés ou pas vraiment garantis n'hésitent pas à s'ingérer dans les affaires intérieures de leurs ex-colonies de manière directe ou indirecte.

Devant, une telle réalité, n'est-il pas légitime de se demander si l'héritage historico-politique des pays africains est-il un facteur d'inertie ou d'inefficacité de l'Union africaine ? En d'autres termes, peut-on expliquer l'échec de l'Union Africaine (UA) dans la gestion de certaines crises internes par l'ingérence ou l'influence des ex-métropoles ? Ce néocolonialisme n'a-t-il pas une influence sur le fonctionnement de l'UA ?

Nous tenterons d'apporter des réponses convaincantes à ces interrogations en nous appuyant sur l'exemple des crises ivoirienne et libyenne où l'UA a été mis en minorité dans leur gestion par des puissances extra-africaines. Le plan de l'article abordera successivement la problématique des organisations sous-régionales comme talon d'Achille de l'UA, du financement de l'UA et de la résolution 1973 de l'ONU comme symbole de l'impuissance de l'UA.

L'Afrique de nouveau au centre des rivalités entre puissances

Après avoir été un enjeu au centre des rivalités entre la Russie et les États-Unis pendant la Guerre Froide (1960-1989), pour ensuite subir un « déclassement stratégique » dans les années 90 à 2000, voici l'Afrique redevenue encore un enjeu géostratégique et géopolitique (Roussy 2020). Pour s'en rendre compte il suffit juste d'être attentif aux thématiques des nombreux sommets organisés dont l'Afrique est l'objet. Au traditionnel sommet « France-Afrique²¹ » s'est ajouté une pléthore de sommets avec des puissances (grandes et moyennes) issues de toutes les régions du monde. On peut citer sans être exhaustif les pays suivants qui ont suivi l'exemple français : la Chine²², les États-Unis²³, la Russie²⁴, l'Inde²⁵, le Japon²⁶, la Turquie²⁷, l'Amérique latine²⁸ et même Israël²⁹.

²¹ Le premier sommet « France-Afrique » s'est tenu à l'Élysée le 13 novembre 1973 à l'initiative du président nigérien Hamani Diori sous la présidence de Georges Pompidou. En 2010 il est baptisé de la nouvelle dénomination « Sommet Afrique-France » pour ensuite devenir en 2013 « Sommet pour la paix et la sécurité en Afrique » sous le président François Hollande. En 2021, il devient « Le Nouveau Sommet Afrique-France » et s'est tenu les 7 et 9 octobre 2021 à Montpellier avec comme invités les jeunes acteurs des sociétés civiles africaines.

²² Le dernier sommet entre l'Afrique et la Chine s'est tenu à Dakar en novembre 2021

²³ Initié le président Barack Obama en 2014, le prochain Sommet Afrique-Etats-Unis, 3^{ème} du genre, se tiendra à la mi-décembre 2022

²⁴ Le premier sommet Russie-Afrique s'est tenu en octobre 2019 à Sotchi. Le prochain sommet est prévu pour juillet 2023.

²⁵ Le sommet Afrique-Inde se tient tous les 3 ans et le dernier a eu lieu en décembre 2021

²⁶ La 8^{ème} édition du TICAD, sommet Afrique-Japon, a eu lieu en Tunisie en août 2022

²⁷ La 3^{ème} édition du sommet Turquie-Afrique s'est tenue en décembre 2021

²⁸ Le dernier sommet Africa-South America a eu lieu au Pérou en 2016

²⁹ Annoncée initialement du 23 au 27 octobre 2017 le premier sommet « Afrique-Israël » a été annulé par le Togo sans raison officielle.

Cette frénésie de sommets avait déjà fait écrire en décembre 2014 par Jean-Philippe Rémy, du journal Le Monde que nous assistons à une « guerre des sommets Afrique » dont l'objectif est pour les puissances rivales de s'implanter en Afrique pour leurs seuls intérêts égoïstes. Mais c'est surtout l'« opération militaire spéciale » du président russe Vladimir Poutine en Ukraine débutée le 24 février 2022 qui a ravivé la bataille autour de l'Afrique comme zone d'influence et de luttes géopolitiques³⁰. Devant l'abstention de plusieurs pays africains et certains votes que le bloc occidental qualifie de « peu sincère » dans leur condamnation de ce que les occidentaux qualifient d'« invasion » les États-Unis ont décidé de sanctionner les pays africains qui seront le vecteur de l'influence russe en Afrique³¹. Cette montée en puissance de l'ennemi russe n'a pas également laissé indifférente la France dont l'actuel président Emmanuel Macron a donné instruction à ses diplomates d'organiser une riposte globale face à l'implantation de la Russie en Afrique³². Devant cette bataille féroce que leur mène d'autres puissances et dont la finalité est le contrôle des ressources africaines les ex-métropoles dont principalement la France essaye tant bien que mal de reprendre pied dans leur ancien pré-carré. Pour se faire, la France s'appuie sur les traditionnels leviers de son influence diplomatique sur le continent africain que sont les organisations sous-régionales comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Cette dernière, en première ligne sur les questions sécuritaires et des crises sociopolitiques dans son périmètre de compétence, voit certaines de ses décisions presque dictées par la France au grand désarroi des sociétés civiles ouest-africaines.

Les organisations sous-régionales : talon d'Achille de l'Union Africaine ?

L'Union africaine dans sa médiation à l'occasion de certaines crises politiques en Afrique a eu sa position officielle mise dans une situation inconfortable. Le cas qui nous servira d'exemple est celui de la crise ivoirienne dite postélectorale de 2010-2011. Pour Gislain Takouo Laha Théophile (2013), à l'occasion de la crise ivoirienne de 2010-2011 l'on a assisté à une « *crise des positions communes au sein de l'organisation* ». En effet, alors que l'Union Africaine préconisait un dialogue entre les protagonistes pour une solution pacifique à la crise ivoirienne des officiels de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest faisaient un lobby pour une intervention militaire. Les pays d'Afrique de l'Ouest réunis en sommet extraordinaire à Abuja le vendredi 24 décembre 2010 ont menacé de faire recours à la force pour chasser du pouvoir le président Laurent Gbagbo. « *En cas de rejet de cette demande non négociable, la Communauté n'aura d'autre choix que de prendre toutes les mesures nécessaires, y compris l'usage de la force légitime, pour réaliser les aspirations du peuple ivoirien* » prévient l'organisation en guise de mise en garde. Les jours qui suivent le sommet seront l'occasion pour la CEDEAO de faire avancer son idée à travers un lobbying dont la communication était parfaitement coordonnée.

Goodluck Jonathan, alors président du Nigéria et en exercice de ladite institution au moment des faits, très fortement soutenu par le président français Nicolas Sarkozy, n'attendra pas longtemps pour vendre à l'opinion internationale cette éventualité à laquelle on préparait les esprits à l'adhésion. Seulement quelques jours plus tard le Nigeria demandera officiellement au Conseil de sécurité de l'ONU de voter une résolution autorisant l'usage de la force pour déloger le président ivoirien sortant. Dans une lettre ouverte que le ministre nigérian des Affaires

³¹ La Chambre des représentants américains a adopté, par 415 voix contre 9, le « *Countering Malign Russian Activities in Africa Act* », une Loi sur la lutte contre les activités malveillantes de la Russie en Afrique.

³² Voir les numéros du magazine Jeune Afrique : « *Russafrique : les secrets d'une reconquête* » (N°3057-3058 du 11 au 24 août 2019) et « *France-Russie : la guerre invisible* » (N°3.116 du 29 août 2022). 4

étrangères Odein Ajumogobia fera publier le lundi 24 janvier dans plusieurs journaux on y lit : « *La Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest [Cedeao, présidée par le Nigeria, NDLR] réclame sans équivoque un soutien international via une résolution spécifique du Conseil de sécurité des Nations unies pour valider l'usage de la force, mais en dernier recours* ». Il renchérit en écrivant qu'« *Il faut que Gbagbo comprenne qu'il y a une perspective très réelle qu'une force militaire massive lui tombe dessus et sur ses cohortes. [...] C'est seulement à ce moment qu'il prendra sérieusement en considération les exigences de son départ* ». Cette option militaire sera légale et légitime qu'à condition, que l'ONU justifie l'intervention. « *Le recours de la force par la Cedeao en Côte d'Ivoire doit se faire sous l'égide des Nations unies et sans une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU, un recours à la force de la Cedeao ne serait pas légitime.* » affirma le ministre nigérian. Bien évidemment, un tel activisme ne pouvait que créer des divergences au sein de l'institution sous-régionale. Deux camps vont se créer : pendant que le Nigéria sera le leader des pays qui pousseront à une intervention militaire des pays comme la Guinée Bissau, le Cap-Vert, le Bénin et le Ghana préconiseront une prudence et seront réticents à l'envoi de troupes préférant la diplomatie et la négociation pour le règlement du conflit ivoirien. Dans note d'analyse politique pour le site internet de Thinking Africa monsieur Fridolin Martial Fokou tire la conclusion suivante « *Cette dualité de positions au sein de l'Afrique encourage et favorise la prise en charge des problèmes africains par l'extérieur. Agissant ainsi, les leaders africains mettent en pratique cette maxime de Benjamin Franklin à savoir qu'« une maison divisée contre elle-même ne peut tenir debout »* (Fokou 2013).

C'est donc dans ce contexte que sera organisé les 30 et 31 janvier 2011 à Addis-Abeba le 16^{ème} sommet de l'Union Africaine où se fait inviter le président Nicolas Sarkozy en sa double qualité de président en exercice du G 8 et du G 20. Feignant de ne pas y être pour plaider l'adoption de l'option militaire de résolution de la crise ivoirienne, le Chef d'État français dans son allocution se fait le chantre et le défenseur de l'Afrique dans la perspective de la réforme du Conseil de Sécurité de l'ONU. Il déclare : « *Mesdames et messieurs, Vous êtes plus forts que vous ne l'imaginez parce que vous avez pris en main votre destin, parce que les droits de l'Homme et la démocratie progressent, parce que le développement économique est une réalité. Prenez la parole sur ces sujets. Affirmez votre poids dans les instances internationales et le monde sera obligé de tenir compte de la parole des Africains. Le destin, l'opportunité a mis la France à la tête du G8 et du G20. Je m'en réjouis car cela permettra à la France de ne pas simplement tenir des discours, mais de prendre des décisions. Et la France espère de tout cœur que l'Afrique la soutiendra* ». Le contexte du discours du président français est particulier et historique. En effet, c'est la deuxième fois depuis 1963, après Georges Pompidou, qu'un président français est invité à prononcer un discours à une rencontre de l'UA.

Mais les observateurs attentifs et vigilants de la scène politique africaine ne sont pas dupes. La véritable raison de la présence du président Nicolas Sarkozy à la réunion de l'Union Africaine est de court-circuiter les tentatives de règlement pacifique de la crise ivoirienne qui ne s'aligneraient pas sur la diplomatie française. Sur le calendrier du président français, accompagné dans ce déplacement par Michèle Alliot-Marie, sa ministre des affaires étrangères, est prévu deux rencontres bilatérales : l'une avec Ban Ki-moon, le secrétaire général des Nations unies et l'autre avec Goodluck Jonathan, le président du Nigéria. A la réalité la raison cachée de ces rencontres est que le président français commence à sérieusement s'inquiéter des divergences de vues entre la CEDEAO et l'UA sur la crise ivoirienne. D'ailleurs quelques heures avant la réunion du Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA, Alcide Djédjé, diplomate ivoirien défenseur de Laurent Gbagbo qui y est en tant que ministre des affaires étrangères de ce dernier, exprime sa satisfaction et son optimisme en ces termes :

« Ça a été, dit-il, une réunion qui va faire évoluer les choses parce qu'au début il y avait deux choses qui n'allaient pas : une trop grande interférence, notamment du président Sarkozy qui d'une façon un peu désordonnée intervenait à tout bout de champ dans les affaires intérieures de Côte d'Ivoire, je crois que cela agaçait les dirigeants africains. Si vous remarquez dans la conférence de presse du président mauritanien, il a dit qu'il s'agit de trouver une solution africaine par des Africains. C'était la réponse au président Sarkozy. Toujours dans le même temps, les choses sont allées trop vite au début. Il n'appartenait pas aux chefs d'État de la Cédéao de dire qui a gagné les élections ou pas, sans avoir amené une équipe pour savoir ce qui s'est passé réellement. Et c'est ce que les chefs d'État africains rattrapent aujourd'hui » (RFI 2011).

Si Alassane Ouattara a la France, pour alliée, qui porte diplomatiquement sa cause, les puissants et influents alliés africains de Laurent Gbagbo en Afrique australe notamment l'Afrique du Sud et l'Angola, qui voyaient d'un très mauvais œil et avec beaucoup de suspicion la certification onusienne des résultats de la présidentielle du 28 novembre 2010, avaient réussi à imposer une nouvelle médiation qui se déclinera en la forme d'un panel de 5 chefs d'État. Que tirer comme enseignement de cet épisode peu glorieux dans les annales de l'UA ? En réalité l'institution continentale s'est fait imposer la décision de la diplomatie française déjà actée par la CEDEAO car à l'issue d'un huis clos de 5 heures de temps, les membres du Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA « reconnaissent Monsieur Alassane Ouattara comme président élu à l'issue du scrutin du 28 novembre 2010 ». Ainsi donc, sous la pression de la diplomatie française et avec l'aide de la CEDEAO, l'UA changera donc sa ligne officielle sur la crise ivoirienne pour adopter une résolution sur laquelle le Conseil de Sécurité de l'ONU se basera pour faire voter la résolution 1973 sur la situation en Côte d'Ivoire avec les conséquences connues de tous aujourd'hui.

A l'évidence, on constate aisément que la France, ex-puissance coloniale de la Côte d'Ivoire a pesé de tout son poids politique et diplomatique pour faire pencher la balance du côté de sa vision dans la crise dite postélectorale de 2010-2011. Et pour réussir ce coup diplomatique la France a pu s'appuyer sur la CEDEAO qui en définitive a eu ses décisions entérinées par l'Union Africaine puis l'ONU.

L'Union Africaine face au défi de son indépendance économique

A l'instar des budgets de plusieurs pays africains, les institutions sous-régionales et continentales africaines font face à l'épineuse question de leur autonomie financière dans leur fonctionnement. L'Union Africaine bien évidemment ne fait pas exception à cette malheureuse situation qui handicape fortement son efficacité et surtout son autonomie décisionnelle. L'exemple le plus éloquent de ce défaut de financement autonome est, pour certains analystes comme Adama Gaye, journaliste et essayiste sénégalais, la construction du siège de l'UA par la Chine dont le journal français Le Monde révélait son espionnage par la Chine dans un article paru sur son site internet le 26 janvier 2018. On lit dans l'article signé de Ghalia Kadiri et Joan Tilouine ceci :

« En janvier 2017, la petite cellule informatique de l'UA a découvert que ses serveurs étaient étrangement saturés entre minuit et 2 heures du matin. Les bureaux étaient vides, l'activité en sommeil mais les transferts de données atteignaient des sommets. Un informaticien zélé s'est donc penché sur cette anomalie et s'est rendu compte que les données internes de l'UA étaient massivement détournées. Chaque nuit, les secrets de cette institution, selon plusieurs sources

internes, se sont retrouvés stockés à plus de 8 000 km d'Addis-Abeba, sur des mystérieux serveurs hébergés quelque part à Shanghai, la mégapole chinoise » (Le Monde 2018).

Cette dépendance extérieure du financement de l'UA est prise très au sérieux par les membres de l'organisation qui y ont consacré plusieurs sommets³³. Selon un article du journal *Les Echos* en 2017 le financement de l'UA dépendait des pays occidentaux à 73 %³⁴. Quant au journal *Financial Afrik* dans un article intitulé « Financement de l'Union Africaine : la dure vérité par les chiffres » le budget 2014 de la Commission de l'UA, d'un montant de 308 millions³⁵ dont 137.884.958 dollars au titre des dépenses de fonctionnement et 170.163.418 dollars au titre des programmes, a été financé à 97 % par les partenaires, contre seulement 3 % de contribution par les pays membres. En 2016, sur un budget global de 522 millions de dollars, les pays africains n'ont contribué qu'à hauteur de 28 %, le reste, soit 72 %, a été le fait de donateurs parmi lesquels l'Union européenne, les Etats-Unis, la Banque Mondiale, la Chine et la Turquie comme gros contributeurs. Publié le 16 janvier 2022, un autre article du *Financial Afrik* écrit par Achille Mbog Pibasso et intitulé « *Les Etats africains à l'épreuve du financement de l'Union africaine* » relance le débat de l'autonomie financière de l'institution panafricaine. On y apprend que 50 % du budget de fonctionnement de l'UA est encore supporté par des partenaires au développement comme l'Union européenne et la Chine et ce malgré que son indépendance financière figure en bonne place dans l'Agenda 2063 et le sommet de Kigali en 2016 avait adopté la mise en œuvre du prélèvement à l'importation de 0,2 %. A l'évidence les graves problèmes de financement autonome de l'UA pèsent lourdement sur la réalisation de ses objectifs³⁶.

La résolution 1973 : symbole de l'impuissance de l'Union Africaine

La manifestation la plus flagrante de l'immixtion d'une puissance ex-coloniale et de l'échec de l'Union Africaine est la crise libyenne de 2011 qui a vu l'assassinat de Mouammar Kadhafi le 20 octobre 2011. En effet, alors que des manifestations de populations³⁷ se déroulent dans ce pays dans le contexte du « Printemps arabe », Mouammar Kadhafi est sommé de quitter le pouvoir par les présidents Barack Obama et Nicolas Sarkozy en plus du Premier ministre anglais David Cameron.

Le 10 mars 2011, alors que le Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA se réunit au niveau des Chefs d'Etat et de Gouvernement, pour proposer une feuille de route pour le règlement de la crise libyenne par la création d'un groupe de haut niveau dont la présidence est dirigée par le Président mauritanien Mohamed Ould Abdel Aziz. En plus du président mauritanien sont membre de ce groupe ses homologues sudafricain Jacob ZUMA, congolais Denis Sassou Nguesso, ougandais Yoweri Museveni et malien Amadou Toumani Touré. Au même moment le président français Nicolas Sarkozy recevait une délégation du Conseil National de Transition à

³³ Le financement de l'UA a été un point important lors du 27^{ème} sommet à Kigali au Rwanda en juillet 2016 et de la 32^{ème} session ordinaire de l'Assemblée générale en février 2019 à Addis-Abeba. Du 22 au 25 janvier 2022 une rencontre à Rabat au Maroc a été encore consacrée au financement de l'UA.

³⁴ Yves Bourdillon, « L'Union africaine essaye encore de se relancer », *Les Echos*, 30 janvier 2018

³⁵ Les chiffres sont en dollars US

³⁶ « *Le budget 2023 de l'Union Africaine a été adopté lors de la 41^e session ordinaire du Conseil exécutif de l'organisation panafricaine tenue du 14 au 15 juillet 2022 à Lusaka, en Zambie. Estimé à 654,8 millions de dollars, il sera financé à 67% par les Etats membres. Le financement de l'Union Africaine a constitué l'un des débats majeurs des assises. A date, plus de 40% des Etats ne versent pas leur contribution au financement de l'institution.* » Source : Africa24.com

³⁷ C'est le 21 février 2011 que commence la contestation libyenne qui prendra une forme d'insurrection armée.

l'Elysée à l'issue de laquelle il annonce la reconnaissance officielle du CNT par la France³⁸ comme unique interlocuteur légitime du peuple libyen. Le président Sarkozy déclare devant ses hôtes :

« Dites-moi si je me trompe, mais il me semble que le temps de l'aide humanitaire est passé. D'autres pensent à une interdiction de survol, une no fly zone, pour les avions de Kadhafi. Je crois comprendre que cette formule, aussi, est très insuffisante, compte tenu de l'accélération des événements. Non. Je suis arrivé à la conclusion – arrêtez-moi, là aussi, si je me trompe – que la seule solution, face à la violence qui se déchaîne et à l'étendue des crimes qui sont commis, est une opération militaire » (Laske & Arfi 2017).

Alors que la feuille de route de l'UA déclinée en quatre points dont entre autre : la cessation immédiate de toutes les hostilités ; la coopération des autorités libyennes concernées pour faciliter l'acheminement diligent de l'aide humanitaire aux populations dans le besoin ; la protection des ressortissants étrangers, y compris les travailleurs migrants africains vivant en Libye et l'adoption et la mise en œuvre des réformes politiques nécessaires pour l'élimination des causes de la crise actuelle à peine une semaine après soit le 17 mars 2011, à l'initiative de la France du Liban et du Royaume-Uni, est votée la résolution 1973 de l'ONU. Selon le témoignage de Jean Ping, Mouammar Kadhafi avait pourtant accepté les conditions de médiation de l'UA (Ping 2015 : 219). Mais le CNT exige le départ du pouvoir du « Guide » comme un préalable à toute négociation, soutenu en cela par la France et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. 2 jours après le vote de la résolution 1973 une large coalition de pays se réunit à Paris pour un sommet spécial devant préparer une intervention militaire contre le régime libyen. Le président nigérien Mahamadou Issoufou, confessa sur la Radio France Internationale le 13 novembre 2019 avoir appris l'intervention de l'OTAN en Libye à la radio.

Rappelons que le sommet international à Paris sur la Libye s'est tenu sans la participation d'aucun leader africain ni d'aucun représentant de l'UA. Par le vote de la résolution 1973, l'OTAN s'est substituée à l'ONU et à l'UA. Aujourd'hui encore, plus de 10 ans après le vote de la résolution des spécialistes comme Karim Emile Bitar s'interroge sur la légalité de l'intervention de l'Otan en Libye car au lieu d'une « no fly zone » autorisée par la résolution 1973 l'on a assisté à des bombardements massifs d'une coalition militaire internationale à laquelle à participer un pays comme le Qatar. Aussi, au fil de l'intervention l'on a assisté à des largages d'armes à des troupes combattantes au sol et même des unités spéciales américaine, anglaise et française. Pendant que l'UA préparait une sortie de crise par la négociation et une action diplomatique, l'Otan continuait ses bombardements avec le prétexte de disposer de la résolution 1973.

Au vu des conséquences incalculables sur la sécurité au Sahel causées par l'intervention militaire de l'Otan en Libye, l'actuel président français Emmanuel Macron confessa dans un entretien publié dans 8 journaux européens que : *« La démocratie ne se fait pas depuis l'extérieur à l'insu des peuples. La France n'a pas participé à la guerre en Irak et elle a eu raison. Et elle a eu tort de faire la guerre de cette manière en Libye »*. Il renchérit en affirmant que ces deux interventions ont eu pour résultat des *« États faillis dans lesquels prospèrent les groupes terroristes »* (Le Temps 2017).

³⁸ La Gambie a été le premier pays à reconnaître le CNT le 22 avril 2011 suivi par le Sénégal le 18 mai. L'UA ne reconnaîtra le CNT qu'en août 2011 après la prise de Tripoli.

Conclusion

On peut retenir en conclusion que malgré ses nobles objectifs et ses principes partagé par tous ses membres, l'Union africaine est encore gangrénée par des faiblesses qui l'empêche de réaliser pleinement sa mission. Que ce soit à cause de l'implication pas toujours bénéfique des organisations sous-régionales dans la gestion des crises politiques, à cause du manque d'indépendance financière de l'institution continentale ou par l'intrusion de puissances ex-coloniales comme la France et le Royaume-Uni, l'Union africaine, du fait des contingences historico-politiques n'a pas toujours eu les coudées franches dans la gestion des crises relevant de sa compétence.

L'Union africaine, au moment où l'Afrique est redevenue un enjeu dont nous sous-estimons encore toutes les implications dans les relations internationales, doit prendre en compte toutes ces profondes mutations de l'ordre international. En témoignage la rivalité entre les grandes et moyennes puissances pour le contrôle de ses énormes ressources naturelles mais aussi afin d'avoir pour soi ses votes dans les organisations internationales. L'UA devra obligatoirement trouver les moyens de son autonomie financière, décisionnelle et stratégique afin de mieux défendre les intérêts de ses membres dans la jungle que représente la scène des relations internationales.

Références bibliographiques

- Arkhangelski, K. A. (2013). Le retour de Moscou en Afrique subsaharienne. *Afrique contemporaine*, 248(4), 61–74.
- Bourdillon, Y. (2018, 30 janvier). L'Union africaine essaye encore de se relancer. *Les Échos*.
- Bourges, H. (2010). *L'Afrique n'attend pas*. Actes Sud.
- Brunel, S. (2014). *L'Afrique est-elle vraiment bien partie ?* Éditions Sciences Humaines.
- Fokou, F. M. (2015, janvier). L'Union africaine dans l'étau des crises politiques en Afrique : Entre cacophonie et tâtonnement ? *Note d'analyse politique*, (24).
- Jeune Afrique. (2019, 11–24 août). Russafrique : Les secrets d'une reconquête. (3057–3058).
- Jeune Afrique. (2022, 29 août). France–Russie : La guerre invisible. (3116).
- Kadiri, G., & Tilouine, J. (2018, 26 janvier). À Addis-Abeba, le siège de l'Union africaine espionné par Pékin. *Le Monde*.
- Kodjo, E. (2014). *Et demain l'Afrique*. NEI-CEDA.
- Laske, K., & Arfi, F. (2017). *Avec les compliments du guide : Sarkozy–Kadhafi, l'histoire secrète*. Fayard.
- Lecoutre, D. (2004). Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, clef d'une nouvelle architecture de stabilité en Afrique ? *Afrique contemporaine*, 212(4), 131–162.

Macron, E. (2017, 22 juin). L'Europe n'est pas un supermarché, l'Europe est un destin commun. *Le Temps*.

Mahicka, H. (2018). *L'Afrique, une promesse : Comment l'Afrique s'éveillera*. Michalon.

M'Baye, S. (2009). *L'Afrique au secours de l'Afrique*. Éditions de l'Atelier.

Mpouando, J.-P. B. (2018). *Les limites de l'Union africaine dans la résolution des conflits : Compétences, objectifs, institutions et opérations*. L'Harmattan.

Mukendi, B. (2014). *Sous-estimation de soi et contraintes au succès*. L'Harmattan.

Mvelle, G. (2007). *L'Union africaine : Fondements, organes, programmes et actions*. L'Harmattan.

Mvelle, G., & Zang, L. (2017). *L'Union africaine quinze ans après*. L'Harmattan.

Ping, J. (2014). *Éclipse sur l'Afrique : Fallait-il tuer Kadhafi ?* Michalon.

Roussy, C. (2020). L'Afrique, nouvelle frontière du duel sino-états-unien ? *Revue internationale et stratégique*, 120(4), 137–147.

Takouo, G. L. T. (2013). *L'Union africaine et la problématique de ses positions communes à la lumière des conflits ivoiriens et libyens* (Mémoire de master en relations internationales). IRIC.

De l'utilisation responsable des réseaux socionumériques en Côte d'Ivoire : questionnements au prisme de la liberté d'expression

Pénédjotêh Jean-Paul Coulibaly

jeanpaulsaurauh@gmail.com

Université Alassane Ouattara de Bouaké

Résumé

La liberté d'expression est le principe de base de la démocratie. Les médias de masse permettent aux individus de s'exprimer librement. Avec l'avènement des réseaux sociaux numériques, cette possibilité s'est accrue. Ainsi, l'on assiste à de nouveaux modes de production et de consommation de l'information. Cette évolution n'est pas sans conséquence sur la nature des informations qui circulent dans l'espace public. Ces puissants outils, en tant que moyen de communication et d'information, constituent aussi des espaces d'interactions entre les différentes couches de la population. De ce fait, ils se sont positionnés comme outils stratégiques pour les populations dans leur quête d'expression et de participation à la vie sociopolitique nationale. Face à cet état de fait, les gouvernants s'attèlent de plus en plus à régenter cet espace au point qu'ils soient suspectés de faire entorse à la liberté d'expression et la participation citoyenne. La stratégie de la responsabilité dans l'usage des réseaux socionumériques, mise en œuvre en Côte d'Ivoire, pourrait remettre en cause l'expression libre des masses. La présente étude qualitative veut exposer et interpréter l'approche des gouvernants ivoiriens comme un frein à la démocratie et à la participation citoyenne.

Mots-clés : Réseaux socionumériques, liberté d'expression, information, Démocratie, participation citoyenne.

Abstract

Freedom of expression is the basic principle of democracy. Mass media allows individuals to express themselves freely. With the advent of digital social networks, this possibility has increased. Thus, we are witnessing new modes of production and consumption of information. This development is not without consequences on the nature of information circulating in the public space. These powerful tools, as a means of communication and information, also constitute spaces for interactions between different layers of the population. As a result, they have positioned themselves as strategic tools for populations in their quest for expression and participation in national socio-political life. Faced with this state of affairs, those in power are increasingly working to control this space to the point that they are suspected of infringing on freedom of expression and citizen participation. The strategy of responsibility in the use of socio-digital networks, implemented in Ivory Coast, could call into question the free expression of the masses. This qualitative study aims to expose and interpret the approach of Ivorian leaders as an obstacle to democracy and citizen participation.

Keywords: Socio-digital networks, freedom of expression, information, Democracy, citizen participation.

Introduction

Le monde actuel est le résultat des différentes transformations qu'il a subi. Les différentes évolutions techniques et technologiques ont permis aux hommes de faire évoluer leurs approches de la vie sociale, politique, économique, etc. Les médias, pour rester dans ce domaine, ont contribué à passer de la communication interpersonnelle ou en face-à-face à la communication médiatisée de masse. La presse, la télévision, la radio, ont permis de faire « voyager » la parole et les images via leurs procédés respectifs de mise à disposition des informations aux publics. Dans le même temps, leur expansion dans le corps sociopolitique a permis d'étendre la notion d'information dans le but de donner aux individus de la matière intelligible à leur connaissance sur ce qui les entoure en termes de faits, d'événements. Dans le fil de leur usage, les médias ont été au cœur des stratégies à la fois pour les gouvernants, pour les opposants et pour les masses. Il est né depuis lors, une volonté de contrôle de ces outils à des fins politiques, économiques et même religieuses. L'apparition et la vulgarisation des

médias vont de pair avec la notion de liberté d'expression. La multiplicité des médias est matériellement la preuve de la liberté d'expression. En Côte d'Ivoire, la liberté politique, donnant naissance à l'éclosion de la presse par exemple, a été vue comme l'élément déclencheur de la liberté de parole. Aujourd'hui, Internet a donné plus de sens à la liberté d'expression d'autant plus qu'il ne sélectionne ni les producteurs de contenus, ni leurs diffuseurs, encore moins leurs destinataires. Si hier, les gouvernants se sont donnés des moyens pour contenir les effets des médias, aujourd'hui, cette volonté s'accroît de plus en plus. Dans certains pays, les gouvernants limitent l'accès à Internet pour mieux contrôler leur population. En Chine par exemple, il est interdit aux citoyens chinois de détenir un compte Facebook. Tik-Tok, l'est pour les membres de l'administration aux Etats-Unis. Si par endroit sur le globe, les réseaux sociaux numériques sont autorisés ou limités dans leurs usages, ils permettent aussi une surveillance illégale des citoyens sous d'autres cieux. En Afrique, par contre, lors des élections et des périodes de protestations que les gouvernants interrompent Internet pour endiguer ou freiner les ardeurs des populations. Cette pratique est courante pour éviter l'effet contagion d'une situation jugée explosive. Comme on peut le constater, Internet favorise, à un degré insoupçonné et craint, l'interconnexion, l'inter-échange. De plus en plus, les gouvernants tentent de réguler l'environnement cyber-médiatique qui, anciennement, était perçu comme un espace de liberté absolu et qui se soustrayait quelques peu aux contraintes juridiques. Peut-on, cependant, chercher à contrôler les cyber-interaction sans porter atteinte à la liberté d'expression ? La liberté d'expression en ligne n'est-elle pas favorable à la démocratie ? Quels sont les possibles problèmes que soulève la stratégie de « la responsabilité en ligne » des gouvernants ivoiriens vis-à-vis de la liberté d'expression, de la participation citoyenne et de la démocratie ? Dans cette étude, nous ambitionnons de mettre en lien surveillance du cyberspace et la liberté d'expression en montrant comment la première est susceptible d'entraver le second.

Cadre théorique et méthodologique de l'étude

Les fondements théoriques de l'étude

Les théories convoquées, pour cette étude, concernent l'espace public comme lieu d'interaction socio-discursif et multimodal et l'usage de la technologie dans la société comme des modélisateurs de perceptions, de représentations et de comportements.

Les travaux de Habermas parcourent toutes les études sur l'espace public. Ils font l'objet de critique par les chercheurs. Pour Loïc Ballarini, « *de nombreux ajouts et critiques lui ont été adressés, notamment dans le champ des sciences de l'information et de la communication (...) d'autres auteurs et disciplines permettent de penser différemment l'espace public* »³⁹. Souvent ces débats portent sur le public dans l'espace public (Floris 1995), sur la frontière entre ce qui est privé et sur qui est public (Fraser 1992) et sur la raison dans la communication dans l'espace public (Neumann 1991). L'espace public de Habermas est un espace où un ensemble de personnes privées se rassemblent pour discuter des questions d'intérêt commun dans l'Europe moderne. Ces espaces publics dits bourgeois sont vus comme des lieux qui font émerger des idées visant à contrarier les pouvoirs absolutistes. Le but est de médiatiser la société et l'État, en tenant l'État responsable devant la société par la *publicité*, la *Öffentlichkeit* au sens Kantien. La posture habermassienne rejette l'idée que des personnes, autres qu'issues de la bourgeoisie, aient autorisation de s'immiscer dans cette sphère publique. Alors, l'espace public n'était pas limité qu'à l'élite bourgeoise cultivée mais il était aussi composé des masses populaires (Farge 1992). Mieux, aujourd'hui il faut voir l'implication des médias comme des acteurs majeurs dans la circulation des informations par leur construction et leur diffusion. La surmédiatisation des

³⁹ Espace public – Publicationnaire (huma-num.fr)

communications sociales grâce à l'omnipotence d'Internet continue d'impacter considérablement l'espace public originel. D'ailleurs, Habermas faisait déjà remarquer que « *La radio, le cinéma et la télévision font radicalement disparaître la distance que le lecteur est obligé d'observer lorsqu'il lit un texte imprimé — distance qui [...] était la condition nécessaire d'une sphère publique où pouvait avoir lieu un échange réfléchi sur ce qui avait été lu* » (Habermas 1993 : 178). C'est ce que les chercheurs désignent par le déclin de l'espace public. L'espace public tel que nous l'entendons dans cette étude, c'est l'espace de circulation des informations et les points de vue des masses. Le lieu où se forme l'opinion publique et circule l'opinion du public sur les choses qui sont à la fois de l'ordre du privé et du public. Les savoirs, qu'ils soient savants ou profanes, constituent des éléments d'appréciation de la vitalité démocratique. Dans ce sens, l'espace public permet l'évaluation de la démocratie c'est-à-dire la participation des citoyens (Peter & Marc 2000), leur intérêt à la gouvernance et les restrictions (lois, normes, etc.) que les gouvernants mettent en place pour verrouiller la production et l'accès à l'information.

Ce que font les individus de la technologie et vice-versa a toujours intéressé les chercheurs. Le champ de la sociologie des usages a commencé à s'enrichir d'études en France (après 1968) avec des travaux divers sur la diffusion, l'innovation et l'appropriation (Cambat 1994). Ces paradigmes cherchent à cerner les problèmes entre la technique, les objets et le quotidien. Les pratiques sociales sont fortement impactées par les outils de communication aujourd'hui. Les individus utilisent les technologies dans leur vie de tous les jours. Ces instruments de médiation contribuent à donner des formes à la société. La sociologie des usages permet, selon ses objectifs, à expliquer comment les individus les intègrent et les adaptent pour finalement donner du sens à la réalité. Avec l'évolution sociale accélérée qui, elle-même subit les effets pervers de la révolution technologique, les individus ont en leur possession davantage de moyens qui leur facilitent le quotidien. A rebours, ces mêmes outils complexifient les interactions car ils permettent à chacun de se construire et d'appréhender son monde dans des groupes d'appartenance distincts. Dans la pratique, l'usage sociale de la technologie se prête à des formes d'appropriation autonomes guidées par les intérêts et que la diversité des applications, des réseaux permet (Jouët 2000). Anciennement, l'idée d'un utilisateur rationnel avait fait florès jusqu'à ce que le constat révèle un décalage entre les utilisations attendues et les utilisations réelles. Ainsi, « *Les premières études de la sociologie des usages portent principalement sur le processus qui fait que les TIC deviennent des objets sociaux et s'interrogent sur la relation entre les innovations techniques et les transformations de la société* »⁴⁰. Avec les médias traditionnels, la production et la diffusions étaient confiées à des entités dont l'existence était assujettie à des règles de fonctionnement. Aujourd'hui, la réalité avec les réseaux socionumériques est tout autre car « *l'individu détient fondamentalement une part de liberté dans le choix qu'il fait d'un outil pour s'en servir conformément ou non à son mode d'emploi* » (Perriault 2009). Les individus sont de libres producteurs et diffuseurs de contenus ; à ce titre, ils peuvent influencer les perceptions et renforcer les représentations socialement partagées.

Cadre méthodologique

L'étude que nous envisageons, est une étude qualitative. Elle porte sur la volonté des gouvernants ivoiriens de surveiller et contrôler les réseaux socionumériques. Dans cette volonté, une stratégie a été mise en place depuis la création de la plateforme de lutte contre la cybercriminalité jusqu'à la campagne de sensibilisation dont l'hashtag « en ligne tous

⁴⁰ [Retour critique sur la sociologie des usages \(ulaval.ca\)](https://ulaval.ca)

responsables ». En Côte d'Ivoire, sur Facebook par exemple, les pages « Observatoire démocratique de Côte d'Ivoire » (ODCI) ; « Observatoire démocratique de Côte d'Ivoire » (ODCI LA SUITE) ; « Observatoire démocratique de Côte d'Ivoire » (RENAISSANCE) et « Observatoire libre et démocratique de Côte d'Ivoire » (OLDCI) sont des plateformes dont les dénominations dénotent de leur ambition de contribuer à faire évoluer la démocratie. Les sujets postés sur ces différents fora concernent la politique, l'économie, la santé, la société, etc. De nombreuses publications ont porté sur les scandales financiers concernant les ministères, les régies financières, les agences publiques⁴¹. Ainsi, les soupçons de détournements liés à la construction des infrastructures lors de la Coupe d'Afrique des Nations ont envahi l'espace public. Dans le même temps, en février 2024, un autre scandale concernait le ministère de la construction et de l'urbanisme. A ce sujet, le procureur de la république a affirmé : « *Depuis quelques temps, certaines publications sur les réseaux sociaux et dans la presse font état du démantèlement d'un prétendu cartel au sein du ministère de la Construction et de l'Urbanisme et de l'inculpation de certains agents dudit ministère (...) A ce jour, l'instruction ouverte pour parvenir à la manifestation de la vérité suit son cours. Les inculpés bénéficient en conséquence de la présomption d'innocence* »⁴².

Face à cette situation, la plateforme de lutte contre la cybercriminalité a multiplié ses actions par des publications sur sa page officielle. Il s'agit notamment de personnes arrêtées ou recherchées dans le cadre de diverses publications faites sur Facebook. Elle diffuse, dans le même temps et de façon répétitive, des affiches susceptibles de faire peur aux internautes. De janvier à mars 2024, nous avons scruté les publications et nous avons pu en recenser quelques-unes non sans avoir porté notre attention sur les différents commentaires que ces publications informatives ont suscités. Les images ci-dessous montrent trois exemples d'informations publiées sur la plateforme de la PLCC.

⁴¹ Les Ivoiriens ont encore à l'esprit, les épisodes des feuillons de : L'Agence de gestion foncière (Agef), avec son Directeur général, Coulibaly Lamine a été arrêté; de la Nouvelle pharmacie de la santé publique (Npsp), avec le dégomme du Pr Ange Désiré Yapi, de son Directeur des Affaires administratives et financières (Daaf), Cissé idrissa et celui de la logistique, Coulibaly Tiélivigué Gbon.

Il y eu aussi le cas de Ouattara Youssouf, Directeur général de l'Agence de gestion et de développement des infrastructures industrielles (Agedi) ; de Lanciné Diaby, Directeur général du Fonds d'entretien routier (Fer), Philippe Pango, Directeur général du Vitib, Vamissa Bamba, Directeur général de Petroci, Yacouba Coulibaly, Directeur général de l'Agence ivoirienne de gestion des fréquences radio électriques (Aigf), Euloge Soro-Kipeya, Directeur général de l'Agence nationale de service universel des télécommunications (Ansut) Scandale De 100 Milliards FCFA à La Construction : Ce Que Le Ministre Koné Bruno N'a Pas Encore Dit Et Fait | LE DEBAT IVOIRIEN

⁴² Un scandale financier de grande ampleur secoue encore la Côte d'Ivoire. Cette fois, c'est du côté du ministère de la Construction, du logement et de l'urbanisme. Quatre responsables de ce ministère sont inculpés "de faux et usage de faux commis dans des documents administratifs, escroquerie portant sur une somme estimée à cent milliards (100 000 000 000) de francs CFA et, de blanchiment de capitaux".

C'est la décision d'inculpation, du 16 janvier 2024 du juge du 3ème cabinet d'instruction du Pôle Pénal Economique et Financier comme l'éclaire le communiqué du procureur. Et ce, en émettant des Arrêtés de Concession Définitive (ACD) et autres au profit de diverses personnes physiques et morales, sur la base d'attestations de propriété coutumières frauduleux. Ce scandale financier n'est pas le premier du genre qui éclabousse le régime actuel en Côte d'Ivoire. Puisque ces dernières années, plusieurs affaires ont révélé des cas de détournement, de corruption, de malversation et de mauvaise gestion des fonds publics, impliquant des personnalités proches du pouvoir. Scandale De 100 Milliards FCFA à La Construction : Ce Que Le Ministre Koné Bruno N'a Pas Encore Dit Et Fait | LE DEBAT IVOIRIEN consulté le 20/08/2024



Captures 1, 2 et 3 : En plus de rappeler la loi, la PLCC annonce sa présence sur Tik-Tok et Watsapp

Partant de là, nous avons constaté des commentaires d'internautes tendant à voir dans les actions des gouvernants et donc de la PLCC, une volonté de les museler et d'éteindre les débats citoyens autour de ces sujets évoqués plus haut. La circulation des captures ci-dessous sont expressifs de cette situation de menace, de peur et de dénonciation.



Captures 4, 5, 6 et 7 : concernant les scandales financiers et le silence exigé par les gouvernants

Notre démarche relève alors du sens que l'on peut donner à cette interaction paradoxale qui finalement empêche les citoyens de s'intéresser à la vie publique et à la gestion des affaires publiques. Pendant que les internautes s'y intéressent en les dénonçant à travers les plateformes, les gouvernants brandissent la loi comme moyen de dissuasion et de pression. Ainsi, les réseaux sociaux et la politique entretiennent un lien étroit qui ne cesse de se renforcer sous l'effet de leurs antagonismes. En tant que véhicules privilégiés de la liberté d'expression et vecteurs des contestations citoyennes ou de la « citoyenneté critique », les réseaux sociaux se sont imposés comme les nouveaux espaces de la contestation et de la reconstruction de la politique dès lors que les internautes sont « progressivement devenus des acteurs du Web (Oberdorff 2010 : 7).

L'hashtag du gouvernement comme une stratégie de mainmise sur l'information dans le cyberspace

Les réseaux socionumériques ont établi leur hégémonie dans toutes les formes de gouvernance aujourd'hui. Que ce soit au niveau politique, social, économique ou culturel, ces outils favorisent le contact virtuel et l'expression publique. Ainsi, la vulgarisation de ces moyens de communication de masse, contraint les gouvernants, les managers, les décideurs à voir dans quelle mesure leur usage peut être profitable. Dans les entreprises, par exemple, la gouvernance de l'information se réfère à la valeur commerciale des données dont elles disposent. Il s'agit des technologies et les activités utilisées par elles afin d'exploiter au mieux leurs informations tout en limitant au maximum les coûts et les risques associés. Cette gouvernance concerne le contrôle des informations en vue d'en assurer l'exactitude et la fiabilité. Gouverner l'information devient un élément de survie afin de ne pas perdre le contrôle des contenus qui sont produits et véhiculés au sein d'une organisation et qui pourraient avoir un impact sur celle-ci. A l'échelle d'un pays, la gouvernance de l'information peut s'observer par la création des organes de régulation au niveau de la presse, de l'audiovisuel, des télécommunications, etc. Avec l'avènement des techniques d'informations et de communication notamment les réseaux socionumériques, la création du ministère de la communication et de l'économie numérique semble dire long sur la vigilance que les gouvernants observent dans la circulation des informations. Depuis 2011, l'Etat a entrepris une réforme dans le sens de réguler et mieux gérer la circulation des informations au niveau national⁴³ avec la création de la plateforme de lutte contre la cybercriminalité (PLCC). En 2023, le gouvernement a continué d'agir en initiant une campagne dont toute l'importance se trouve dans les propos du premier ministre « *la lutte contre la désinformation et la promotion d'un espace numérique sécurisé sont des priorités pour notre gouvernement. La campagne nationale pour un Environnement Digital Respectueux et Sécurisé est une réponse concrète à ces défis* »⁴⁴.

La PLCC, un instrument de contrôle, de pression et de dissuasion

Dans sa volonté de réguler les contenus numériques, les gouvernants ont mis en place des instruments de surveillance des interactions sur les réseaux socionumériques. Cette instance a été créée pour freiner les dérives observées sur les différentes plateformes numériques en vue d'assainir quelques peu les contenus produits, diffusés et partagés. En Côte d'Ivoire comme dans de nombreux pays, Internet est un moyen qui sert plusieurs causes. Dans une approche

⁴³ « La régulation du contenu des publications sur les médias sociaux passe par le renforcement du cadre juridique, la promotion des compétences numériques au sein de la population, et des campagnes de sensibilisation visant à promouvoir une utilisation responsable et éclairée des médias sociaux. Ce à quoi s'attelle tant bien que mal l'Etat ivoirien. Tenez, dès 2011, le gouvernement a créé la Plateforme de lutte contre la cybercriminalité (PLCC). Elle travaille en étroite collaboration avec d'autres organismes tels que le Laboratoire de Criminalistique Numérique (LCN) et la Direction de l'Informatique et des Traces Technologiques (DITT). De plus, la Côte d'Ivoire a ratifié la Convention de Budapest sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe, en mars 2019. Le texte, renforce la capacité de la Côte d'Ivoire à collaborer internationalement dans la lutte contre la cybercriminalité. En 2022, l'Assemblée nationale a adopté un projet de loi durcissant les sanctions liées à la cybercriminalité et aux graves violations constatées sur les médias sociaux. Cette loi étend la régulation aux acteurs d'Internet, comme les blogueurs, activistes et influenceurs, soumis à des sanctions sévères pour tout contenu incitant à la haine, à la discrimination, ou violant d'autres principes fondamentaux. En 2023, la Plateforme de lutte contre la cybercriminalité traiterait plus de 5 000 affaires avec un taux de résolution de 50%, selon le site abidjan.net. Le gouvernement s'efforce également d'adapter le cadre juridique à l'évolution des pratiques numériques. Côte d'Ivoire : Anonymat sur les réseaux sociaux, le ministre de l'Economie numérique, Amadou Coulibaly, appelle à renforcer le cadre juridique - Digital Business Africa consulté le 14/08/2024 à 10h43

⁴⁴ « En ligne tous responsables » : Un nouveau chapitre contre la désinformation lancé | Actualités ivoiriennes (ivoireactu.net) consulté le 15/08/2024 à 9h

manichéenne, on peut dire que certains l'utilisent pour faire du bien et malheureusement d'autres en usent pour assouvir de funestes instincts. La régulation des réseaux socionumériques est une initiative qui permet aux autorités de redorer le blason du pays en termes de cybercriminalité (le phénomène des brouteurs, l'escroquerie, etc.). Ainsi, comme le disait le ministre de la communication et de l'économie numérique, Amadou Coulibaly, « *l'Etat de Côte d'Ivoire dispose de ressources et de mécanismes qui permettent de retrouver ceux qui abusent de ces plateformes numériques.* »⁴⁵. Les dérives sont entre autres les dérives liées à l'usage inapproprié donnant sur la cyberintimidation, la cybermenace, le cyberharcèlement, l'envoi de photos attentatoires aux bonnes mœurs, la propagation de rumeurs, le tag sur les photos peu glorieuses, etc. Pour Leclercq V. et Isaac H., passant en revue le postulat panoptique de Foucault, soutiennent l'idée d'une articulation entre les processus matériels et physiques de surveillance, et les mécanismes sociocognitifs qui conduisent à l'intériorisation de cette surveillance par les sujets ». (Leclercq & Isaac 2013 : 13). En effet, en surveillant les individus, la PLCC brandit une sorte d'épée de Damoclès qui ne manque pas d'avoir des conséquences psychologiques, cognitives, émotionnelles sur les individus. Sur plusieurs fora, nous avons pu lire en sous commentaire de certaines publications « *la PLCC, vous regarde ooh* ». Cette expression typiquement ivoirienne évoque l'attitude de prudence et de réserve à observer sur les canaux numériques. En clair, cette formule dénote d'une circonspection obligatoire tributaire de la pression et la peur que la « police des réseaux socionumériques » suscite chez les internautes. Celle-ci s'étend au silence. Les deux captures ci-dessous permettent de saisir cette réalité.



Captures 3 et 4 : internautes réagissant à la surveillance de la PLCC sur Facebook

Des réseaux socionumériques, liberté d'expression et participation citoyenne en Côte d'Ivoire

Le cyberspace : Arène d'expression démocratique et populaire

Les réseaux socionumériques ont révolutionné le domaine de la communication. La communication est entendue ici comme la possibilité offerte aux individus de disposer de canaux pour s'exprimer. En effet, avec les médias traditionnels, il y avait une sélectivité des personnes et des messages « médiatisables ». Pendant les années durant lesquelles la radio, la télévision et la presse étaient les seuls moyens de communication et d'information, les citoyens ne disposaient pas d'une égale chance vis-à-vis d'eux. Seule une certaine frange de la population avait droit d'être vue, lue ou écoutée en fonction de son statut sociale ou son niveau d'instruction, etc. Les choses ont beaucoup changé à l'avantage des couches défavorisées de la société. Avec la vulgarisation d'Internet, la libre acquisition de smartphones et de connexion Internet confèrent à chacun la possibilité de réaliser son objectif médiatique. La liberté

⁴⁵ Côte d'Ivoire : Anonymat sur les réseaux sociaux, le ministre de l'Économie numérique, Amadou Coulibaly, appelle à renforcer le cadre juridique - Digital Business Africa consulté le 14/08/2024 à 10h43

d'expression n'a jamais été aussi expressive qu'avec l'avènement des réseaux socionumériques. De l'élite au citoyen lambda, tout le monde a droit à la parole dans le cyberspace. Mieux, la communication hiérarchisée a fait place à une forme de communication beaucoup plus horizontale. Les réseaux sociaux, à travers l'horizontalité qui les caractérise, renversent indirectement le présupposé de la « compétence politique » dès lors que chacun des internautes se considère comme compétent pour juger ou émettre une opinion (Richaud 2017). Les savoirs savants et les savoirs profanes s'entrechoquent dans l'espace public pour l'enrichir. La liberté d'expression gagne en intensité avec les réseaux socionumériques car ceux-ci l'influencent considérablement. D'un autre point de vue, la liberté d'expression acquise influence les réseaux socionumériques. Pour le comprendre, il faut faire le rapprochement entre la mise en place d'une technologie, son appropriation, ses usages et même les efforts constants consentis pour son amélioration. C'est là qu'intervient l'influence de la liberté d'expression sur les réseaux sociaux. Il a souvent été question de protection de données personnelles et de système de cryptage qui permettent de mettre à l'abri les citoyens contre les abus tels que le traçage, l'espionnage, etc. L'espace public s'enrichit de la présence des médias par la circulation des informations qu'ils permettent. Les réseaux socionumériques sont des espaces de libre expression sur tous les sujets de la société. Des thèmes politiques ou socioculturels aux questions économiques ou environnementales tout y passe et tout est scruté par les internautes. En Côte d'Ivoire, sur Facebook par exemple, la création de pages comme « Observatoire démocratique de Côte d'Ivoire » (ODCI) ; « Observatoire démocratique de Côte d'Ivoire » (ODCI LA SUITE) ; « Observatoire démocratique de Côte d'Ivoire » (RENAISSANCE) et « Observatoire libre et démocratique de Côte d'Ivoire » (OLDCI) témoigne de la volonté des individus de s'immiscer dans les débats d'ordre collectif. Ainsi, elles fonctionnent comme des tribunaux populaires où le citoyen lambda donne son opinion au regard d'une situation donnée. Ces dernières années, le quotidien des Ivoiriens a été rythmé par les problèmes liés à la cherté de la vie, à la corruption, au chômage et à la paupérisation. Les médias ont suffisamment relayé le rapport de la Cour des comptes qui épinglait récemment un certain nombre de structures partenaires de l'Etat, des institutions et même des ministères, dans la gestion des fonds publics, précisément de l'évaporation dans la nature de l'argent du contribuable ivoirien⁴⁶. Tous ces sujets font la Une des journaux et deviennent à la fois des sujets débattus sur les différents fora socionumériques. A l'orée de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN), un scandale (une fois de plus)⁴⁷ s'était fait viral dans ces espaces. Outrés par ces pratiques anormales de l'élite politique, les internautes (ré)clamaient la démission du ministre des sports. Pis, la pelouse d'un des stades nouvellement construits avait été inondée par les pluies d' diluviennes occasionnant des railleries de la part des citoyens-internautes⁴⁸. Devant cette situation, le 13 septembre 2023

⁴⁶ Côte d'Ivoire : Malversations et détournements de deniers publics continuent... - Afrique sur 7 (afrique-sur7.ci) consulté le 18/08/2024 à 10h16

⁴⁷ Ces affaires il est clair ternissent l'image du parti présidentiel en Côte d'Ivoire même si ce parti semble botter en touche en fermant les yeux sur ces scandales. Et pourtant, le Président du parti présidentiel fait la promotion de la bonne gouvernance, la transparence dans la gestion des deniers publics, en témoignent les différents rapports de la Cours des Comptes ainsi que la création d'une Haute Autorité de la Bonne Gouvernance, d'une Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) Scandale De 100 Milliards FCFA à La Construction : Ce Que Le Ministre Koné Bruno N'a Pas Encore Dit Et Fait | LE DEBAT IVOIRIEN

⁴⁸ Le 3 octobre 2020 marquait l'inauguration en grandes pompes du Stade d'Ebimpé. En présence du président de la République ivoirienne, Alassane Ouattara, l'enceinte abritait pour l'occasion un match de gala entre l'ASEC Mimosas et l'Africa Sports d'Abidjan. Une cérémonie transformée en véritable événement. En effet, le stade rebaptisé au nom du chef de l'Etat est l'un des plus grands ouvrages sportifs d'Afrique de l'ouest avec une capacité de 60 012 places. L'ouvrage a surtout coûté près de 143 milliards de francs CFA (environ 219 millions d'euros). De quoi en faire un fleuron du sport ivoirien en vue de la CAN 2023 que vont organiser les Eléphants.

Mais, 13 mois plus tard et un match contre le Cameroun comptant pour les éliminatoires au Mondial 2022, le stade doit déjà fermer ses portes pour changer intégralement la pelouse qui pose problème. Les Eléphants sont contraints de « recevoir » leurs adversaires à l'étranger, notamment au Bénin. Un premier camouflet, très vite suivi d'un second.

Ministre Amadou Coulibaly, ministre de la communication et porte-parole du gouvernement répondait à la question d'un journaliste en ces termes : « *Je ne m'informe pas sur les réseaux sociaux. Ce sont des espaces d'émotions.* » ». Malheureusement, après la révocation de la directrice de l'Office national des sports (Mariam Koné), ont suivi celles du ministre des sports (Danho Paulin) et du premier ministre (Patrick Achi). Ainsi, nous pouvons dire que « le monde connecté semble « induire chez l'individu un état conscient et permanent de visibilité qui assure le fonctionnement automatique du pouvoir. Faire que la surveillance soit permanente dans ses effets, même si elle est discontinuée dans son action (...) et que les sujets soient pris dans une situation de pouvoir dont ils sont eux-mêmes les porteurs ». En rendant visibles les individus, le réseau et les réseaux sociaux ont transformé les relations au sein du groupe en faisant des individus les porteurs de leurs propres pouvoirs. Et c'est précisément de ce point de vue-là, que la relation des gouvernés aux gouvernants peut se redéfinir dès lors qu'elle est le socle d'une contestation commune. En donnant aux gouvernés de nouveaux outils de réalisation de leur citoyenneté notamment via un espace propice à la réalisation de leur liberté d'expression, les réseaux sociaux redéfinissent cette relation » (Richaud 2017).

Vers des usages prescrits des réseaux socionumériques en Côte d'Ivoire

Le cyberespace est pensé comme un espace de liberté d'autant plus qu'il opère une rupture avec les médias traditionnels quand bien-même il les intègre. En revenant en arrière, depuis les années 1990, quand les journaux ont été autorisés, l'exercice du journalisme a donné lieu à des dérives qui ont vite transformé l'espace public en une foire aux injures. En Côte d'Ivoire, l'on a parlé de « presse poubelle », « presse wouya-wouya ». En représailles, les gouvernants n'ont pas manqué d'ériger des balises législatives pour contenir les dérives et régler certains comptes aux opposants politiques qui y voyaient une passerelle pour parvenir au pouvoir (Coulibaly 2018). Ce qu'on pourrait appeler les « incitation à ... » ont eu une fonction de régulation même si dans le fond une entorse a été faite à la démocratie et la liberté d'expression. Mieux, devant cet état de fait, les journalistes eux-mêmes ont trouvé des pistes éthiques et déontologiques pour interpellier leurs pairs sur l'impact des écrits journalistiques sur l'atmosphère sociopolitique nationale. Dans un espace politicomédiatique symboliquement et physiquement violent (coup d'Etats, marches, casses, arrestations, crises postélectorales, guerres, etc.), c'est en 2018 que l'espace audiovisuel a vu son ouverture avec un processus de validation de nouveaux acteurs politiquement motivé (Djè Bi & Coulibaly 2018). Que ce soit la presse, la radio ou la télévision en Côte d'Ivoire, comme partout ailleurs, les médias remplissent une mission d'information certes, mais leurs activités sont inscrites et exercées dans la cause nationale. Aujourd'hui, en pensant à une rupture de fait entre ces médias et les réseaux socionumériques, on se retrouve dans une situation de désenchantement comme le font remarquer certains auteurs. « *L'internet s'est trouvé au-devant de la scène précisément au moment où la vitalité des institutions démocratiques traditionnelles semblait décliner. Dans de nombreux secteurs de la société*

Malgré la nouvelle pelouse, le Stade d'Ebimpé ne répond toujours pas aux normes FIFA. Conséquence : il n'a pas reçu d'homologation pour abriter des rencontres internationales. En somme, un investissement colossal pour une enceinte inexploitable.

Face au tollé créé, et à moins de deux ans de la CAN 2023, les autorités ivoiriennes ont réagi. Devant les membres de la Commission des affaires économiques et financières du Sénat, le ministre des Sports ivoirien a défendu et obtenu un budget de financement nécessaire pour la mise aux normes. Une rallonge supplémentaire de 20 milliards de franc CFA (soit 30 millions d'euros), qui va porter le coût total du Stade d'Ebimpé à 163 milliards de francs CFA (environ 250 millions d'euros). Mais face au montant final, les critiques n'ont pas tardé à fuser. L'opposition ivoirienne indiquant notamment qu'un tel montant aurait pu servir à autre chose qu'à la rénovation d'un stade récemment construit. L'exemple du stade d'Ebimpé étant l'occasion pour elle de pointer une absence de vision et de politique sportive. Les autorités locales veulent à présent aller vite pour rapidement voir ce dossier se refermer. Le budget colossal pour la rénovation du Stade d'Ebimpé (sportnewsafrika.com) consulté le 18/08/2024 à 10h31

moderne tardive, une autoréflexion portant sur les conditions, les buts et le potentiel de la démocratie est apparue. Des savants, des journalistes, des politiciens et des citoyens se demandent si le caractère démocratique de la société peut être maintenu et étendu, et si oui, de quelle manière. On a le sentiment que la situation historique contemporaine nous a éloignés des idéaux démocratiques originaux pour nous laisser un sérieux déficit de démocratie. On trouve de multiples diagnostics - souvent contradictoires - concernant l'état de la situation actuelle. Il n'est guère surprenant que des espoirs se soient rapidement formés quant à la capacité du net d'étendre l'espace public. Cependant, l'histoire du net étant très récente, nous devrions modérer notre optimisme. Les usages actuels du net sont bien loin de l'idéal démocratique d'universalisme, et cette situation devrait probablement durer. De plus, la commercialisation du net est un fait : le réseau lui-même est devenu à la fois un instrument et une arène du marché global⁵. Si la cybereuphorie initiale s'est maintenant apaisée, certains aspects fondamentaux de l'internet présentent encore un intérêt certain pour la démocratie » (Peter & Relieu 2000 : 160)

Le lien nécessaire établi entre les réseaux sociaux numériques et la liberté d'expression souffre des contingences politiques. A la réalité, la liberté presque absolue conférée dès le départ par l'apparition de ces outils est en train de subir le diktat de la volonté politique. De plus en plus, un espace public où le citoyen peut critiquer et dénoncer les gouvernants sans risque de se voir menacer ou arrêter devient une vue de l'esprit. Pour cela, un internaute écrivait ceci : « *dans un pays où on ne peut pas dire ce qu'on pense sans courir le risque d'être inquiété, on appelle ça la dictature* »⁴⁹. Cette situation met les réseaux sociaux dans la même posture que les médias classiques d'avec lesquels l'on avait annoncé la rupture. La volonté de mainmise sur les réseaux sociaux se perçoit à travers plusieurs manœuvres quelques-unes sibyllines et quelques autres à découvert. La métaphore du panoptique (Foucault 1975) traduit cela car « *le pouvoir est une sorte de présence absente, une virtualité, puisqu'on ne peut jamais savoir si l'on est effectivement surveillé à tel ou tel moment, mais il est cependant doté d'effets réels* ». La surveillance est devenue une priorité pour les gouvernants. Pour sûr, ils évoquent les nouveaux défis que présentent les outils numériques en termes de sécurité, d'éthique et de protection de la vie privée. La flagrante méthode que représente la rupture de la connexion internet après les élections (à contentieux) est subrepticement remplacée par des stratégies successives qui ont le même objectif celui de réduire leurs effets supposés néfastes. Le profilage des internautes permet aussi de faire en sorte que, se sachant désormais identifiés et donc sous surveillance, les usagers du cyberspace en Côte d'Ivoire soient amenés à s'autodiscipliner. Que ce soit par la création de la plateforme de lutte contre la cybercriminalité (PLCC) ou encore par la campagne « en ligne tous responsables », les gouvernants tentent de contrôler les contenus produits et véhiculés sur les réseaux sociaux. Pour eux, il s'agit de lutter contre la désinformation et à protéger les citoyens en ligne car la désinformation est un fléau qui déstabilise nos nations et l'usage inapproprié des réseaux sociaux peut provoquer des psychoses sociales et des conflits⁵⁰. Grosso modo, la raison d'Etat, la cohésion sociale et la paix sont les maîtres-mots de la mise en place de la stratégie de contrôle des réseaux socionumériques. Par contre, les internautes y voient des subterfuges pour éviter que certains sujets comme la corruption, les détournements de fonds, le népotisme soient au cœur des échanges. Ils y voient des stratagèmes pour préserver l'image des gouvernants sur les mauvaises pratiques politiques en termes de démocratie et de gestion des affaires publiques. Certains diront que « *le*

⁴⁹ Ce propos illustratif est de l'internaute Marcel Nguessan intervenant sur la page de Eulode Kuyo First « First Magazine ». En effet, ce commentaire fait suite à une adresse du président de la république Alassane Ouattara concernant le développement (contexte de déguerpissement des populations sur certains sites dans la ville d'Abidjan) et les mesures prises. L'émetteur avait mentionné « Sachez commenter la PLCC nous regarde ».

⁵⁰ Cabinet du Premier Ministre de Côte d'Ivoire (primature.ci) consulté le 20/08/2024

gouvernement a davantage restreint la liberté d'expression à travers la pénalisation de la diffusion des fausses nouvelles sur les réseaux sociaux, ce qui offre une brèche pour la restriction de la liberté d'expression digitale »⁵¹.

Conclusion

Cette étude avait pour ambition d'analyser l'hashtag « en ligne tous responsables » des gouvernants ivoiriens au prisme de la liberté d'expression. A la lumière de la stratégie et des objectifs qui en découlent, nous avons révélé que la surveillance des réseaux socionumériques permettent de lutter contre les conséquences néfastes de cet important outil de communication et d'information sur la société. Cependant, la volonté de réguler les réseaux sociaux (police numérique, arsenal juridique, etc.) met à mal la liberté d'expression et la participation citoyenne en ce sens que les individus se sentent en danger quant à ce qu'ils pourraient dire d'une situation donnée. En démocratie, les médias jouent un rôle important notamment en termes de contre-pouvoir et de formation de l'opinion publique. Internet et ses réseaux sociaux donnent davantage de chance à la diffusion rapide des informations (plus de secret dans la gestion des affaires publiques) et suffisamment de leviers pour prendre en compte les avis populaires sur certaines questions d'utilité publique. Ils permettent aussi aux individus d'être informés en bravant les obstacles jadis érigés à l'encontre des médias traditionnels (censure, etc.). Les interactions que ces outils facilitent, permettent aux gens de discuter, d'approuver ou désapprouver certaines politiques mises en place par les gouvernants. Ainsi, ils constituent des outils indispensables à l'animation de l'espace public en tant que terreau fertile pour la circulation des idées utiles à la démocratie. C'est pourquoi, *« Au-delà des médias, l'espace public est fondé sur des caractéristiques sociales et structurelles. Les hiérarchies sociales, l'économie, des conditions de travail, le bien-être, l'éducation et les modèles culturels concourent à la formation de ces éléments clefs de l'espace public, que sont l'interaction et l'engagement des citoyens. L'espace public ne consiste pas simplement en institutions médiatiques, puisqu'il implique l'engagement des citoyens dans les affaires publiques, ainsi que dans leurs actions réciproques. La communication entre citoyens est un élément décisif de l'espace public, mais une telle communication dépend de conditions nécessaires, sociales et structurelles. Les médias sont nécessaires comme catalyseurs et ressources, mais la qualité de la démocratie dépend de la participation des citoyens. »* (Peter & Marc 2000 : 164).

Quand bien même, le ministre la communication et de l'économie numérique exhorte les citoyens à utiliser les médias sociaux pour le développement positif du pays afin d'assurer l'unité et la coexistence pacifique de tous les citoyens, il est plus qu'important pour les gouvernants d'assainir leurs pratiques politiques. De même, plutôt que de faire planer la menace (arrestation, amendes, prison, etc.) sur les internautes par rapport aux sujets d'intérêt général, la PLCC pourrait servir d'outil de veille afin de faire remonter les suggestions des citoyens-internautes jusqu'aux gouvernants pour leur prise en compte lors de décisions importantes. La démocratisation de l'espace public impacte les débats et construit une opinion publique riche. En attendant que des études psychosociales soient orientées vers les impacts de cette stratégie de surveillance, attelons-nous à rappeler que les contenus *sur mesure* des réseaux sociaux ne participent pas au développement de la démocratie, encore moins à la participation citoyenne dès lors qu'ils favorisent un entre-soi de la pensée et qu'ils produisent des communautés ciblées d'humeurs qui adoucent systématiquement les gouvernants.

⁵¹ La digitalisation de la vie politique en Côte d'Ivoire : les réseaux sociaux au cœur du débat - Côte d'Ivoire Politique

Références bibliographiques

- Bonjawo, J. (2002). *Internet : Une chance pour l'Afrique*. Karthala.
- Chambat, P. (1994). Usages des technologies de l'information et de la communication (TIC) : Évolution des problématiques. *Techniques, sciences et sociétés*, 1994(3), 249–270.
- Dahlgren, P. (2000). L'espace public et l'internet : Structure, espace et communication. *Réseaux*, 18(100), 157–186.
- Djè Bi, K. A., & Coulibaly, P. J.-P. (2018). Processus de libéralisation de l'espace audiovisuel en Côte d'Ivoire : Un pari risqué pour les gouvernants. *Les Cahiers de l'IREA*, (23), 53–93.
- Farge, A. (1992). *Dire et mal dire : L'opinion publique au XVIII^e siècle*. Seuil.
- Flichy, P. (2008). Techniques, usages et représentations. *Réseaux*, (148–149), 147–174.
- Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir*. Gallimard.
- François, B., & Neveu, E. (1999). *Espaces publics mosaïques : Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*. Presses universitaires de Rennes.
- Fraser, N. (1992). Repenser la sphère publique : Une contribution à la critique de la démocratie telle qu'elle existe réellement. *Hermès*, (13), 125–156.
- Liénard, F. (2018). RSN et espace public. *Les Cahiers du numérique*, 14(3–4), 9–12.
- Lits, M. (2014). L'espace public : Concept fondateur de la communication. *Hermès*, (3), 77–81.
- Martin, O., & Dagiral, E. (2016). *L'ordinaire d'internet : Le web dans nos pratiques et relations sociales*. Armand Colin.
- Martin, O., & Dagiral, E. (Dirs.). (2021). *Les liens sociaux numériques*. Armand Colin.
- Miège, B. (1995). L'espace public : Au-delà de la sphère politique. *Hermès*, (3), 49–62.
- Miège, B. (2010). *L'espace public contemporain : Approche info-communicationnelle*. Presses universitaires de Grenoble.
- Negt, O. (2007). *L'espace public oppositionnel*. Payot.
- Oberdorff, H. (2010). *La démocratie à l'ère numérique*. Presses universitaires de Grenoble.
- Paquot, T. (2009). *L'espace public*. La Découverte.
- Percheron, A. (1993). *La socialisation politique*. Armand Colin.

**REVUE IVOIRIENNE DE GOUVERNANCE ET D'ÉTUDES STRATÉGIQUES
(RIGES)
(IVORIAN REVIEW OF GOVERNANCE AND STRATEGIC STUDIES)**

